

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

Vers l'adhésion des Balkans occidentaux à l'Union européenne : Enjeux et défis

*Basé sur le document officiel de la Commission de février 2020
intitulé : « Renforcer le processus - Une perspective européenne
crédible pour les Balkans occidentaux ».*

Auteur : Maes Noémie
Promoteur : Pr. de Wilde d'Estmael Tanguy
Lecteur : Pr. Ait-Chaalal Amine
Année académique 2023-2024
Master en Sciences politiques, orientation relations internationales, à
finalité spécialisée : diplomatie et résolution des conflits.

Déclaration déontologique

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Remerciements

Je tiens à remercier sincèrement Monsieur le Professeur Tanguy de Wilde d'Estmael qui m'a aidé à structurer ce mémoire ainsi que pour ses précieux conseils en tant que promoteur et ce, tout au long de la rédaction.

Je souhaite également remercier Monsieur le Professeur Christian de Visscher qui m'a épaulé durant cette période de rédaction et qui m'a octroyé son temps pour m'encourager et m'orienter.

Merci à Monsieur le Professeur Liridon Lika ainsi que Monsieur Robert Dopchie pour leur disponibilité quant aux entretiens. Je les remercie également d'avoir partagé avec moi leurs connaissances et leurs pistes de réflexion quant à ma thématique.

Enfin, je remercie mes proches, mes collègues, Thomas pour leurs encouragements et leur soutien tout au long de ce travail.

Table des matières

<i>Introduction Générale</i>	4
a. Méthodologie	7
b. Cadre théorique	9
i. Constructivisme	9
ii. Néoréalisme	17
<i>1. Le processus d'adhésion européen</i>	25
1.a. Le processus d'adhésion en pratique	25
1.b. Réforme de la procédure d'adhésion	28
<i>2. Les Balkans Occidentaux</i>	31
2.a. Histoire et Géographie des Balkans occidentaux	31
2.b. Les Balkans occidentaux après les guerres des années 1990	33
<i>3. Impact de la réforme sur l'adhésion des Balkans occidentaux</i>	38
3.a. Processus d'adhésion des Balkans occidentaux : état des lieux	38
3.b. La nouvelle méthodologie de mars 2020	42
Crédibilité	44
Une direction politique plus forte	44
Dynamisme	45
Transparence	45
<i>4. Étude de cas de la Bosnie-Herzégovine et de la Macédoine du Nord</i>	47
4.a. La Bosnie-Herzégovine	47
4.b. La République de Macédoine du Nord	52
4.c. Conclusion	61
<i>Conclusion générale</i>	66
<i>Bibliographie</i>	69
<i>Annexes</i>	83

Introduction Générale

L'intérêt pour les pays des Balkans occidentaux¹ d'intégrer l'Union européenne n'est pas nouveau. En effet, en juin 2003 lors du Sommet de Thessalonique, l'Union Européenne affirmait sa position de soutien quant à une perspective européenne pour les pays balkaniques². Lors du Conseil européen de 2006, les dirigeants européens confirmaient une nouvelle fois que l'avenir des États des Balkans occidentaux était au sein de l'Union, et que ceux-ci en feraient intégralement partie dès que les critères d'adhésion (critères de Copenhague) seraient remplis, ainsi que les conditions établies dans le cadre du Processus de stabilisation et d'association (PSA)³.

Du côté des Balkans occidentaux, le passé historique permet de comprendre leur intérêt pour l'Union européenne.

En effet, après la guerre froide, la région de l'Europe du Sud-Est a connu deux changements majeurs qui sont la chute du Mur de Berlin et du système communiste et la dissolution violente de la fédération yougoslave. Ces événements ont déstabilisé la région en termes de politique interne, d'économie et de conflits régionaux, pouvant notamment avoir une répercussion sur l'Europe. Dès lors, l'intégration de la région des Balkans occidentaux à l'Union européenne semblait être un moyen voire une nécessité pour stabiliser la région et lui permettre de se développer.

Depuis ces événements des années 1990, les Balkans occidentaux ont montré leur volonté d'adhérer à l'Union.

Malgré cet engouement commun, le rythme du processus d'adhésion pour les pays de la région peine à avancer voire stagne. Cela peut être expliqué notamment par l'essoufflement de l'élargissement européen ainsi que par les problèmes internes aux États balkaniques.

¹ Le terme de Balkans occidentaux comprend 6 pays : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie.

² European Commission. (2003). *Sommet UE – Balkans Occidentaux Thessalonique, le 21 juin 2003* (10229/03 (Presse 163)).

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/api/files/document/print/fr/pres_03_163/PRES_03_163_FR.pdf.

³ Conseil de l'Union Européenne. (2006). *Conseil européen de Bruxelles - 15 et 16 juin 2006 - Conclusion de la présidence : C) Balkans occidentaux* (10633/1/06 REV 1).

https://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/90122.pdf.

Depuis l'adhésion de la Croatie en 2013, plus aucun État n'a intégré l'Union européenne. Et, pour la première fois de son histoire, l'UE a connu le premier État à quitter l'Union, le Royaume-Uni. Dès lors, la volonté d'adhésion des pays des Balkans occidentaux s'est vue remise en question, notamment quant à la capacité pour l'Union de pouvoir intégrer de nouveaux États membres mais aussi quant à sa crédibilité auprès des États membres et États candidats. En effet, certains États de la région balkanique attendent de pouvoir adhérer à l'UE depuis une dizaine d'années au moins.

Ces divers événements et l'attente des Balkans occidentaux dans le cas de l'adhésion ont poussé la Commission à prendre des mesures. Notamment après le refus de la France, des Pays-Bas et du Danemark d'ouvrir les négociations d'adhésion à la Macédoine du Nord et à l'Albanie, considéré comme un échec par plusieurs hauts responsables européens⁴.

C'est donc en février 2020 que la Commission européenne présente une nouvelle méthodologie pour les négociations d'adhésion. Le document est intitulé : « *Renforcer le processus - Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*⁵ » et « *visée à relancer le processus d'adhésion en le rendant plus prévisible, plus crédible et plus dynamique et en le soumettant à un pilotage politique plus déterminé*⁶ ».

L'agression russe en Ukraine a également bousculé l'agenda européen et remis en première ligne la question de l'adhésion européenne et la capacité de l'Union à intégrer de nouveaux membres.

Ce mémoire prendra comme base ce document officiel afin d'analyser la réforme de la méthodologie des négociations d'adhésion pour les pays des Balkans occidentaux. Je me baserai entièrement sur ce document afin d'essayer de comprendre pourquoi et comment l'Union européenne va mettre en place cette réforme.

Ma question de recherche sera donc la suivante : « *La révision de la méthodologie du processus d'adhésion européen de mars 2020 a-t-elle renforcé la perspective d'adhésion des Balkans occidentaux ?* ». La notion de renforcement, utilisée dans la question de recherche, est une nouvelle fois, basée sur le document officiel de la Commission de février 2020. En effet, le

⁴ Chatignoux, C. (2019, 15 octobre). Paris bloque l'adhésion de la Macédoine du nord et de l'Albanie. *Les Echos*. <https://www.lesechos.fr/monde/europe/paris-refuse-a-lalbanie-et-a-la-macedoine-du-nord-louverture-de-negociations-dadhesion-1140000>.

⁵ Commission Européenne. (2020, 5 février). *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions - Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*. EUR-Lex. COM/2020/57 final.

⁶ *Élargissement: la nouvelle méthodologie en matière d'élargissement sera appliquée au Monténégro et à la Serbie*. (2021, May 11). European Council. <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2021/05/11/enlargement-new-enlargement-methodology-will-be-applied-to-montenegro-and-serbia/>.

document se base sur quatre principaux critères visant à “renforcer” le processus d’adhésion. Ceux-ci sont la « *crédibilité, le dynamisme, une orientation politique plus forte et la transparence*⁷ ».

Afin de répondre à cette question, ce mémoire se divisera en cinq parties. La première partie présentera la méthodologie choisie pour ce travail et développera les hypothèses sélectionnées pour tenter de répondre à notre question de recherche. Nous présenterons également le cadre théorique préalablement choisi, à savoir l’approche constructiviste et néoréaliste. L’approche constructiviste permettra de faire le lien entre les valeurs de l’Union européenne et le processus d’adhésion à travers la notion d’identité et de puissance normative. L’approche néoréaliste, quant à elle, permettra d’analyser le processus d’adhésion et son instrumentalisation par les États membres. Nous comparerons également la méthode intergouvernementale et communautaire pour mieux comprendre le fonctionnement du processus d’adhésion et ses enjeux.

Une fois le cadre théorique posé, nous ferons une brève analyse du processus d’adhésion européen afin de replacer les bases de son fonctionnement. Nous développerons également la forme que prend la réforme proposée par la Commission en février 2020.

Dans la troisième partie, nous analyserons brièvement l’origine et l’histoire de la région des Balkans occidentaux. Il semble réellement important d’aller voir dans le passé des Balkans pour saisir les difficultés qu’ils rencontrent aujourd’hui, notamment dans leur perspective d’adhésion européenne et la vision que l’Europe a des Balkans. La quatrième partie fera le lien entre le processus d’adhésion européen et les pays des Balkans occidentaux. Nous ferons un bref historique depuis les premières relations officielles entre l’UE et les Balkans à la suite des guerres de 1990, et nous ferons ensuite un état des lieux pour saisir la situation de chaque pays de la région dans le processus d’adhésion.

La dernière partie se consacre à l’analyse de deux pays que sont la République de Macédoine du Nord et la Bosnie-Herzégovine. Nous développerons plus en profondeur l’historique de ces deux pays à travers leur processus d’adhésion et les défis auxquels ils sont confrontés dans le processus. Nous essayerons aussi d’analyser l’impact de la réforme de la méthodologie sur leur situation à travers les objectifs fixés par la Commission, le dynamisme, une orientation politique plus forte, la crédibilité et la transparence.

⁷ Commission Européenne. (2020, 5 février). p1 *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions - Renforcer le processus d’adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*. EUR-Lex. COM/2020/57 final.

Enfin, pour conclure, nous espérons fournir une grille de lecture à la réforme de la méthodologie du processus d'adhésion mise en place en mars 2020 aux Balkans occidentaux. Nous terminerons ce mémoire en confirmant ou infirmant nos hypothèses et en répondant à notre question de recherche. Nous proposerons enfin des pistes d'approfondissement et des recommandations concernant une revue de la méthodologie du processus d'intégration qui est, selon nous, essentielle pour l'avenir de l'UE et ses éventuelles prochaines intégrations.

Nous souhaitons également insister sur les limites que nous avons rencontrées pour ce mémoire. Comme nous le développerons dans la méthodologie, les entretiens semi-directifs ont été sélectionnés afin de nous aider à étoffer la réponse à nos hypothèses. Cependant, malgré nos tentatives de demandes d'entretien, nous avons reçu peu voire pas de réponse, ou des réponses négatives de la part de personnes issues des institutions européennes. Le contexte politique actuel a notamment été invoqué pour décliner nos demandes d'entretien par manque de temps. Nous avons tout de même pu interroger des personnes issues du monde académique ou des natifs des pays balkaniques. Ces différents témoignages ont été une réelle plus-value pour la compréhension de l'enjeu de l'intégration des Balkans. Cependant, il semble important de souligner qu'aucun porte-parole des institutions de l'Union européenne n'a pu être interrogé, bien que les rapports et documents officiels émanant des institutions européennes ont été analysés. Cela peut tout de même avoir une influence directe sur la façon dont nous allons présenter l'enjeu de l'adhésion européenne des Balkans occidentaux.

a. Méthodologie

Afin de répondre à notre question de recherche, et dans le but d'établir une ligne conductrice dans ce mémoire, nous avons défini trois hypothèses auxquelles nous allons tenter de répondre.

La première hypothèse fait le lien entre l'influence du processus d'adhésion européen et les autres grandes puissances mondiales. En effet, l'agression russe en Ukraine a remis à l'ordre du jour la question de l'adhésion et notamment le rôle de l'Union européenne sur la scène internationale. La première hypothèse est la suivante : L'Union européenne a mis en place une

nouvelle méthodologie pour les Balkans occidentaux afin de se replacer comme leader dans la région et faire face aux grandes puissances mondiales.

La seconde hypothèse met en lumière le principe de réversibilité mis en place dans la nouvelle méthodologie. Ce principe, additionné au principe d'une adhésion pleine et entière comme le souhaite l'Union européenne, complexifierait le processus d'adhésion, alors même que cette nouvelle méthodologie a pour but de redynamiser l'intégration. Notre deuxième hypothèse est par conséquent la suivante : Le principe de réversibilité complexifierait le processus d'adhésion.

Enfin, la troisième hypothèse met en exergue le rôle des États membres au sein du processus d'adhésion. La réforme de la méthodologie serait une manière pour les États membres de prendre davantage de place dans le processus en vue de garder une mainmise sur celui-ci et de rassurer les États membres les plus réticents à un nouvel élargissement.

Afin de pouvoir vérifier nos hypothèses et répondre à notre question de recherche, nous avons choisi la méthode qualitative. En effet, dans un premier temps, une revue de littérature a été menée à l'aide de différentes sources primaires et secondaires : des articles scientifiques, des rapports officiels des diverses institutions européennes, des discours, des articles écrits par des think tanks mais également des articles de presses francophones ainsi que de la presse macédonienne ou bosnienne.

Nous avons ensuite pu réaliser des entretiens semi-directifs dans le but d'apporter une réelle plus-value à ce mémoire. L'entretien « *est semi-directif en ce sens qu'il n'est ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises*⁸ ». Pour ces entretiens, nous avons interrogé différents profils. Un guide d'entretien a été réalisé pour mener à bien ces entretiens. Les entretiens se sont évidemment basés sur ce guide, mais l'entretien semi-dirigé a permis de s'éloigner quelque peu des questions initialement rédigées quand cela était pertinent.

Au total, trois entretiens ont été réalisés. Ces entretiens ont été retranscrits dans leur intégralité, avec l'accord de l'interviewé, et se trouvent en annexes.

⁸ Van Campenhoudt, L., Marquet, J., & Quivy, R. (2014) p. 242. *Manuel de recherche en sciences sociales* (5ème édition). Dunod.

Afin de vérifier nos hypothèses et de répondre à notre question de recherche, nous rappelons que nous nous baserons sur les quatre objectifs mentionnés dans la communication officielle de la Commission. Une mise en contexte a été envoyée aux interviewés au préalable ainsi que la communication officielle de la Commission. Ces objectifs, à savoir la crédibilité, la transparence, le dynamisme et l'orientation politique plus forte, seront le fil rouge tout au long de ce mémoire.

b. Cadre théorique

i. Constructivisme

Le constructivisme s'est d'abord développé dans d'autres disciplines que la politique, notamment dans la philosophie, la sociologie et l'anthropologie⁹. Ce n'est que plus tard, fin des années 1980, que cette approche fut mentionnée dans les relations internationales. Cette approche des relations internationales a été utilisée pour la première fois par le politologue américain Nicholas Onuf dans son ouvrage "*World of Our Making*".

Le constructivisme a notamment pris de l'ampleur et de la crédibilité face à l'échec du réalisme et du libéralisme quant à l'interprétation de la guerre froide¹⁰. Les constructivistes reprochaient aux réalistes de ne pas pouvoir expliquer le changement et d'être "*a-historiques*"¹¹. Pour les constructivistes, les règles et les normes jouent un rôle primordial pour guider les comportements des acteurs internationaux¹².

La théorie constructiviste soutient que l'identité façonne les intérêts des acteurs, notamment des États, et que dès lors, les institutions sont des constructions sociales. En ce sens, les comportements et les intérêts des acteurs sont conditionnés par les cadres institutionnels¹³. Le

⁹ Klotz, A., & Lynch, C. (1999). Le constructivisme dans la théorie des relations internationales. *Critique Internationale*, 2(1), 51–62. <https://doi.org/10.3406/criti.1999.1540>.

¹⁰ Dunne, T., Kurki, M., & Smith, S. (2021). *International Relations theories : Discipline and Diversity*. Oxford University Press, USA. p.222

¹¹ Klotz, A., & Lynch, C. (1999). Le constructivisme dans la théorie des relations internationales. *Critique Internationale*, 2(1), 51–62. <https://doi.org/10.3406/criti.1999.1540>.

¹² Ibid.

¹³ Ibid.

contexte social est essentiel pour pouvoir comprendre les comportements, les actions et les intérêts des acteurs. « *Les acteurs définissent qui ils sont et ce qu'ils veulent en fonction de leur contexte social plutôt que simplement par leur position biologique, économique ou psychologique*¹⁴ ».

Alexander Wendt expose deux principes concernant l'approche constructiviste. Le premier est que la « *structure des relations humaines est déterminée principalement par des idées communes au lieu de forces matérielles* » et le second que *les identités et les intérêts des acteurs sont construits sur ces idées communes*¹⁵ ». Les relations entre États peuvent également évoluer avec le temps et dépendent principalement du contexte. L'Union européenne est d'ailleurs un exemple concret, où la coopération règne entre les États membres, bien que ce ne fut pas toujours le cas. Dès lors, les intérêts de la politique internationale ne sont pas rationnellement égoïstes comme le prône le réalisme, mais ont été formés, façonnés par les circonstances culturelles, sociales, politiques qui évoluent constamment à mesure que les États interagissent ensemble dans un environnement déterminé.

Pour les constructivistes, le système international est anarchique, il n'y a donc pas d'autorité supérieure. Pour Wendt, « *L'anarchie est ce que les États en font* »¹⁶, les États définissent donc la nature de l'anarchie dans le système international. « *La structure anarchique ne peut pas être donnée, mais est formée à travers un accord mutuel de normes et de règles* »¹⁷, toujours selon Wendt. La notion de normes est également importante à comprendre dans la théorie constructiviste. Celle-ci s'oppose au principe réaliste d'un calcul coût-bénéfice, les normes ne sont pas la conséquence d'une action rationnelle mais bien elles définissent la nature des intérêts¹⁸. Les normes sont le résultat d'accords mutuels, d'arrangements intersubjectifs qui encadrent les comportements mais les « *rendent possibles*¹⁹ ».

T. Risse, spécialiste des relations internationales, soutient également la place importante de l'identité dans la théorie constructiviste, notamment dans l'analyse de l'Union européenne²⁰.

¹⁴ Klotz, A., & Lynch, C. (1999). Le constructivisme dans la théorie des relations internationales. *Critique Internationale*, 2(1), 51–62. <https://doi.org/10.3406/criti.1999.1540>.

¹⁵ Wendt, A. (1999). *Social Theory of international politics*. p139, <https://doi.org/10.1017/cbo9780511612183>.

¹⁶ Wendt, A. (1992). Anarchy is what states make of it : the social construction of power politics. *International Organization*, 46(2), 391–425. <https://doi.org/10.1017/s0020818300027764>.

¹⁷ Ibid., p.405.

¹⁸ Klotz, A., & Lynch, C. (1999). Le constructivisme dans la théorie des relations internationales. *Critique Internationale*, 2(1), 51–62. <https://doi.org/10.3406/criti.1999.1540>.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Wiener, A., Börzel, T. A., & Risse, T. (2018). *European Integration Theory*. Dans *Oxford University Press eBooks*. <https://doi.org/10.1093/hepl/9780198737315.001.0001> p.149

Selon T. Risse, l'Europe a pu connaître une hégémonie identitaire grâce à l'Union européenne. En effet, l'identité n'est pas donnée mais elle est façonnée et a évolué au fil du temps²¹. L'approche constructiviste semble être pertinente dans le but d'analyser la politique d'élargissement de l'Union européenne aux pays des Balkans occidentaux. D'abord parce que la question de l'identité est au centre du processus d'adhésion pour la région des Balkans occidentaux. Le passé historique est encore très présent dans les têtes et les différends bilatéraux sont au cœur de la politique d'adhésion de l'UE. Il semble donc adéquat de pouvoir analyser le processus d'intégration sous l'angle constructiviste pour mieux comprendre l'enjeu de l'identité pour les Balkans occidentaux. Ensuite, parce que l'Union européenne est elle-même une institution créée par ses États membres par un processus de socialisation internationale et d'arrangements intersubjectifs et qu'elle développe une « identité collective ». Les normes mises en place dans le cadre de l'Union européenne sont le résultat de ces arrangements mutuels et sont révélatrices des intérêts et buts des États qui la composent. En effet, pour adhérer à l'Union européenne, il y a lieu d'adhérer à des valeurs qui sont communes et par conséquent, d'adapter son comportement pour répondre aux critères d'adhésion. Dès lors, le constructivisme paraît être intéressant pour saisir le fonctionnement du processus d'intégration européen et son évolution notamment pour les Balkans occidentaux, et surtout pour comprendre la mise en place d'une nouvelle méthodologie pour les pays des Balkans.

1. Les valeurs de l'Union européenne et le processus d'adhésion

Les valeurs de l'Union européenne ont une place prenante dans le processus d'adhésion. L'article 49 du TUE fait état des conditions pour intégrer l'Union auxquels les États candidats doivent adhérer pour rejoindre l'UE. Ces critères sont appelés critères de Copenhague faisant référence au Conseil européen de 1993.

L'article 2 du TUE parle des valeurs mêmes de l'Union européenne et dit ceci : « *L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société*

²¹ Wiener, A., Börzel, T. A., & Risse, T. (2018). *European Integration Theory*. Dans *Oxford University Press eBooks*. <https://doi.org/10.1093/hepl/9780198737315.001.0001> p.149.

*caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes*²² ».

Dans le cas de l'adhésion des Balkans occidentaux, il s'agit d'un exemple concret de la volonté de l'Union européenne d'une diffusion des valeurs européennes et de démocratie. Les pays de l'Europe de l'Est ont eux aussi avancé dans ce sens afin d'intégrer l'Union européenne, et en passant de l'ancien bloc communiste à des démocraties en à peine une quinzaine d'années²³. Dans les Balkans occidentaux, l'Union européenne affirme que le processus d'adhésion est un facteur de stabilisation pour la région. Elle est également un enjeu géopolitique majeur et l'Union européenne, depuis les années 1990, agit pour stabiliser et reconstruire la région à l'aide d'assistance technique et financière.

Les valeurs prônées par l'Union européenne font d'elle une entité propre avec des conditions et des caractéristiques bien à elle²⁴. L'obligation d'adhésion à ces valeurs dans le but de pouvoir faire partie de l'Union européenne, pousse dès lors les pays candidats à entamer des réformes institutionnelles profondes pour s'y conformer, ce qui a pour effet de légitimer davantage encore les valeurs de l'UE. Cela permet à celle-ci de faire la différence sur la scène internationale entre ceux qui adhèrent aux valeurs européennes et les autres et de refuser ceux qui n'y adhèrent pas. L'Union européenne apparaît dès lors comme une puissance normative.

Les valeurs européennes ont un aspect supranational dès lors, les pays candidats doivent y adhérer pour intégrer l'Union européenne, et les États membres doivent eux aussi non seulement y adhérer mais également les respecter. Les valeurs apparaissent comme une clef d'analyse de l'identité européenne.

Si l'on s'intéresse d'un peu plus près à la raison pour laquelle l'Union européenne s'efforce d'intégrer des États avec les mêmes valeurs qu'elle, on se doit de parler de son image sur la scène internationale. En effet, l'Union européenne est aujourd'hui une vraie puissance mondiale et un acteur majeur sur la scène internationale. Il est dès lors important pour elle d'apparaître comme un modèle que l'on pourrait exporter au-delà de ses frontières. Les valeurs européennes permettent à l'UE d'affirmer sa crédibilité face à d'autres grandes puissances mondiales. Avoir auprès d'elle des États qui partagent ses valeurs et qui lui ressemblent c'est

²² Traité sur l'Union européenne (Version consolidée). (2012). Art 2. Dans *Journal Officiel de L'Union Européenne* (C 326/13). <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX%3A12012M007>.

²³ DEBAISIEUX, L. (2019). *L'UE ET SES VALEURS : Mariage de convenance ou divorce en perspective ?* <https://www.participation-citoyenne.eu/sites/default/files/publications/files/na-2019-valeurs-ue.pdf>.

²⁴ Ibid.

également assurer à l'Union européenne et ses citoyens une certaine sécurité. Le fait d'avoir parmi l'Union des États qui promeuvent les mêmes valeurs et qui appliquent les mêmes règles, est une façon de « *créer un cordon sanitaire autour de l'UE et d'éviter toute menace sur son territoire*²⁵ ».

Une question se pose tout de même quant à la légitimité de l'Union européenne à diffuser ces valeurs et à les imposer à des pays candidats lorsque certains États membres de l'Union ne les respectent pas à des degrés divers. En effet, l'UE peine à réprimander face à ces attaques. On parle notamment de la Hongrie ou la Pologne, qui depuis 2013 enfreignent les valeurs européennes de l'État de droit et des droits humains. En 2023, le premier ministre hongrois Viktor Orban défendait une conception illibérale de la démocratie lors d'un entretien en Roumanie²⁶. En septembre 2018, le Parlement a demandé au Conseil d'agir afin d'empêcher la Hongrie de violer les valeurs fondatrices de l'Union européenne. Les craintes reposaient sur l'indépendance de la justice, la liberté d'expression, la corruption, les droits des minorités et la situation des migrants et des réfugiés²⁷.

Lorsque l'État de droit ou toute autre valeur européenne énoncée à l'article 2 du TUE, est menacée ou même violée, l'Union européenne peut réagir sur base de l'article 7 du Traité sur l'Union européenne. L'article 7 « *permet d'actionner deux mécanismes : d'une part des mesures préventives en cas de risque clair de violation des valeurs européennes; d'autre part, des sanctions, une fois que la violation a été commise*²⁸ ». Pour le premier volet concernant le mécanisme de prévention, nous pouvons lire ceci à l'article 7 du TUE, paragraphe 1 : « *le Conseil, statuant à la majorité des quatre cinquièmes de ses membres après approbation du Parlement européen, peut constater qu'il existe un risque clair de violation grave par un État membre des valeurs visées à l'article 2*²⁹ ». Alors que pour le mécanisme de sanction, nous pouvons lire ceci à l'article 7 du TUE paragraphe 2 : « *Le Conseil européen, statuant à*

²⁵ DEBAISIEUX, L. (2019). *L'UE ET SES VALEURS : Mariage de convenance ou divorce en perspective ?* <https://www.participation-citoyenne.eu/sites/default/files/publications/files/na-2019-valeurs-ue.pdf>.

²⁶ *Discours intégral de Viktor Orbán à la 32ème Université d'été de Bálványos le 22 juillet 2023* | Visegrád Post. Visegrád Post | Comprendre L'Europe Centrale. <https://visegradpost.com/fr/2023/07/25/discours-integral-de-viktor-orban-a-la-32eme-universite-dete-de-balvanyos-le-22-juillet-2023/>.

²⁷ *État de droit en Hongrie et Pologne : la situation s'est détériorée* | Actualité | Parlement européen. (s. d.). <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20200109IPR69907/etat-de-droit-en-hongrie-et-pologne-la-situation-s-est-deterioree>.

²⁸ *Violation des valeurs européennes : comment l'UE peut réagir (infographie)* | Thèmes | Parlement européen. (2018, 3 janvier). Thèmes | Parlement Européen. <https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20180222STO98434/violation-des-valeurs-europeennes-comment-l-ue-peut-reagir-infographie>.

²⁹ Traité sur l'Union européenne (Version consolidée). Art 7 (2012). Dans *Journal Officiel de L'Union Européenne* (C 326/13). <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX%3A12012M007>.

*l'unanimité sur proposition d'un tiers des États membres ou de la Commission européenne et après approbation du Parlement européen, peut constater l'existence d'une violation grave et persistante par un État membre des valeurs visées à l'article 2, après avoir invité cet État membre à présenter toute observation en la matière*³⁰ ». L'article 7 est toutefois peu utilisé du fait des quorums et majorités exigés³¹. Celui-ci n'aura été mis en œuvre que deux fois, une première fois par la Commission européenne contre la Pologne fin 2017, et une seconde fois contre la Hongrie, par le Parlement européen en 2018³².

Les traités ne prévoient pas de sanctions concrètes mais celles-ci pourraient notamment inclure la suspension des droits de vote au Conseil de l'Union européenne et au Conseil européen³³.

En 2020, un nouveau mécanisme a également été créé et adopté par les députés européens. Celui-ci a pour but de « *lutter contre l'utilisation abusive des fonds européens par des États membres, aussi connu sous le nom de mécanisme de conditionnalité liée à l'état de droit* »³⁴.

Nous pouvons aussi retrouver ce principe de « conditions » dans le processus d'adhésion avec les critères de Copenhague (1993). Ce principe de conditionnalité appliqué aux États membres permet d'exiger le respect des valeurs européennes comme étant une condition sine qua non à l'obtention des fonds européens. En effet, dans les cas de violations avérées de l'état de droit, le versement des fonds peut être refusé³⁵.

Un autre outil possible pour l'UE est la procédure d'infraction. Si la Commission estime qu'un État membre a violé les valeurs européennes, elle peut engager une procédure d'infraction auprès de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), qui peut sanctionner financièrement l'État membre concerné³⁶. Pour ce faire, le Parlement contrôle de façon attentive l'application des valeurs européennes dans les pays membres. Des rapports sont

³⁰ Traité sur l'Union européenne (Version consolidée). Art 7 (2012). Dans *Journal Officiel de L'Union Européenne* (C 326/13). <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX%3A12012M007>.

³¹ Atanasova, A., Rasnaca, Z., Vanhercke, B., & Sabato, S. (2023). Bilan social de l'Union européenne 2022 : Elaborer des politiques publiques en temps de crise permanente. Dans *Bilan social de l'Union européenne 2022* (23ème rapport annuel). Brussels, European Trade Union Institute (ETUI) and European Social Observatory (OSE), 198p.

³² Ibid.

³³ *Violation des valeurs européennes : comment l'UE peut réagir (infographie) | Thèmes | Parlement européen*. (2018, 3 janvier). Thèmes | Parlement Européen. <https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20180222STO98434/violation-des-valeurs-europeennes-comment-l-ue-peut-reagir-infographie>.

³⁴ Ibid.

³⁵ Ibid.

³⁶ Ibid.

rédigés de façon annuelle, depuis 2020, par la Commission afin de suivre les évolutions positives comme négatives survenues dans chaque État membre³⁷.

En janvier 2024, les députés ont exprimé leur inquiétude face à la situation en Hongrie. Viktor Orban a essayé de bloquer une décision concernant la révision du budget européen sur du long terme, y compris l'aide européenne à l'Ukraine³⁸.

« *Le Parlement regrette que le Conseil n'ait pas appliqué la procédure prévue à l'article 7 et que la Commission ait décidé de débloquer jusqu'à 10,2 milliards d'euros de fonds précédemment gelés, bien que la Hongrie n'ait pas mis en œuvre les réformes requises en matière d'indépendance de la justice*³⁹ ». De plus, l'inquiétude au sein de l'Union européenne a une nouvelle fois été réitérée face à la prise de la présidence par la Hongrie dès le 1er juillet 2024 au Conseil de l'UE, notamment parce que la situation en Hongrie ne s'est pas améliorée malgré les tentatives de sanctions.

Ses difficultés à réprimander ses propres États membres concernant les valeurs fondamentales de l'Union européenne et la volonté de les imposer à tout prix aux Balkans occidentaux remettent en cause la crédibilité de l'UE sur la scène internationale. Cependant, la réforme de la méthodologie montre que les États membres sont inquiets quant à la présence de démocraties illibérales au sein même de l'Union européenne et souhaitent s'en protéger face aux potentiels nouveaux élargissements.

2. L'eupéanisation

« *En science politique, l'eupéanisation est souvent conçue comme un processus descendant ou horizontal par lequel les règles et procédures de l'Union ainsi que ses normes, ses idées et ses activités ordinaires influent sur les institutions et politiques nationales*⁴⁰ ». L'eupéanisation semble être un concept intéressant à analyser dans le contexte du processus d'adhésion. Alors que le constructivisme met en exergue l'importance de l'identité, des normes dans les relations internationales, le concept d'eupéanisation se focalise davantage sur

³⁷ Violation des valeurs européennes : comment l'UE peut réagir (infographie) | Thèmes | Parlement européen. (2018, 3 janvier). Thèmes | Parlement Européen. <https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20180222STO98434/violation-des-valeurs-europeennes-comment-l-ue-peut-reagir-infographie>.

³⁸ Ibid.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Auel, K., & Tiemann, G. (2018). Eupéaniser les sphères publiques européennes : Synthèse à la demande de la commission AFCO. Dans *Parlement Européen*. <https://doi.org/10.2861/40818>.

l'impact de l'Union européenne, notamment du processus d'adhésion, sur ses États membres ou candidats⁴¹. D'un point de vue constructiviste, l'eupéanisation ne serait pas uniquement l'adaptation stratégique basée sur un calcul coût-bénéfice d'un État membre/candidat, mais une modification profonde des normes et des valeurs nationales. Le processus d'adhésion encourage les États candidats à réformer leurs institutions politiques, juridiques, ... mais également leur valeurs et dès lors leur identité dans le système international⁴².

Toujours selon le principe constructiviste, l'intérêt d'un État résulte d'une construction sociale. Dès lors, le processus d'adhésion permettrait aux États candidats de modifier leurs intérêts et objectifs au fur et à mesure. Par exemple, l'implication plus systématique des États membres via notamment les conférences intergouvernementales ou la mise à disposition d'experts nationaux sur le terrain sont des moyens d'intégrer davantage les États candidats grâce à des contacts répétés avec les normes européennes.

L'eupéanisation n'est donc pas uniquement liée à un ajustement structurel et/ou institutionnel de la part des États membres ou candidats mais aussi à une modification profonde des valeurs et des normes permettant une transformation durable de leur identité nationale⁴³.

Le concept d'eupéanisation peut être remis en question avec le cas de la Hongrie. En effet, comme exposé précédemment, la montée des démocraties illibérales au sein de l'UE est inquiétante. Alors que l'eupéanisation est un processus par lequel un État membre entame une transformation progressive et durable, la Hongrie démontre que ce n'est pas un processus irréversible. Viktor Orban s'oppose publiquement à certaines valeurs clefs de l'Union européenne et revendique notamment la souveraineté nationale hongroise⁴⁴. La difficulté de l'Union à sanctionner la Hongrie démontre également les limites de la pression normative de l'UE, comme l'article 7 du TUE.

L'enjeu pour l'Union européenne dans le cas du processus d'adhésion des Balkans sera d'encourager et aider à la mise en place d'une transformation profonde et durable dans la région.

⁴¹ Boussaguet, L., Jacquot, S., & Ravinet, P. (2014). *Dictionnaire des politiques publiques*. Les Presses de Sciences Po.

⁴² Saurugger, S., & Surel, Y. (2006). L'eupéanisation comme processus de transfert de politique publique. *Revue Internationale de Politique Comparée*, 13(2), 179. <https://doi.org/10.3917/ripc.132.0179>.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ *Discours intégral de Viktor Orbán à la 32ème Université d'été de Bálványos le 22 juillet 2023 | Visegrád Post*. Visegrád Post | Comprendre L'Europe Centrale. <https://visegradpost.com/fr/2023/07/25/discours-integral-de-viktor-orban-a-la-32eme-universite-dete-de-balvanyos-le-22-juillet-2023/>.

ii. Néoréalisme

La théorie réaliste met l'État au cœur des relations internationales. Les relations entre États sont dictées par les intérêts personnels et sont donc par essence conflictuelles⁴⁵. Le système international est anarchique et les États agissent de façon à maximiser leur puissance. Les réalistes prônent une vision des relations internationales principalement basée sur la puissance des États. Le réalisme est né aux États-Unis après la Première Guerre mondiale en opposition au courant idéaliste qui ne pouvait expliquer la guerre. Raymond Aron fut le principal représentant de la théorie réaliste en France⁴⁶ mais c'est Hans Morgenthau, politologue américain, qui en mentionna les principes fondamentaux dans son ouvrage « *Politics Among Nations : The struggle for Power and Peace* » (1948).

La théorie réaliste se divise en deux courants : le réalisme classique et le néo-réalisme.

La théorie classique est défendue par des auteurs tels que Thucydide, Machiavel ou Hobbes mettant en avant le caractère anarchique et la dimension conflictuelle de la société internationale⁴⁷.

La théorie réaliste a quant à elle dominé le champ académique des relations internationales depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

La théorie néoréaliste apparaît comme le successeur de la théorie réaliste classique dont la pertinence était remise en cause. Celle-ci est notamment représentée par Kenneth Waltz et son ouvrage « *Theory of International Politics* » (1979). K. Waltz part cependant du postulat de base du réalisme classique, c'est à dire que l'État reste au cœur de la théorie, le système international est anarchique et il insiste également sur la séparation entre l'ordre interne et externe. Cependant, en opposition avec le réalisme classique, K. Waltz considère que c'est la structure du système international qui influe sur le comportement des États et non plus la

⁴⁵ Zarka, J. (2020). Chapitre 1. Le courant réaliste. Dans : , J. Zarka, *Relations internationales* (pp. 11-13). Paris: Ellipses.

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ Ibid.

personnalité des décideurs ou les caractéristiques d'un État (géographie, régime politique, ...). La théorie néoréaliste est de ce fait également appelée « réalisme structurel »⁴⁸.

Waltz « accepte le reproche adressé par les behavioristes au manque de rigueur scientifique du réalisme classique de Morgenthau et Aron, ce qui l'amène à emprunter à la science économique le modèle du marché pour l'appliquer à la politique internationale⁴⁹ ».

Toujours selon Waltz, trois principes composent le système international : « *Le principe ordonnateur, le principe de différenciation de ses unités, et le principe de distribution des capacités entre ces unités*⁵⁰ ».

Le principe ordonnateur correspond à l'état général du système international. Waltz fait dès lors la différence entre le système politique interne et externe. En effet, le système politique interne est « *centralisé et hiérarchique* alors que le système international est *anarchique et décentralisé*⁵¹ ». L'anarchie est donc identifiée par Waltz comme étant le principe ordonnateur du système international, notamment en raison d'un manque d'autorité centrale et, par conséquent, à l'incapacité de gouverner et régir les relations entre les différents acteurs qui composent le système international. L'anarchie est, pour les néoréalistes, la clef de voûte pour comprendre les comportements des États, à la différence des réalistes classiques.

Le second principe correspond au principe de différenciation de ces unités qui est d'assurer sa propre survie. En effet, alors que la théorie réaliste mettait en exergue la recherche de la puissance et du pouvoir pour expliquer les actions étatiques, pour les néoréalistes, ce sont les principes de survie et de faire perpétuer son existence au sein du système international qui priment.

Le troisième principe est le principe de distribution des capacités entre les unités. Comme mentionné juste avant, le but principal est la survie de l'État. Cependant, tous les États ne sont pas égaux quant à leurs moyens d'y parvenir. Cette capacité va également influencer sur les comportements étatiques. Waltz fait d'ailleurs référence aux notions de taille de la population et du territoire, les ressources naturelles, la capacité économique, la force militaire ou encore la stabilité politique comme élément pour définir la capacité⁵².

L'anarchie, pour les néoréalistes, permet d'expliquer le comportement des États sur la scène internationale. En effet, la structure anarchique du système crée une certaine insécurité pour

⁴⁸ Battistella D., (2015), « Théories des relations internationales », 5e édition, Presses de Sciences Po, Paris.

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Ibid.

⁵² Bouteiller, V. (2014, 9 juin). *Le néoréalisme en Relations Internationales*. Les Yeux du Monde. <https://les-yeux-du-monde.fr/ressources/18805-le-neorealisme-en-relations-internationales>.

les États qui doivent se protéger et garantir leur survie face à d'autres États qui n'affichent pas clairement leurs intentions. Pour ce faire, K. Waltz énonce le principe du "self-help" qui est l'idée que les États ne peuvent compter que sur leurs propres capacités pour assurer leur survie⁵³. Il fera également la distinction entre les unités fortes et les unités faibles. Un État sera considéré comme fort lorsque celui-ci influe plus sur les autres États que les États n'influent sur lui. Cette notion se rapporte à la notion de petite ou grande puissance au sein du système international. Toujours dans le but d'assurer leur survie, les États ont deux choix qui s'offrent à eux : le « *bandwagoning* ou *l'équilibre des puissances*⁵⁴ ». Le *bandwagoning* consiste à s'allier avec l'État le plus fort ou le plus menaçant afin de bénéficier de sa protection ou d'éviter au maximum de se faire attaquer⁵⁵. Tandis que l'équilibre des puissances, a contrario, consiste à se rapprocher d'autres États en tant qu'alliés afin de pouvoir concurrencer une autre puissance dominante.

Le néoréalisme semble intéressant pour analyser l'adhésion européenne des Balkans occidentaux puisque l'Union européenne prône l'adhésion comme un facteur de stabilisation dans la région. Le néoréalisme met en exergue le principe de survie comme étant le principe de base, mais l'État et ses propres intérêts restent au cœur de cette théorie. Cela nous permettrait de mieux comprendre l'intérêt de l'Union européenne pour la région des Balkans mais également les réticences des États membres quant à l'adhésion.

1. Méthode intergouvernementale ou communautaire

Au sein de l'Union Européenne, on parle de méthode intergouvernementale ou communautaire comme processus décisionnels⁵⁶. Ces deux processus ont souvent été confrontés et considérés comme opposés. Ils varient en fonction du domaine politique. Alors que la méthode communautaire implique le recours à la procédure législative ordinaire, la méthode intergouvernementale favorise une prise de décision par l'unanimité.

⁵³ Wendt, A. (1992). Anarchy is what states make of it : the social construction of power politics. *International Organization*, 46(2), 391-425. <https://doi.org/10.1017/s0020818300027764>.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ *Méthodes communautaire et intergouvernementale - EUR-Lex*. (s. d.). <https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/glossary/the-community-and-intergovernmental-methods.html>.

a. Comparaison de la méthode intergouvernementale avec la méthode communautaire

On définit la méthode communautaire « pure » comme un processus où la Commission européenne, institution représentant l'intérêt général européen, détient le monopole de l'initiative législative⁵⁷. Le Conseil et le Parlement européen adoptent les lois européennes en codécision⁵⁸. A contrario, la méthode intergouvernementale permet aux États membres de négocier entre eux, tout en gardant leur souveraineté, pour trouver une position commune sur un sujet. Le Conseil rassemble les chefs d'État des États membres et représente les intérêts nationaux de chacun d'eux. Les États membres décident de façon unanime, sans l'implication du Parlement européen, et ceci sans la moindre obligation de transparence. Les réunions du Conseil peuvent se faire à huis clos.

L'une des différences essentielles entre ces deux méthodes, est que pour la méthode communautaire, la Commission se doit d'analyser les différentes positions nationales et doit identifier l'intérêt général européen. Cet intérêt général n'est dès lors par forcément la somme des intérêts nationaux des États membres. Cela signifie que la Commission ne prendra pas obligatoirement une décision même si une partie des États membres s'était accordée sur celle-ci, et ne cherchera donc pas « *le plus petit dénominateur commun* » entre les positions nationales⁵⁹.

Pour la méthode intergouvernementale, les propositions viennent des États directement et de façon individuelle. Cette méthode aura pour but de trouver « *le plus petit dénominateur commun* » entre les États membres. Cela permettra de faciliter la prise de décision à l'unanimité. Il n'est donc pas question ici de l'intérêt général.

Ce type de processus décisionnel favorise dès lors les plus grandes puissances dans les négociations alors que dans la méthode communautaire, le vote à majorité met tous les États sur un pied d'égalité.

⁵⁷ Ponzano, P. (2011, février). « Méthode intergouvernementale ou méthode communautaire : une querelle sans intérêt » . *Notre Europe, les Brefs*. n°23 <https://ael.eui.eu/wp-content/uploads/sites/18/2014/05/Smulders-14-Ponzano.pdf>.

⁵⁸ Ibid.

⁵⁹ Ibid.

La Commission européenne définit dans son livre blanc sur la gouvernance européenne la méthode communautaire comme suit : « *La méthode communautaire garantit à la fois la diversité et l'efficacité de l'Union. Elle assure le traitement équitable de tous les États membres, des plus grands aux plus petits. Elle fournit un moyen d'arbitrer entre divers intérêts au travers de deux filtres successifs : le filtre de l'intérêt général, au niveau de la Commission et le filtre de la représentation démocratique, européenne et nationale, au niveau du Conseil et du Parlement, qui constituent ensemble le pouvoir législatif de l'Union*⁶⁰ ».

La méthode communautaire est représentée par une figure emblématique de la construction européenne, Jean Monnet qui confère un rôle primordial à la Commission européenne, chargée de trouver des consensus entre les parties prenantes⁶¹. Il disait notamment ceci : « *Mettre les gouvernements en présence, faire coopérer les administrations nationales part d'une bonne intention, mais échoue sur la première opposition d'intérêts s'il n'existe pas l'organe politique indépendant capable de prendre une vue commune et d'aboutir à une décision commune.*⁶² »

Dans le cas du processus d'adhésion d'un nouvel État membre à l'Union européenne, c'est la méthode intergouvernementale qui est favorisée. La procédure d'adhésion est traitée à l'article 49 du TUE. Dans ce cadre, la Commission a un rôle consultatif, bien qu'elle participe activement à la préparation et au bon déroulement des négociations⁶³. Le Conseil statue à l'unanimité en ce qui concerne les accords entre les États membres et les États candidats.

La nouvelle méthodologie du processus d'adhésion mise en place en 2020 a révélé une contribution plus systématique des États membres au processus d'adhésion⁶⁴. Cette implication grandissante dans le processus démontre encore que la voie de l'intergouvernementalisme est celle choisie pour la question de l'élargissement. Ce qui semble critique dans ce cas, c'est la

⁶⁰ *Gouvernance européenne - Un livre blanc* /* COM/2001/0428 final */ *Journal officiel* n° 287 du 12/10/2001 p. 0001 – 0029. Sur la méthode communautaire : R. Dehousse, *The Community Method. Obsolete or Obsolete?*, Londres, Palgrave Macmillan, juin 2011 ; *Séminaire sur la méthode communautaire* organisé par Notre Europe et le Bureau des conseillers de politique européenne (BEPa), Bruxelles, 28 février 2012.

⁶¹ Institut Jacques Delors, & Ponzaro, P. (2020, août 18). Méthode intergouvernementale ou méthode communautaire : une querelle sans intérêt ? - Institut Jacques Delors. *Institut Jacques Delors*. <https://institutdelors.eu/publications/methode-intergouvernementale-ou-methode-communautaire-une-querelle-sans-interet/>.

⁶² Monnet, J. (2022). *Mémoires : Préfaces d'Emmanuel Macron et Ursula von der Leyen*. Pluriel.

⁶³ Les procédures décisionnelles intergouvernementales | Fiches thématiques sur l'Union européenne | Parlement européen. (s. d.). <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/9/les-procedures-decisionnelles-intergouvernementales>

⁶⁴ Commission Européenne. (2020, 5 février). p4 *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions - Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*. EUR-Lex. COM/2020/57 final.

faiblesse de la Commission européenne dans cette méthode au bénéfice du Conseil et de son président. Alors qu'« au temps de la Commission Delors, lorsque la voie intergouvernementale était empruntée, le président de la Commission gardait un rôle primordial »⁶⁵. Aujourd'hui, et depuis l'instauration de la nouvelle méthodologie, les États membres contribuent « au moyen d'un suivi sur le terrain effectué par leurs experts, de contributions directes aux rapports annuels et de la mise à disposition de leur expertise sectorielle. Les États membres auront aussi la possibilité d'examiner et de suivre plus régulièrement les progrès globaux réalisés⁶⁶ ». Certains disent que ces tâches pourraient incomber à la Commission qui disposent de moyens plus conséquents avec une administration plus nombreuse et compétente⁶⁷.

Cette « opposition » entre méthode intergouvernementale et communautaire reflète en réalité un manque de confiance en la Commission de la part des États membres⁶⁸. L'Union européenne peine à parler d'une seule voix et l'écart se creuse au fur et à mesure que les États membres prennent davantage de poids dans le processus d'adhésion. Cela s'est vu notamment lors de l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Macédoine du Nord et l'Albanie. La France avait souhaité mettre son veto malgré l'avis positif des présidents des principales institutions européennes. Johannes Hahn, commissaire européen à l'élargissement, s'était exprimé à ce sujet sur Twitter : « *La responsabilité de cet échec n'incombe pas à la Macédoine du Nord et à l'Albanie, qui espéraient une décision positive. C'est la responsabilité de l'UE qui a échoué en raison de ses problèmes internes. Cela porte atteinte à la crédibilité de l'Union non seulement dans la région des Balkans occidentaux, mais au-delà*⁶⁹ ». L'Union européenne avoue en être consciente puisqu'elle indique que : « *Les États membres et les institutions doivent parler d'une même voix dans la région, en envoyant des signaux clairs de soutien et d'encouragement et en parlant de manière claire et honnête*⁷⁰ ».

⁶⁵ Jacqué, J. (2013). Guerre des méthodes dans l'Union ? Dans *La constitution, l'Europe et le droit* (p. 661-673). Editions de la Sorbonne. <https://doi.org/10.4000/books.psorbonne.93570>.

⁶⁶ Commission Européenne. (2020, 5 février). p.4 *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions - Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*. EUR-Lex. COM/2020/57 final.

⁶⁷ Jacqué, J. (2013). Guerre des méthodes dans l'Union ? Dans *La constitution, l'Europe et le droit* (p. 661-673). Editions de la Sorbonne. <https://doi.org/10.4000/books.psorbonne.93570>.

⁶⁸ Ibid.

⁶⁹ *Albanie et Macédoine du Nord : Déception et Colère Après « L'erreur Historique » de la France et de L'UE | Heinrich Böll Stiftung | Bureau Paris - France*, 2019.

⁷⁰ Commission Européenne. (2020, 5 février). p.3 *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions - Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*. EUR-Lex. COM/2020/57 final.

2. Instrumentalisation de l'UE ?

Le processus d'adhésion européen est défini par le Conseil comme faisant partie d'un domaine "sensible" et les décisions qui s'y rapportent sont votées à l'unanimité⁷¹. Par conséquent, cela signifie que les Vingt-sept doivent s'accorder, et si un seul État membre décide de poser son veto, c'est tout le processus d'adhésion qui se retrouve paralysé. C'est l'une des critiques qui a été adressée à l'Union européenne, notamment parce que certains États membres étaient accusés de bloquer les discussions d'adhésion sur la base d'intérêts personnels.

Pour donner un exemple concret, la Bulgarie a bloqué le processus de la Macédoine du Nord sur base d'un différend historique alors que la Macédoine du Nord avait coché tous les critères requis et fait une belle avancée⁷². Mais si l'on y regarde de plus près, il y a là un enjeu de politique interne pour la Bulgarie. En effet, l'année 2021 était une année électorale et les revendications bulgares ont été considérées par certains analystes comme étant un moyen de gagner des points pour les élections⁷³. Cette situation a également été reprochée à la France lorsqu'elle opposa son veto à l'ouverture des négociations à l'Albanie et la Macédoine du Nord. Cette stratégie est monnaie courante dans les Balkans, où amener sur la table des conflits historiques et faire valoir une position ferme nationaliste est vue positivement par les citoyens. Il est donc clair que la Bulgarie a effectivement un passé commun avec la Macédoine du Nord et qu'il y a des différends culturels et historiques qui existent entre ces deux pays mais la Bulgarie aurait utilisé le processus d'adhésion à des fins d'intérêts purement nationaux.

Cela pose donc question étant donné que la méthodologie du processus d'adhésion a été réformée et que celle-ci intègre davantage les États membres. Le principe d'unanimité, s'il n'est pas utilisé à bon escient, laisse toujours la possibilité à n'importe quel État membre de paralyser le processus d'adhésion. Nous pouvons lire dans la Communication de la Commission de février 2020 : *“Cela signifie aussi que l'Union européenne tient son engagement sans faille en faveur d'un processus basé sur le mérite. Lorsque des pays*

⁷¹ *Unanimity - EUR-Lex.* (s. d.). <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=LEGISSUM:unanimity> – Et comme nous l'avons vu précédemment, selon la méthode intergouvernementale.

⁷² Gotev, G (2022, 17 mai). *Le veto de la Bulgarie sur la Macédoine du Nord, « un cadeau pour la Russie » selon Josep Borrell.* [www.euractiv.fr](https://www.euractiv.fr/section/elargissement/news/le-veto-de-la-bulgarie-sur-la-macedoine-du-nord-%E2%80%89un-cadeau-pour-la-russie%E2%80%89selon-josep-borrell/). <https://www.euractiv.fr/section/elargissement/news/le-veto-de-la-bulgarie-sur-la-macedoine-du-nord-%E2%80%89un-cadeau-pour-la-russie%E2%80%89selon-josep-borrell/>.

⁷³ AFP. (2020, 19 novembre). *Pourquoi la Bulgarie ne veut pas que la Macédoine du Nord rejoigne l'Union européenne.* *Le Monde.fr.* https://www.lemonde.fr/international/article/2020/11/18/querelle-linguistique-heros-dispute-pourquoi-la-bulgarie-entrave-la-marche-de-la-macedoine-du-nord-vers-l-europe_6060213_3210.html.

partenaires remplissent les critères objectifs et les conditions objectives qui ont été fixées, les États membres doivent accepter de passer à l'étape suivante du processus. Toutes les parties doivent s'abstenir d'utiliser à mauvais escient les questions en suspens dans le cadre du processus d'adhésion à l'UE⁷⁴».

De plus, le principe de réversibilité peut être une nouvelle porte ouverte au blocage⁷⁵. La nouvelle méthodologie regroupe les chapitres en thématiques. Les thèmes abordent donc plusieurs chapitres qui sont ouverts en même temps. Cependant, si un État membre considère qu'un pays candidat a régressé ou stagne, il a la possibilité de rouvrir des chapitres qui avaient déjà été fermés. À la page 7 du document, il est indiqué : *“Les États membres pourraient décider de mettre les négociations en sommeil dans certains domaines ou, dans les cas les plus graves, de les suspendre tout à fait. Des chapitres déjà clôturés pourraient être rouverts ou réinitialisés si des questions devaient être réévaluées⁷⁶”*. Dans l'ancienne méthode, une fois qu'un chapitre était clôturé, celui-ci ne pouvait être rouvert. C'est également une façon pour les États membres d'avoir une influence sur les États candidats et faire un “chantage” d'un retour en arrière si ce principe n'est, une nouvelle fois, pas utilisé à bon escient⁷⁷. Pour être nuancée, ce principe de réversibilité est critiqué⁷⁸, mais la possibilité de rouvrir des chapitres déjà clos peut s'avérer également positive. Cela envoie le message qui est que ce n'est pas parce que ce chapitre est clôturé qu'il ne « compte » plus. Il est important que les États candidats continuent leurs efforts et surtout, que l'Union européenne se rend compte que le processus d'adhésion n'est pas irréversible. La possibilité de rouvrir les chapitres/thématiques, peut avoir une influence positive sur les efforts fournis par les États candidats. Ce qui est problématique, c'est la façon dont les États membres peuvent l'utiliser à des fins nationales. Les États membres seront les “maîtres du temps” quant au processus d'adhésion des pays candidats, processus où ils auront dorénavant beaucoup plus de poids et d'influence.

⁷⁴ Commission Européenne. (2020, 5 février). p4 *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions - Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*. EUR-Lex. COM/2020/57 final.

⁷⁵ *Élargissement de l'UE : « La nouvelle méthodologie freinera les Balkans occidentaux »*. (s. d.). Le Courrier des Balkans. <https://www.courrierdesbalkans.fr/Elargissement-de-l-UE-La-nouvelle-methodologie-freinera-les-Balkans-occidentaux>.

⁷⁶ Commission Européenne. (2020, 5 février). p7 *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions - Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*. EUR-Lex. COM/2020/57 final.

⁷⁷ *Élargissement de l'UE : « La nouvelle méthodologie freinera les Balkans occidentaux »*. (s. d.). Le Courrier des Balkans. <https://www.courrierdesbalkans.fr/Elargissement-de-l-UE-La-nouvelle-methodologie-freinera-les-Balkans-occidentaux>.

⁷⁸ Ibid.

1. Le processus d'adhésion européen

1.a. Le processus d'adhésion en pratique

Le thème de l'élargissement de l'Union européenne est traité dans l'article 49 du Traité sur l'Union européenne (TUE)⁷⁹, c'est lui qui fixe les conditions des demandes d'adhésion. Dès lors, « *Tout État européen qui respecte les valeurs visées à l'article 2 et s'engage à les promouvoir peut demander à devenir membre de l'Union*⁸⁰ ».

Selon le Parlement européen : *“La politique d'élargissement de l'Union vise à rassembler les pays d'Europe autour d'un projet politique et économique commun. Guidés par les valeurs de l'Union et encadrés par des conditions strictes, les élargissements ont toujours été les moyens les plus efficaces de promouvoir les réformes politiques, économiques et sociales et de consolider la paix, la stabilité et la démocratie sur le continent. La politique d'élargissement permet également à l'Union de renforcer sa présence sur la scène internationale*⁸¹”.

Le processus d'adhésion est régi par les critères de Copenhague, définis en 1993 par le Conseil européen à Copenhague, pour les pays candidats officiels et potentiels⁸².

Ceux-ci comprennent notamment :

⁷⁹ *L'élargissement de l'Union | Fiches thématiques sur l'Union européenne | Parlement européen.* (n.d.). <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/167/l-elandissement-de-l-union>.

⁸⁰ Traité sur l'Union européenne (Version consolidée). Art 49 (2012). Dans *Journal Officiel de L'Union Européenne* (C 326/13). <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX%3A12012M007>.

⁸¹ *L'élargissement de l'Union | Fiches thématiques sur l'Union européenne | Parlement européen.* (n.d.). <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/167/l-elandissement-de-l-union>.

⁸² Ibid.

- « *Le critère politique : la stabilité d'institutions garantissant la démocratie, l'état de droit, les Droits de l'homme et le respect des minorités et leur protection*⁸³ » ;
- « *Le critère économique : l'État doit avoir une économie de marché viable ainsi que la capacité à faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union*⁸⁴ » ;
- « *Le critère de l'Acquis de l'UE : la capacité du pays candidat à assumer les obligations découlant de son adhésion, notamment en souscrivant aux objectifs de l'Union politique, économique et monétaire et en adoptant les règles, normes et politiques communes qui constituent la législation de l'Union, c'est-à-dire l'acquis communautaire*⁸⁵ ».

En addition de ces critères, l'Union européenne doit avoir la capacité d'absorber de nouveaux membres et ce, tout en gardant un fonctionnement efficace des institutions et des procédures décisionnelles de l'UE⁸⁶. C'est en 2006 que le critère d'absorption est précisé. Ce critère ne dépend donc pas des États candidats mais uniquement de l'Union européenne. « *L'Union européenne se réserve le droit de décider quand un pays candidat a rempli ces critères et lorsque l'UE sera prête à accepter le nouveau membre*⁸⁷ ».

En d'autres termes, le pays candidat va pouvoir avancer sur ces diverses réformes sans que ce critère ne le freine. La vitesse des négociations dépend de la capacité de l'État candidat à instaurer l'acquis communautaire. Cependant, le critère d'absorption pourrait être invoqué alors même que l'État candidat aurait fait les efforts nécessaires et rempli les conditions imposées. Cela s'est notamment vu lors du refus de la France d'entamer les négociations d'adhésion avec la Macédoine du Nord et l'Albanie⁸⁸, Emmanuel Macron invoquant la

⁸³ *L'élargissement de l'Union | Fiches thématiques sur l'Union européenne | Parlement européen.* (n.d.). <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/167/l-elandissement-de-l-union>.

⁸⁴ Ibid.

⁸⁵ Ibid.

⁸⁶ Toute l'Europe. (2024b, juin 27). La procédure d'adhésion à l'Union européenne. *Touteleurope.eu*. <https://www.touteleurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/la-procedure-d-adhesion-a-l-union-europeenne/>.

⁸⁷ *Accession criteria.* (s. d.). European Neighbourhood Policy And Enlargement Negotiations (DG NEAR). https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/enlargement-policy/glossary/accession-criteria_en.

⁸⁸ *Albanie et Macédoine du Nord : déception et colère après « l'erreur historique » de la France et de l'UE | Heinrich Böll Stiftung | Bureau Paris - France.* (2019, 19 octobre). Heinrich Böll Stiftung | Bureau Paris - France. <https://fr.boell.org/fr/2019/10/19/albanie-et-macedoine-du-nord-deception-et-colere-apres-lerreur-historique-de-la-france-0>.

nécessité de revoir le processus d'adhésion car l'UE n'était pas prête pour un nouvel élargissement⁸⁹.

Comment se déroule le processus d'adhésion concrètement ?

La procédure d'adhésion se déroule en trois étapes.

La première étape est celle de la candidature. Un pays souhaitant adhérer à l'Union européenne doit, dans un premier temps, adresser une demande officielle au Conseil Européen, qui saisira la Commission pour rendre un avis. Le Parlement est également informé de la demande d'adhésion. Sur base des recommandations de la Commission, « *Le Conseil décide s'il convient d'accorder au pays le statut de pays candidat et d'entamer des négociations d'adhésion formelles en vue de son adhésion à l'Union. Tous les États membres de l'UE doivent approuver cette décision*⁹⁰ ».

La seconde étape concerne les négociations d'adhésion. Le Conseil doit s'accorder à l'unanimité pour savoir s'il décide d'entamer les négociations d'adhésion ou non, et sur base de recommandations de la Commission. Si le Conseil décide d'ouvrir les négociations d'adhésion, le pays candidat doit pouvoir mettre en œuvre l'acquis communautaire, c'est-à-dire la législation et les normes de l'UE.

Lorsque la Commission estime que des progrès ont été réalisés par l'État candidat et qu'ils sont satisfaisants, elle peut recommander au Conseil de *clôre provisoirement* le chapitre ou groupe de chapitres concernés. Le rythme des négociations d'adhésion dépend de la préparation des États candidats et de leur capacité à mettre en place des réformes. Certains chapitres sont également plus complexes que d'autres et les États membres jouent également un rôle très important quant au rythme des négociations puisque les décisions de clôture des chapitres se font toujours à l'unanimité, et dépendent dès lors du bon vouloir des États membres. Il n'y a,

⁸⁹ Chatignoux, C. (2019, octobre 15). Paris bloque l'adhésion de la Macédoine du Nord et de l'Albanie. *Les Echos*. <https://lesechos.fr/monde/europe/paris-refuse-a-lalbanie-et-a-la-macedoine-du-nord-louverture-de-negociations-dadhesion-1140000>.

⁹⁰ *L'élargissement de l'Union | Fiches thématiques sur l'Union européenne | Parlement européen*. (n.d.). <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/167/l-elandissement-de-l-union>.

de plus, aucune durée imposée ou définie, ce qui complique l'estimation du temps que prendront les négociations d'adhésion, voire même l'adhésion en tant que telle⁹¹.

Une fois les négociations achevées et la totalité des chapitres clos, la Commission émet un avis sur la capacité de l'État candidat à devenir un État membre. Si l'issue est favorable, les modalités et conditions d'adhésion sont inscrites dans un traité d'adhésion entre l'État candidat et les États membres de l'Union. La signature du traité est soumise au Parlement européen et au Conseil qui doit, une nouvelle fois, donner son accord à l'unanimité. Lorsque le traité est signé, celui-ci doit être approuvé par tous les États signataires selon les dispositions de leur régime constitutionnel (c'est-à-dire par le parlement ou par référendum)⁹². Le pays candidat devient officiellement un État membre à l'Union européenne à la date indiquée dans son traité d'adhésion.

Dans le cas des Balkans occidentaux, une procédure spéciale a été mise en place. En effet, ceux-ci suivent le processus de stabilisation et d'association (PSA). Les pays concernés par le PSA sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Serbie.

« *L'objectif du PSA est de stabiliser ces partenaires sur le plan politique et économique afin qu'ils soient prêts, à terme, à rejoindre l'Union*⁹³ ». Pour ce faire, l'Union européenne prévoit une aide financière, un accès facilité aux marchés de l'UE et promeut la coopération entre les pays de la région⁹⁴.

1.b. Réforme de la procédure d'adhésion

Pendant des décennies, l'Union Européenne a connu plusieurs élargissements successifs, accueillant de nouveaux États membres à un rythme plutôt soutenu.

⁹¹ *L'Institut Montaigne explique : La procédure d'adhésion à l'Union Européenne.* (s. d.). Institut Montaigne. <https://www.institutmontaigne.org/expressions/linstitut-montaigne-explique-la-procedure-dadhesion-lunion-europeenne>.

⁹² *L'élargissement de l'Union | Fiches thématiques sur l'Union européenne | Parlement européen.* (n.d.). <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/167/l-elandissement-de-l-union>.

⁹³ *Élargissement de l'UE.* (s. d.). European Union. https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/eu-enlargement_fr

⁹⁴ Ibid.

La Croatie est actuellement le dernier pays, depuis le 1^{er} juillet 2013, à être devenu un État membre de l'Union Européenne. Le 31 janvier 2020, pour la première fois de son histoire, un État membre quitte l'Union Européenne. Le Royaume-Uni plonge Bruxelles dans un questionnement quant à sa politique d'élargissement et son efficacité⁹⁵.

De plus, depuis le sommet de Thessalonique en 2003, la situation des Balkans occidentaux n'a pas concrètement évolué puisqu'aucun d'eux n'est encore devenu un membre complet de l'Union européenne. La crédibilité de l'Union européenne sur la scène internationale et principalement dans les Balkans occidentaux avait été largement remise en question, notamment depuis le veto de la France à l'ouverture des négociations de l'Albanie et la République de Macédoine du Nord⁹⁶. « *L'utilité d'examiner l'efficacité du processus des négociations d'adhésion a été communément admise*⁹⁷ ». En effet, la difficulté pour l'Union européenne de parler d'une seule voix a déçu les principaux intervenants européens ainsi que les Balkans⁹⁸. Michael Roth, alors ministre allemand des Affaires européennes, se disait déçu par la position française, « *Il est clair que nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de tenir ce que nous avons promis à plusieurs reprises, à savoir l'ouverture des négociations d'adhésion*⁹⁹ », notamment avec la Macédoine du Nord et l'Albanie. La Macédoine du Nord avait également dû faire des concessions pour changer son nom (ARYM¹⁰⁰), ce qui avait été longtemps un obstacle à sa perspective d'adhésion européenne et cela a été salué par la Commission.

La situation inquiétante en Hongrie et en Pologne ainsi qu'une opinion publique française réticente à de nouveaux élargissements peuvent expliquer la position d'Emmanuel Macron qui par conséquent, insiste sur la nécessité de réformer le processus d'adhésion.

⁹⁵ Drevet, J. (2018). Le Brexit et la grande Europe. *Futuribles*, 423, 97-102.
<https://doi.org/10.3917/futur.423.0097>.

⁹⁶ Митровска, М. (2019, 21 octobre). *L'erreur historique de Macron avec la Macédoine du Nord et l'Albanie*. Слободен Печат. <https://www.slobodenpecat.mk/fr/istoriskata-greshka-na-makron-so-severna-makedonija-i-albanija/>.

⁹⁷ Commission Européenne. (2020, 5 février). p1 *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions - Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*. EUR-Lex. COM/2020/57 final.

⁹⁸ *Albanie et Macédoine du Nord : déception et colère après « l'erreur historique » de la France et de l'UE* | Heinrich Böll Stiftung | Bureau Paris - France. (2019, 19 octobre). Heinrich Böll Stiftung | Bureau Paris - France. <https://fr.boell.org/fr/2019/10/19/albanie-et-macedoine-du-nord-deception-et-colere-apres-lerreur-historique-de-la-france-0>

⁹⁹ Chatignoux, C. (2019, octobre 15). Paris bloque l'adhésion de la Macédoine du Nord et de l'Albanie. *Les Echos*. <https://lesechos.fr/monde/europe/paris-refuse-a-lalbanie-et-a-la-macedoine-du-nord-louverture-de-negociations-dadhesion-1140000>.

¹⁰⁰ Ancienne République yougoslave de Macédoine

Le 25 mars 2020, le Conseil approuve une nouvelle méthodologie du processus d'adhésion européen après une proposition de la Commission formulée en février¹⁰¹. Encouragée par la France, les Pays-Bas et le Danemark, cette méthodologie introduit notamment le principe de réversibilité¹⁰². Ce nouveau principe signifie qu'en cas de régression d'un État candidat dans un domaine, les chapitres qui avaient été clos, peuvent dorénavant être rouverts.

La Commission présente l'objectif de cette réforme à la page 1 : « *Il est capital de renforcer la confiance des différentes parties prenantes et de consolider le processus d'adhésion tout en le rendant plus efficace. Il importe qu'il devienne plus **prévisible**, plus **crédible** (en le fondant sur des critères objectifs, sur des conditions positives et négatives rigoureuses et sur le principe de réversibilité), plus **dynamique** aussi, et qu'il fasse l'objet d'un **pilotage politique plus déterminé***¹⁰³ ».

Les chapitres de l'acquis communautaire ont été classés en groupes thématiques (6 au total)¹⁰⁴ pour plus de lisibilité et de dynamisme : Les fondamentaux ; le marché intérieur ; la compétitivité et croissance inclusive ; le programme environnemental et connectivité durable ; les ressources, l'agriculture et la cohésion ; les relations extérieures.

La Serbie et le Monténégro avaient déjà lancé le processus de négociations avant cette réforme et ont tous deux accepté de se soumettre à cette nouvelle méthodologie, qui est donc légèrement "mixée" entre l'ancienne et la nouvelle méthodologie¹⁰⁵. L'Albanie et la Macédoine du Nord, qui sont traités conjointement, se sont également vu appliquer cette nouvelle méthode.

¹⁰¹ Chatignoux, C. (2019, octobre 15). Paris bloque l'adhésion de la Macédoine du Nord et de l'Albanie. *Les Echos*. <https://lesechos.fr/monde/europe/paris-refuse-a-lalbanie-et-a-la-macedoine-du-nord-louverture-de-negociations-dadhesion-1140000>.

¹⁰² Bruxelles, C. S. À. (2020, 5 février). La Commission européenne repense le processus d'adhésion à l'Union. *La Croix*. <https://www.la-croix.com/Monde/Europe/Commission-europeenne-repense-processus-dadhesion-lUnion-2020-02-05-1201076530>.

¹⁰³ Commission Européenne. (2020, 5 février). p.1. *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions - Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*. EUR-Lex. COM/2020/57 final.

¹⁰⁴ Ibid., p.8.

¹⁰⁵ *Élargissement : la nouvelle méthodologie en matière d'élargissement sera appliquée au Monténégro et à la Serbie*. (2021, 11 mai). European Council. <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2021/05/11/enlargement-new-enlargement-methodology-will-be-applied-to-montenegro-and-serbia/>.

La communication est scindée en quatre principaux chapitres : « Davantage de crédibilité ; Un pilotage politique plus déterminé ; Un processus plus dynamique ; Prévisibilité et conditions positives et négatives¹⁰⁶ ».

2. Les Balkans Occidentaux

2.a. Histoire et Géographie des Balkans occidentaux

Lorsqu'on parle des Balkans occidentaux, en général, on sait que cela réfère à six pays qui sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Serbie. Mais cette notion est en réalité créée par les institutions européennes. En effet, ce terme de Balkans occidentaux est présenté pour la première fois au Conseil européen de Vienne en 1998¹⁰⁷. Cette notion les distingue notamment de leurs voisins de l'Europe de l'Est comme la Bulgarie, la Roumanie ou la Slovaquie et qui font partie de l'UE. La Croatie était elle aussi considérée comme faisant partie des Balkans occidentaux, mais une fois intégrée à l'Union européenne, n'était plus reprise sous ce terme. Le terme de Balkans occidentaux a donc plutôt une dimension politique et géopolitique que géographique et historique¹⁰⁸.

Selon plusieurs sources, le terme "Balkan" dériverait du Turc et signifierait "montagne". Il serait arrivé dans la région avec l'arrivée des Turcs ottomans au XIV^{ème} siècle¹⁰⁹. En 1808, le géographe allemand Johann August Zeune utilise pour la première fois le terme de "péninsule

¹⁰⁶ Commission Européenne. (2020, 5 février). *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions - Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*. EUR-Lex. COM/2020/57 final.

¹⁰⁷ Liridon Lika (2023): The meaning of the Western Balkans concept for the EU: genuine inclusion or polite exclusion? Southeast European and Black Sea Studies, DOI: 10.1080/14683857.2023.2170204

¹⁰⁸ Ibid.

¹⁰⁹ Todorova, M. N. (1997). *Imagining the Balkans*. <https://www.h-net.org/reviews/showpdf.php?id=1320>

balkanique” faisant référence à la partie du Sud-Est de l’Europe¹¹⁰, référence strictement géographique.

La région a été dominée par plusieurs influences, comme l’empire austro-hongrois ou l’empire ottoman. Avec l’effondrement de ces empires, plusieurs États sont nés et sont devenus hostiles les uns envers les autres¹¹¹, causant de l’instabilité. Ce phénomène a été appelé “balkanisation”. Ce terme a été connoté négativement représentant la division des territoires occupés par l’Empire ottoman en mini-États.

Après la Première Guerre mondiale (1914-1918), l’image des Balkans a été associée à des connotations négatives sur les plans politique, social, culturel et idéologique¹¹². Liridon Lika définit le concept de balkanisation après la Première Guerre comme la fragmentation politique et territoriale dans le contexte de l’hétérogénéité ethnique et des conflits territoriaux et frontaliers¹¹³. Ce terme fut utilisé de façon péjorative comme par exemple, pour décrire la situation sur le continent africain : « la balkanisation de l’Afrique »¹¹⁴.

Au fil du temps, le nom “Balkans” faisait davantage écho à une dimension géopolitique voire politique plutôt que géographique.

Pour les pays des Balkans, la notion la plus neutre que l’on pourrait utiliser serait celle de l’Europe du Sud-Est.

Si l’on se base sur la théorie constructiviste, le terme Balkans occidentaux créé par les institutions européennes serait une façon de catégoriser les États non-membres de l’Union européenne. Le terme de Balkans occidentaux ne s’est par exemple pas créé en opposition aux Balkans orientaux mais bien par rapport à l’Europe du Sud-Est qui reprend des pays membres de l’UE comme la Hongrie, la Slovénie, la Roumanie, la Bulgarie. La Croatie n’est plus considérée aujourd’hui comme un membre des Balkans occidentaux, et ce dès le moment où elle est entrée dans l’Union. En effet, en juin 2000 s’est tenu une réunion du *Club of Three* (réseau informel de dirigeants français, allemands et britanniques) qui affirmait que l’utilisation du terme d’Europe du Sud-Est à la place de Balkans occidentaux n’était pas due au hasard. Le terme d’Europe du Sud-Est appliqué aux Balkans impliquerait que l’on reconnaîtrait cette région comme faisant partie de l’Europe et que dès lors, ses problèmes seraient des problèmes européens.

¹¹⁰ Liridon Lika (2023): The meaning of the Western Balkans concept for the EU: genuine inclusion or polite exclusion? Southeast European and Black Sea Studies, DOI: 10.1080/14683857.2023.2170204.

¹¹¹ Ibid.

¹¹² Ibid.

¹¹³ Ibid.

¹¹⁴ Ibid.

Ensuite, en opposition à la balkanisation, on parle du concept d'eupéanisation¹¹⁵. L'eupéanisation repose sur les principes de stabilisation, démocratisation et renforcement d'État de droit et la création d'une économie de marché¹¹⁶. Ce principe est directement lié à la vision d'une UE comme puissance normative. L'identité de l'Union européenne est principalement basée sur des valeurs et des normes qu'elle prône sur la scène internationale. L'eupéanisation est souvent représentée comme une forme d'influence de l'Union européenne sur les États et leur politique nationale (politique, institutions,...). Ainsi, lorsqu'un État adhère à l'UE, il est considéré comme européen, la Croatie par exemple, alors que les autres États font toujours partie des Balkans occidentaux.

Enfin, toujours selon la théorie constructiviste, les Balkans occidentaux sont tous assez marqués par un passé historique compliqué et encore très présent à la suite de l'éclatement de la Yougoslavie. Cependant, chacun des six pays de la région a un passé qui lui est propre et qui n'est donc pas le même que son voisin. Ce passé plus ou moins complexe est l'un des dénominateurs communs pour l'Union européenne. En effet, dans toutes ses communications, l'UE met en exergue la difficulté des relations bilatérales ou régionales entre ces États, mais surtout les mets tous les six dans le même sac quand elle parle des Balkans. L'Albanie, qui n'a pas été impliquée dans les guerres de 1990 est mise au même rang que la Serbie qui a eu un rôle majeur dans les déclenchements de la guerre en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo ou en Slovénie par exemple. L'Union européenne a été critiquée pour avoir considéré les Balkans occidentaux sous l'angle de la balkanisation¹¹⁷.

La notion de Balkans occidentaux, concept comme on l'a vu pour la Croatie, pourrait dès lors disparaître une fois que tous les États de la région seraient intégrés à l'UE.

2.b. Les Balkans occidentaux après les guerres des années 1990

¹¹⁵ Liridon Lika (2023): The meaning of the Western Balkans concept for the EU: genuine inclusion or polite exclusion? Southeast European and Black Sea Studies, DOI: 10.1080/14683857.2023.2170204.

¹¹⁶ Ibid.

¹¹⁷ Ibid.

Après la Première Guerre mondiale, l'Empire austro-hongrois est démembré et la Yougoslavie est créée. Elle devient un État fédéral composé de six républiques¹¹⁸ à la suite de la Seconde Guerre¹¹⁹.

Dès les années 1990, la Yougoslavie éclate sous le coup des montées nationalistes et sécessionnistes. La désintégration de la Yougoslavie marqua un tournant dans l'histoire des Balkans occidentaux. En effet, celle-ci fut violente et provoqua des guerres et des épurations ethniques.

Trois moments ont marqué la stabilisation de la région des Balkans à la suite des guerres des années 1990. Le premier fut l'accord de Dayton signé en 1995, accord de paix mettant fin à la guerre en Bosnie-Herzégovine¹²⁰. Ensuite, la mise en place de la résolution 1244 par l'Organisation des Nations Unies (ONU) plaçant le Kosovo sous protectorat de l'ONU¹²¹. Cette résolution prévoit l'intervention armée d'une coalition internationale dirigée par l'OTAN et a pour buts de stabiliser la région après la guerre et d'instaurer un gouvernement provisoire afin de faciliter un statut définitif pour le Kosovo¹²² (MINUK¹²³). Enfin, la mise en place de l'Accord-cadre d'Ohrid, accord de paix signé en 2001 entre la Macédoine du Nord et les représentants de la minorité albanaise. « *Le gouvernement de Skopje s'engage à respecter et protéger les droits de la communauté de souche albanaise alors que ceux-ci acceptaient de mettre fin à leurs revendications séparatistes et remettre leurs armes à l'OTAN*¹²⁴ ».

Après ces guerres, l'Union européenne prend l'importance de sa présence dans la région et comprend que l'intégration européenne est une réponse appropriée afin de rétablir la paix, la stabilité, le renouveau économique et la démocratisation de ces pays¹²⁵.

¹¹⁸ La Slovénie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie et la Macédoine et deux provinces autonomes : Voïvodine et Kosovo

¹¹⁹ Kervran, P., Pollotec, K. L., Na, S., Signoret, A., Abolivier, M., & Morales, A. (2022, 10 janvier). Aux origines de la Yougoslavie. Dans *France Culture*. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/lsd-la-serie-documentaire/aux-origines-de-la-yougoslavie-5503411>.

¹²⁰ *L'élargissement de l'Union | Fiches thématiques sur l'Union européenne | Parlement européen*. (n.d.). <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/167/l-elandissement-de-l-union>.

¹²¹ Nigoul, C. (2008). Les Balkans occidentaux sous la tutelle de la communauté internationale. *L'Europe en Formation*, n° 349-350(3), 15-32. <https://doi.org/10.3917/eufor.349.0015>

¹²² Millette, A. (2010, 29 novembre). Résolution de la Serbie à l'ONU : l'Union européenne applaudit. *Perspective Monde*. <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAAnalyse/1339>

¹²³ Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

¹²⁴ Nato. (s. d.). *Opérations de soutien de la paix en Macédoine du Nord (2001-2003)*. NATO. https://www.nato.int/cps/fr/natohq/topics_52121.htm

¹²⁵ Nigoul, C. (2008). Les Balkans occidentaux sous la tutelle de la communauté internationale. *L'Europe en Formation*, n° 349-350(3), 15-32. <https://doi.org/10.3917/eufor.349.0015>

C'est en juin 1999 lors du Conseil européen de Cologne dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est que la perspective d'un rapprochement avec l'Union européenne, voire d'une intégration européenne est évoquée. L'Union européenne affirme sa disposition « *à rapprocher les pays de cette région de la perspective d'une pleine intégration dans ses structures* »¹²⁶.

L'Union européenne adopte dès lors une politique régionale envers les Balkans, notamment en mettant en place le Processus de stabilisation et d'association (PSA) en 2000 lors du Sommet de Zagreb pour chacun des pays des Balkans occidentaux. Trois ans plus tard, durant le Sommet UE-Balkans de Thessalonique (2003), l'Union européenne réaffirme « *son soutien sans équivoque à la perspective européenne qui s'offre aux pays des Balkans occidentaux. L'avenir des Balkans est dans l'Union européenne* »¹²⁷.

Le PSA a pour but « *de stabiliser la région dans la perspective d'une future adhésion à l'UE des pays candidats et des candidats potentiels de la région* »¹²⁸. Il repose sur 3 piliers : la mise en place d'un accord de stabilisation et d'association (ASA) propre avec chaque État des Balkans occidentaux, incluant la mise en œuvre d'une zone de libre-échange, une aide technique et financière ainsi que la coopération régionale. L'accord de stabilisation et d'association représente l'établissement d'une relation contractuelle entre l'Union européenne et chacun des candidats potentiels à l'adhésion¹²⁹.

L'Union européenne met en place plusieurs programmes afin d'aider la région. De 2000 à 2006, l'UE investit environ 4,65 milliards d'euros pour aider à la reconstruction de ces pays à travers le Community Assistance for Reconstruction, Development and Stabilisation (CARDS).

L'IPA, instrument d'aide de pré-adhésion (2007-2013), est un instrument d'assistance financière et technique aux pays candidats et potentiels, permettant aussi de montrer le soutien européen aux réformes mises en place dans les pays de la région¹³⁰. Ces fonds renforcent les capacités des bénéficiaires tout au long du processus d'adhésion, ce qui se traduit par une

¹²⁶ Conseil européen. « Conclusions de la présidence », DOC-99-2, Cologne, 03-04/06/99, § 72.

¹²⁷ Sommet UE - Balkans occidentaux, « Déclaration », 10229/03, Thessalonique, 21/06/03, § 2.

¹²⁸ EUR-LEx - *Stabilisation Association Process* - EN - EUR-LEX. (s. d.). <https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/glossary/stabilisation-and-association-process.html>.

¹²⁹ Toeglhofer, T., & Wunsch, N. (2010b). Stabilisation et association dans les Balkans occidentaux : les défis du double objectif européen. *Balkanologie*, 12(1). <https://doi.org/10.4000/balkanologie.2143>

¹³⁰ Overview - Instrument for pre-accession assistance. (2021, 8 octobre). European Neighbourhood Policy and Enlargement Negotiations (DG NEAR). https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/enlargement-policy/overview-instrument-pre-accession-assistance_en.

évolution positive dans la région¹³¹. Pour la période 2007-2013, l'IPA avait un budget de 11,5 milliards d'euros¹³². Son successeur, l'IPA II avait à son tour, un budget de 12,8 milliards d'euro pour la période 2014-2020¹³³. Les bénéficiaires étaient l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Serbie et la Turquie. Ces différentes initiatives ont permis à la région de pouvoir se reconstruire et de se développer économiquement.

Le processus de Berlin lancé en 2014 par la chancelière allemande de l'époque, Madame Angela Merkel et le ministre allemand des Affaires étrangères, Monsieur Frank-Walter Steinmeier, fut une nouvelle initiative importante pour les Balkans occidentaux¹³⁴. Ce processus mené par l'Allemagne avait pour but de dynamiser la perspective d'adhésion européenne dans la région en facilitant la coopération régionale entre les États des Balkans et en les aidant à atteindre les critères d'adhésion au maximum. Concrètement, le Processus de Berlin propose un cadre global qui rassemble divers mécanismes dans le but de renforcer la coopération régionale et le développement économique dans les pays de la région¹³⁵.

En octobre 2019, la Serbie, l'Albanie et la Macédoine du Nord ont lancé « l'Open Balkan »¹³⁶ afin de faciliter et faire progresser l'intégration économique entre les États des Balkans mais aussi faciliter la coopération régionale notamment grâce à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Ce projet fut critiqué par les autres pays de la région qui ont refusé d'y adhérer¹³⁷.

Le projet « Open Balkan » est l'idée d'une intégration régionale lancée à l'origine par le Premier ministre albanais Edi Rama en 2019 avec à ses côtés Aleksandar Vucic, président serbe, et le premier ministre nord-macédonien Zoran Zaev. Cette idée de « Mini Schengen » a été rebaptisée en 2021 « Open Balkan » et tous les membres des Balkans ont été invités à y

¹³¹ *Overview - Instrument for pre-accession assistance*. (2021, 8 octobre). European Neighbourhood Policy and Enlargement Negotiations (DG NEAR). https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/enlargement-policy/overview-instrument-pre-accession-assistance_en.

¹³² Ibid.

¹³³ Ibid.

¹³⁴ *Sommet sur les Balkans occidentaux | Gouvernement fédéral*. (2022, 3 novembre). Die Bundesregierung Informiert | Startseite. <https://www.bundesregierung.de/breg-de/schwerpunkte/europa/sommet-balkans-occidentaux-2140526>.

¹³⁵ *Reconciliation in the Western Balkans : The difficulty of emulating the EU model | Think tank | European Parliament*. (s. d.). [https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/EPRS_BRI\(2019\)637964](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/EPRS_BRI(2019)637964).

¹³⁶ Destani, E. (2024, 6 février). *What is (or was) Open Balkan ? - Kosovo 2.0*. Kosovo 2.0. <https://kosovotwopointzero.com/en/what-is-or-was-open-balkan/>.

¹³⁷ Ristić, D. (2023, 20 février). *Open Balkan Initiative - European Policy Centre*. European Policy Centre. <https://cep.org.rs/en/blog/open-balkan-initiative/>

participer¹³⁸. Sur les six États qui composent les Balkans occidentaux, seuls trois pays (la Serbie, l'Albanie et la Macédoine du Nord) en faisaient partie. Cette initiative s'est notamment démarquée des initiatives menées par l'Union européenne par le fait qu'elle était entreprise au niveau local¹³⁹. Dès lors, les détracteurs de cette initiative ont remis en cause la pertinence d' "Open Balkan" par rapport aux initiatives de coopération régionales déjà existantes (notamment le Processus de Berlin) et craignaient que cette initiative se substitue à l'influence de l'UE alors que celle-ci était revendiquée par les dirigeants des trois États participants pour être plutôt une accélération de l'intégration européenne¹⁴⁰.

L'une des autres raisons qui a poussé le Monténégro, le Kosovo et la Bosnie-Herzégovine à se montrer réticents face à cette initiative est notamment l'influence de la Serbie dans ce projet¹⁴¹. En effet, le passé est un enjeu primordial dans la région, et la peur que les événements passés se répètent est très présente. L'échec de l'ex-Yougoslavie et ses effets restent marqués dans les mémoires ainsi que le rôle de la Serbie dans la déstabilisation de la région, notamment dans le génocide de Srebrenica en 1995 ou la guerre du Kosovo en 1999. Les États des Balkans restent donc très prudents en ce qui concerne la Serbie et certains voient dans cette initiative une opportunité pour la Serbie de pouvoir accroître sa puissance économique et lui apporter des avantages démesurés¹⁴².

Open Balkan n'avait cependant que peu d'impact concret et clair sur les pays concernés. L'un d'eux fut les accords signés concernant le libre accès au marché du travail et la reconnaissance mutuelle des diplômes. En effet, les étudiants devaient payer entre 300 et 500 euros pour faire reconnaître leurs diplômes dans les autres États de la région¹⁴³.

L'initiative Open Balkan montre également un certain essoufflement de la part des Balkans face à l'attente de l'intégration européenne. Cette attente aura poussé ces 3 États à vouloir développer leur propre marché commun régional et d'autres initiatives menées au niveau local. Cependant, n'ayant pas pu réunir l'intégralité des Balkans occidentaux au projet pour les

¹³⁸ Destani, E. (2024, 6 février). *What is (or was) Open Balkan ? - Kosovo 2.0*. Kosovo 2.0. <https://kosovotwopointzero.com/en/what-is-or-was-open-balkan/>.

¹³⁹ Ibid.

¹⁴⁰ Ibid.

¹⁴¹ Ibid.

¹⁴² *Coopération régionale : Open Balkans, la grande coquille vide*. (s. d.). Le Courrier des Balkans. <https://www.courrierdesbalkans.fr/Cooperation-regionale-la-grande-coquille-vide-d-Open-Balkans>.

¹⁴³ Destani, E. (2024, 6 février). *What is (or was) Open Balkan ? - Kosovo 2.0*. Kosovo 2.0. <https://kosovotwopointzero.com/en/what-is-or-was-open-balkan/>.

raisons précitées, cela démontre que la coopération régionale dans la région reste un enjeu capital pour une perspective d'intégration européenne¹⁴⁴.

3. Impact de la réforme sur l'adhésion des Balkans occidentaux

3.a. Processus d'adhésion des Balkans occidentaux : état des lieux

Actuellement, le pays le moins avancé est le Kosovo qui a encore le statut de candidat potentiel à l'adhésion. Pour Liridon Lika, le Kosovo est pourtant l'un des États les plus pro-européen avec l'Albanie¹⁴⁵. La question de son statut international fait débat entre les États membres de l'Union. Le Kosovo a déclaré unilatéralement son indépendance en février 2008¹⁴⁶. Chypre, la Grèce, la Roumanie, la Slovaquie et l'Espagne sont les États membres à ne pas reconnaître son indépendance ainsi que la Serbie et la Bosnie-Herzégovine pour la région des Balkans. En 2018, la Commission estime que le Kosovo remplit tous les critères concernant la libéralisation des visas¹⁴⁷ et depuis janvier 2024, les citoyens du Kosovo peuvent donc voyager sans visa dans l'espace Schengen.

En 2013, Belgrade et Pristina signent l'accord de Bruxelles. Cet accord historique sur la normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo permet d'engager des négociations en vue d'un ASA pour le Kosovo, qui est entré en vigueur en avril 2016¹⁴⁸.

¹⁴⁴ *Coopération régionale : Open Balkans, la grande coquille vide*. (s. d.). Le Courrier des Balkans. <https://www.courrierdesbalkans.fr/Cooperation-regionale-la-grande-coquille-vide-d-Open-Balkans>.

¹⁴⁵ Sur base de l'entretien avec Monsieur L. Lika.

¹⁴⁶ *Les Balkans occidentaux | Fiches thématiques sur l'Union européenne | Parlement européen*. (n.d.). <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/168/les-balkans-occidentaux>.

¹⁴⁷ *Le Kosovo accède enfin comme le reste des Balkans occidentaux au régime sans visa dans l'UE | Socialists & Democrats*. (s. d.). Socialists & Democrats. <https://www.socialistsanddemocrats.eu/fr/newsroom/le-kosovo-accede-enfin-comme-le-reste-des-balkans-occidentaux-au-regime-sans-visa-dans-lue>.

¹⁴⁸ *Les Balkans occidentaux | Fiches thématiques sur l'Union européenne | Parlement européen*. (n.d.). <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/168/les-balkans-occidentaux>.

L'intégration du Kosovo à l'Union, comme celle de la Serbie, est directement liée à la relation entre les deux États et leur différend¹⁴⁹.

Le 1^{er} juin 2015, l'ASA entre en vigueur pour la Bosnie-Herzégovine. En février 2016, le pays présente officiellement sa demande d'adhésion. Trois ans plus tard, en 2019, la Commission a rendu son avis et a publié une liste de 14 priorités indispensables à respecter afin d'obtenir l'ouverture des négociations d'adhésion¹⁵⁰. L'une de ces conditions est le bon fonctionnement de la commission parlementaire de stabilisation et d'association (CPSA). La guerre d'agression menée par la Russie en Ukraine a mené l'Union à accorder le statut de pays candidats à l'Ukraine et la Moldavie. Par conséquent, le Conseil a décidé d'octroyer également à la Bosnie-Herzégovine ce même statut en décembre 2022¹⁵¹. En mars 2024, les dirigeants de l'UE ont donné officiellement leur feu vert à l'ouverture des négociations d'adhésion après une recommandation positive de la part de la Commission¹⁵².

La République de Macédoine du Nord a reçu le statut de pays candidat depuis 2005 et n'a pu entamer les négociations d'adhésion, traitée conjointement avec l'Albanie, qu'en 2022, soit 17 ans plus tard. En effet, la Macédoine du Nord a longtemps eu un différend avec la Grèce concernant l'utilisation de la dénomination « Macédoine »¹⁵³. L'accord de Prespa entré en vigueur en 2019 a permis de clôturer ce différend. Après le refus de la France à l'ouverture des négociations d'adhésion à la Macédoine du Nord et l'Albanie, c'est finalement en mars 2020 que le Conseil approuve l'ouverture des négociations d'adhésion sans aucune autre condition. En juillet 2020, la Commission a pu présenter la nouvelle méthodologie du processus. La Macédoine du Nord et la Bulgarie ont également eu un différend concernant l'identité, la langue et l'histoire, ce qui a également freiné le processus pour la Macédoine (veto de la Bulgarie).

Entre-temps, l'Albanie a reçu le statut de pays candidat en juin 2014 après avoir introduit sa candidature à l'adhésion en 2009. En 2018, le Conseil envisage l'ouverture des négociations

¹⁴⁹ *Les Balkans occidentaux | Fiches thématiques sur l'Union européenne | Parlement européen.* (n.d.). <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/168/les-balkans-occidentaux>.

¹⁵⁰ Ibid.

¹⁵¹ Ibid.

¹⁵² Consilium europa. (2024, 4 mai). *Bosnie-Herzégovine*. Conseil Européen - Conseil de L'Union Européenne. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/enlargement/bosnia-herzegovina/>.

¹⁵³ *Les Balkans occidentaux | Fiches thématiques sur l'Union européenne | Parlement européen.* (n.d.). <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/168/les-balkans-occidentaux>.

pour 2019 à condition que les critères nécessaires soient remplis. Finalement, en 2020 la Commission approuve l'ouverture des négociations d'adhésion. Les négociations de l'Albanie et la Macédoine du Nord sont traitées conjointement et ont officiellement débuté en juillet 2022.

Les pays les plus avancés dans le processus d'adhésion sont la Serbie et le Monténégro. En effet, la Serbie a ouvert vingt-deux chapitres sur trente-cinq dont deux ont été provisoirement clos¹⁵⁴. Le pays a obtenu le statut de pays candidat en 2012 après un accord sur la représentation régionale du Kosovo¹⁵⁵. Le « groupe de chapitre 4 » concernant le programme environnemental et la connectivité a été ouvert en 2021. Depuis, aucun autre chapitre ou groupe de chapitre n'a été ouvert¹⁵⁶.

Le Monténégro a introduit sa demande d'adhésion en 2008 et a obtenu le statut de pays candidat en 2010. Il a pu entamer les négociations d'adhésion en juin 2012. Comme le veut la nouvelle méthodologie du processus d'adhésion, les chapitres fondamentaux (chapitre 23 et 24) concernant l'état de droit, la liberté et les droits fondamentaux et sur la liberté, la sécurité et la justice ont été évoqués très rapidement. Le Monténégro et l'Union ont ouvert les trente-trois chapitres de négociations et actuellement, trois ont pu être provisoirement clôturés¹⁵⁷. Cependant, la situation instable actuelle du Monténégro a freiné quelque peu le processus d'adhésion à l'Union européenne ces dernières années.

Selon la Commission, dans sa stratégie publiée en 2018 pour les Balkans occidentaux¹⁵⁸, la Serbie et le Monténégro auraient pu rejoindre pleinement l'Union en 2025, mais cette vision semble aujourd'hui totalement irréaliste¹⁵⁹.

Le manque de dynamisme du processus d'adhésion a produit une baisse de l'engouement de la population des Balkans à la perspective d'adhérer à l'UE. Selon le Balkan Public Barometer (2023), un tiers des citoyens des Balkans occidentaux, soit 34 % (3 % de moins que l'année dernière), restent optimistes et pensent que l'adhésion à l'UE aura lieu d'ici 2030, et 32 % d'entre

¹⁵⁴ *Les Balkans occidentaux | Fiches thématiques sur l'Union européenne | Parlement européen*. (n.d.). <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/168/les-balkans-occidentaux>.

¹⁵⁵ *Ibid.*

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ European Commission. (2018). *A credible enlargement perspective for and enhanced EU engagement with the Western Balkans : Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee of the Regions* (COM(2018) 65 final).

¹⁵⁹ Sur base l'entretien avec Monsieur Robert Dopchie.

eux visent 2035. Cependant, près d'un quart (23 %) pensent que cela n'arrivera jamais, soit 3 % de plus qu'en 2020¹⁶⁰.

Le plus important dans le processus d'adhésion reste l'engagement des différentes parties. En effet, il est nécessaire que l'Union européenne et les pays de la région des Balkans se prouvent leur bonne volonté et leur réel engagement. L'Union a bien compris cet enjeu, en mettant en place la nouvelle méthodologie du processus d'adhésion, et l'importance d'intégrer les pays de la région au sein de l'UE.

L'Union européenne a des efforts à faire en termes de crédibilité et d'unité sur la scène internationale et notamment dans le processus d'intégration des Balkans occidentaux. Cependant, les Balkans ont eux aussi leurs propres défis à relever afin de pouvoir adhérer aux valeurs et principes communs de l'Union.

En ce sens, le premier défi à relever pour les pays de la région est la coopération régionale. La coopération est l'une des principales conditions fixées par l'Union européenne afin de pouvoir y adhérer. En effet, le passé est encore très présent dans les esprits de la région et il est également détourné par les élites politiques à des fins nationalistes. Le thème de la coopération régionale n'est dès lors pas traité comme une priorité¹⁶¹. Bien que la Serbie et le Kosovo aient signé un accord concernant la normalisation de leur relation pour permettre l'avancement de leur perspective européenne¹⁶², la Serbie ne reconnaît toujours pas officiellement l'indépendance du Kosovo.

Ensuite, le développement économique des pays de la région demeure précaire. La croissance économique et le revenu par habitant ne suffisent pas à l'intégration. Les Balkans sont marqués par un taux de chômage élevé qui touche majoritairement les jeunes¹⁶³. La crise du Covid-19 et l'invasion russe en Ukraine ont également eu des effets néfastes sur l'économie ainsi que la fuite des cerveaux.

¹⁶⁰ *Balkan Barometer* | (n.d.). https://www.rcc.int/balkanbarometer/key_findings/2/.

¹⁶¹ EUROPEUM.org. (2019, June 25). *POLICY PAPER: Reconciliation in the Western Balkans: Overcoming the past together*. <https://www.europeum.org/en/articles/detail/2832/policy-paper-reconciliation-in-the-western-balkans-overcoming-the-past-together>.

¹⁶² Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. (s. d.). *Serbie / Kosovo - Accord à Ohrid (18.03.23)*. France Diplomatie - Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/serbie/evenements/article/serbie-kosovo-accord-a-ohrid-18-03-23>.

¹⁶³ Du Trésor, D. G. (n.d.). *Balkans occidentaux - Indicateurs économiques - BULGARIE* | Direction générale du Trésor. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/BG/balkans-occidentaux-indicateurs-economiques>.

Enfin et surtout, la corruption reste un défi majeur pour la région. En effet, les États des Balkans connaissent la corruption, le clientélisme politique¹⁶⁴ et la captation de l'État depuis des années et ces phénomènes impactent très négativement les politiques mises en place mais surtout la perspective européenne. La corruption est encore très présente et souvent, les aides financières octroyées par l'Union européenne à des fins de mise en place des réformes, finissent dans les mains d'élites corrompues¹⁶⁵. Cela pose donc un problème au niveau de la représentation et des actions qui doivent être accomplies pour répondre aux conditions imposées par l'Union pour l'intégration des Balkans occidentaux. Enfin la capture de l'État où « *des individus et des groupes puissants utilisent la corruption pour façonner les politiques, les lois et l'économie d'une nation*¹⁶⁶ » et ce, dans un but personnel, pose également problème. Ces phénomènes permettent dès lors aux acteurs corrompus de maintenir ce processus et de se protéger en restant impunis¹⁶⁷. Les Balkans occidentaux sont ainsi représentés par des institutions précaires dans lesquelles la population ne se retrouve pas et en qui elle n'a pas confiance, et cela affecte donc directement leur vision de la démocratie¹⁶⁸ et les éloigne des valeurs européennes.

Ces défis sont majeurs et doivent être travaillés en profondeur si les Balkans occidentaux espèrent un jour adhérer pleinement à l'Union européenne. De plus, sans réelle perspective européenne concrète, les Balkans pourraient également être approchés par d'autres puissances mondiales telles que la Chine, la Russie ou la Turquie, « *l'atmosphère nationaliste est grandissante et pourrait détourner les Balkans occidentaux de l'Europe*¹⁶⁹ ».

3.b. La nouvelle méthodologie de mars 2020

¹⁶⁴ Le clientélisme, désignant ici un échange de service entre partis/personnes politiques contre un gain personnel.

¹⁶⁵ Special Report 01/2022 : EU support for the rule of law in the Western Balkans : despite efforts, fundamental problems persist. (s. d.). *Special Report 01/2022 : EU support for the rule of law in the Western Balkans : Despite efforts, fundamental problems persist*. European Court of Auditors. https://www.eca.europa.eu/en/publications/SR22_01.

¹⁶⁶ Transparency International. (2023, August 30). *Captured states in the Western Balkans and Turkey - News*. Transparency.org. <https://www.transparency.org/en/news/captured-states-western-balkans-turkey>.

¹⁶⁷ Ibid.

¹⁶⁸ Ibid.

¹⁶⁹ Lika, L. (2020). Les Balkans occidentaux entre l'intégration européenne et la projection d'influence des puissances émergentes. *Politix*. <https://orbi.uliege.be/handle/2268/255237>.

En février 2020, la Commission présente une proposition dans le cadre de la perspective d'adhésion des Balkans occidentaux. Celle-ci a pour but de faire avancer le processus tout « *en le rendant plus crédible, doté d'une orientation politique plus forte, plus dynamique et plus prévisible*¹⁷⁰ » selon le Commissaire européen au voisinage et à l'élargissement, Oliver Varhelyi.

Cette réforme de la méthodologie est mise en place juste après l'opposition de la France, du Danemark et des Pays-Bas d'entamer les négociations d'adhésion avec la Macédoine du Nord et l'Albanie, événement considéré comme un « véritable échec du Conseil Européen par plusieurs hauts responsables européens¹⁷¹ ». Elle serait une réponse aux États membres encore sceptiques quant à l'adhésion des Balkans occidentaux. Cette nouvelle méthodologie permettrait aux États membres d'accroître leur contribution et leur pouvoir de décision au processus d'adhésion, notamment à travers les rapports annuels ou le principe de réversibilité. L'engagement politique des autorités locales quant à l'intégration sera évalué par les États membres à travers ces rapports ainsi que leurs experts délégués sur le terrain¹⁷².

Dès le premier paragraphe, la Commission réaffirme le soutien de l'Union à la perspective d'intégration des Balkans ainsi que la nécessité de revoir le processus de négociations d'adhésion. « *Le maintien et la consolidation de cette politique sont par conséquent indispensables à la crédibilité de l'UE, à sa réussite et à son influence dans la région et au-delà, surtout en cette période de concurrence géopolitique exacerbée. Mais l'efficacité du processus d'adhésion dans son ensemble et de sa mise en œuvre doit de toute évidence encore être améliorée*¹⁷³ ».

La nouvelle méthodologie est basée sur quatre critères présentés dans une communication approuvée par le Conseil le 25 mars 2020 et qui vont être présentés ci-dessous du point de vue européen tel que partagé dans la communication :

¹⁷⁰ Press corner. (s. d.). European Commission - European Commission.
https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_20_181.

¹⁷¹ Митровска, М. (2019, 21 octobre). *L'erreur historique de Macron avec la Macédoine du Nord et l'Albanie*. Слободен Печат. <https://www.slobodenpecat.mk/fr/istoriskata-greshka-na-makron-so-severna-makedonija-i-albanija/>.

¹⁷² Commission Européenne. (2020, 5 février). p1 *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions - Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*. EUR-Lex. COM/2020/57 final.

¹⁷³ Ibid., p.1.

« Pour que le processus d'adhésion regagne de la crédibilité de part et d'autre et puisse donner sa pleine mesure, il doit pouvoir s'appuyer sur une confiance résolue et mutuelle et sur des engagements clairs pris par les deux parties¹⁷⁴ ».

D'un côté, la crédibilité des Balkans passe par la mise en place des réformes fondamentales, notamment l'État de droit, l'économie et l'organisation des institutions démocratiques ou la lutte contre la corruption. En effet, *« les États membres et les citoyens de l'UE ont des appréhensions légitimes et doivent être rassurés quant à la volonté politique sans faille de ces pays¹⁷⁵ »*. Pour Robert Dopchie, l'Union européenne semble reconnaître ici la réticence des États membres face à un nouvel élargissement en faisant le lien avec le cas de la Hongrie¹⁷⁶.

Du côté de l'UE, la crédibilité passe par l'assurance que *« l'Union européenne tienne son engagement sans faille en faveur d'un processus basé sur le mérite¹⁷⁷ »*. *« De même, les États membres et les institutions doivent parler d'une même voix dans la région¹⁷⁸ »*.

Pour renforcer encore la crédibilité, les réformes fondamentales seront au cœur du processus d'adhésion. *« Ces « fondamentaux » gagneront encore en importance dans les négociations d'adhésion. Les progrès en la matière dicteront le rythme général des négociations¹⁷⁹ »*.

Une direction politique plus forte

Pour la Commission, la *« nature politique du processus d'adhésion nécessite une direction politique plus forte et un engagement aux plus hauts niveaux¹⁸⁰ »*. Le processus

¹⁷⁴ Commission Européenne. (2020, 5 février). p.2. *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions - Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*. EUR-Lex. COM/2020/57 final.

¹⁷⁵ Ibid.

¹⁷⁶ Sur base de l'entretien avec Monsieur Robert Dopchie.

¹⁷⁷ Commission Européenne. (2020, 5 février). p.3. *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions - Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*. EUR-Lex. COM/2020/57.

¹⁷⁸ Ibid.

¹⁷⁹ Ibid.

¹⁸⁰ Commission Européenne. (2020, 5 février). p.1. *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions - Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*. EUR-Lex. COM/2020/57.

d'adhésion nécessite un réel engagement des pays candidats sur le plan des valeurs et des normes qui sont partagées au sein de l'Union européenne. Il y a lieu, selon la Commission, pour les Balkans, de prouver leur capacité à s'adapter et à assumer les responsabilités en tant qu'éventuels futurs membres de l'Union, et cela passe par la mise en œuvre des réformes fondamentales¹⁸¹.

L'idée est de « *mettre au premier plan le caractère politique du processus*¹⁸² ». Cela passe notamment par l'organisation de sommets plus réguliers entre l'Union européenne et les États candidats, ainsi que par l'intensification des contacts ministériels. « *Les États membres seront invités à contribuer plus systématiquement au processus d'adhésion*¹⁸³ ». L'engagement des deux parties semblent être une condition sine qua non au bon déroulement de la nouvelle méthodologie. Les Balkans doivent prouver à l'UE qu'ils sont légitimes comme potentiels futurs États membres, mais les États membres doivent eux aussi montrer aux Balkans qu'ils sont investis et engagés dans le processus d'adhésion.

Dynamisme

Dans le but de dynamiser le processus d'adhésion, souvent critiqué pour sa lenteur, la Commission propose le regroupement des trente-cinq chapitres de négociation en six groupes thématiques. Les négociations porteront directement sur l'entièreté du paquet thématique et non plus par chapitre, ce qui permet d'ouvrir plusieurs chapitres en même temps. Les négociations sur les fondamentaux seront ouvertes en premier et ce sont les progrès liés à ces thématiques qui détermineront le rythme général¹⁸⁴.

Transparence

Enfin, la Commission souhaite davantage préciser les attentes de l'Union européenne concernant les Balkans occidentaux et ce, de façon plus régulière. « *Des voix s'élèvent dans les États membres et les Balkans occidentaux en faveur d'un processus plus prévisible, garant*

¹⁸¹ Ibid., p.3.

¹⁸² Ibid., p.4.

¹⁸³ Ibid.

¹⁸⁴ Ibid., p.5.

d'une plus grande clarté quant aux attentes de l'Union à l'égard des pays concernés par l'élargissement aux différents stades du processus, et quant aux conséquences positives et négatives des progrès réalisés ou de l'absence de progrès¹⁸⁵ ». Les conférences intergouvernementales permettront d'augmenter la prévisibilité et clarifier les attentes de l'année à venir. Pour parvenir à fermer des paquets thématiques et pouvoir avancer concrètement, la transparence est la clef. Pour ce faire, il est impératif également que « les États membres aient une vision claire et commune de ce qu'ils attendent précisément des candidats¹⁸⁶ ».

Si les pays candidats progressent suffisamment, l'Union met en place un processus de récompenses grâce à des financements. En revanche, si le pays stagne ou régresse, des sanctions seront aussi mises en place comme la suspension des négociations, la réouverture de chapitres déjà clos ou la perte de financement¹⁸⁷.

« La prévisibilité et la conditionnalité seront renforcées au moyen d'une plus grande transparence. Pour garantir la viabilité des réformes et faciliter le suivi de la mise en œuvre, toutes les réformes clefs des pays devraient être réalisées dans la plus grande transparence et de manière inclusive, avec la participation des principales parties prenantes. De son côté, l'Union européenne devrait s'efforcer de rendre le processus plus transparent, en publiant plus largement les documents les plus importants¹⁸⁸ ».

Ces quatre critères sont évidemment étroitement liés et l'objectif de la Commission est clair : *« Il est capital de renforcer la confiance des différentes parties prenantes et de consolider le processus d'adhésion tout en le rendant plus efficace. Il importe qu'il devienne plus prévisible, plus crédible (en le fondant sur des critères objectifs, sur des conditions positives et négatives rigoureuses et sur le principe de réversibilité), plus dynamique aussi, et qu'il fasse l'objet d'un pilotage politique plus déterminé¹⁸⁹ ».*

¹⁸⁵ Commission Européenne. (2020, 5 février). p.5. *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions - Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*. EUR-Lex. COM/2020/57.

¹⁸⁶ Ibid., p.6.

¹⁸⁷ Ibid., p.7. La Commission amène le principe de réversibilité.

¹⁸⁸ Ibid.

¹⁸⁹ Commission Européenne. (2020, 5 février). p.1. *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions - Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*. EUR-Lex. COM/2020/57.

4. Étude de cas de la Bosnie-Herzégovine et de la Macédoine du Nord

4.a. La Bosnie-Herzégovine

La Bosnie-Herzégovine se situe en plein cœur des Balkans, entre la Croatie, la Serbie et le Monténégro. Elle possède aussi une façade maritime avec la mer Adriatique. De ce fait, la Bosnie-Herzégovine est un État multi-ethnique, avec plusieurs langues, religions et peuples. C'est l'un des États d'Europe avec une majorité musulmane¹⁹⁰. La constitution de Bosnie-Herzégovine ne s'accorde sur aucune langue officielle dans le pays. Cela renforce donc le principe d'un État multiculturel¹⁹¹.

Elle est composée de trois entités autonomes qui sont la Fédération de Bosnie-et-Herzégovine, la République serbe de Bosnie (Republika Srpska) et le District de Brčko.

Pour comprendre les tensions et les difficultés que rencontre la Bosnie-Herzégovine, il est important de revenir brièvement sur son histoire.

Du XVe au XIXe siècle, la Bosnie et la Herzégovine deviennent des provinces rattachées à l'Empire ottoman. La Bosnie-Herzégovine apparaîtra finalement comme une province ottomane et la vie politique se concentrera autour de la capitale, Sarajevo¹⁹². L'Empire ottoman instaurera un processus d'islamisation très fort et un tiers de la population se convertira pour échapper aux impôts que les « non-musulmans » devront payer. Les Serbes et les Croates présents en Bosnie-Herzégovine, principalement chrétiens ou orthodoxes, devront exercer leur

¹⁹⁰ Ce sont les Bosniaques.

¹⁹¹ Toute l'Europe. (2023, 19 juin). *Bosnie-Herzégovine : Politique, Relations avec l'UE, Géographie, Economie, Histoire* - [Touteurope.eu](https://www.touteurope.eu/pays/bosnie-herzegovine/). <https://www.touteurope.eu/pays/bosnie-herzegovine/>.

¹⁹² Dérens, J. & Samary, C. (2000). Bosnie-Herzégovine. Dans : J. Dérens & C. Samary (Dir), *Les 100 Portes des Conflits Yougoslaves* (pp. 41-50). Éditions de l'Atelier.

religion dans un État sous l'influence ottomane et seront considérés comme des citoyens de « second rang ». En effet, ce qu'on appellera les Bosniaques, sont majoritairement des Serbes et des Croates islamisés¹⁹³. Ces trois religions, catholique, orthodoxe et musulmane, cohabitent ensemble jusqu'au déclin de l'Empire ottoman. Des tensions ethniques émergent entre les propriétaires musulmans et les paysans croates et serbes. Entre 1830 et 1870, plusieurs révoltes éclatent¹⁹⁴.

En 1908, l'Autriche-Hongrie annexe la Bosnie-Herzégovine. Les Serbes orthodoxes dénoncent le favoritisme de l'Autriche catholique à l'égard des Croates. Dès lors, de vives tensions émergent entre les nationalistes serbes et les autorités austro-hongroises jusqu'à l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand de Hasbourg en 1914 à Sarajevo. Cet événement plongera toute l'Europe dans la Première Guerre mondiale¹⁹⁵.

A la fin de la Première Guerre, le Royaume des Serbes, des Slovènes et des Croates est formé. C'est ce qu'on appellera la « première Yougoslavie ». Après la Seconde Guerre mondiale, la Yougoslavie est transformée en république fédérale composée de six républiques dont la Bosnie-Herzégovine. Tito représentera le symbole de cette deuxième Yougoslavie jusqu'en 1980.

A la dislocation de la Yougoslavie en 1992, la Bosnie-Herzégovine proclame son indépendance et les tensions sont rapidement ravivées entre Serbes, Croates et Bosniaques qui ne partagent pas la même vision politique¹⁹⁶. Le pays devra faire face à quatre années de guerre civile opposant les Bosniaques à la Republika Srpska et au Conseil de défense croate. Les Serbes mettent en place une politique de nettoyage ethnique contre les Bosniaques et commettent le massacre de Srebrenica¹⁹⁷.

En juillet 1992, le Conseil de Sécurité des Nations Unies adopte à l'unanimité la résolution 743 autorisant le déploiement de casques bleus en Bosnie-Herzégovine. En 1995, les accords de

¹⁹³ Thouvenot, A. (2021, 12 juillet). Quel avenir pour la Bosnie-Herzégovine ; ? *Le Taurillon*. <https://www.taurillon.org/quel-avenir-pour-la-bosnie-herzegovine>.

¹⁹⁴ Dérens, J. & Samary, C. (2000). Bosnie-Herzégovine. Dans : , J. Dérens & C. Samary (Dir), *Les 100 Portes des Conflits Yougoslaves* (pp. 41-50). Éditions de l'Atelier.

¹⁹⁵ Ibid.

¹⁹⁶ Ibid.

¹⁹⁷ *Srebrenica : Timeline of Genocide*. (s. d.). <https://www.irmct.org/specials/srebrenica/timeline/fr/>.

Dayton sont signés entre la Serbie, la Croatie et la Bosnie-Herzégovine¹⁹⁸. Cependant, ceux-ci ne permettent pas réellement d'apaiser les tensions dans le pays. La cohabitation entre ces trois communautés dicte la stabilité gouvernementale. Les serbo-bosniens souhaitent l'indépendance de la Republika Srpska et la dissolution de la Bosnie remettant en cause son intégrité territoriale.

En 1993, le Conseil des Nations Unies crée le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) dans le but de juger les responsables de ces crimes. Le TPIY, basé à la Haye, avait pour mission de poursuivre les auteurs de crimes de guerres commis pendant les conflits des années 1990 sur le territoire de l'ex-Yougoslavie¹⁹⁹. La coopération avec le TPIY fut un prérequis essentiel au processus d'adhésion des Balkans, en particulier pour la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie et le Kosovo²⁰⁰. Ce critère est étroitement lié à celui de l'État de droit, des droits de l'homme et de la justice transitionnelle.

C'est un enjeu de politique interne majeur en Bosnie-Herzégovine, entre autre, parce que la RS perçoit les responsables serbes de Bosnie comme des « héros » et non comme des criminels²⁰¹. Cela creuse davantage le fossé nationaliste entre la RS et la Fédération de Bosnie-et-Herzégovine. Milodorad Dodik a notamment minimisé le massacre de Srebrenica reprochant au TPIY d'être instrumentalisé contre les serbes²⁰².

Pour la Bosnie, il s'agit de surmonter les clivages ethniques et promouvoir une réconciliation nationale, critère majeur pour son processus d'adhésion.

La Bosnie-Herzégovine est un État qui, par son histoire, est divisé. Elle remettra cependant sa candidature pour devenir membre de l'Union européenne en février 2016. Johannes Hahn, commissaire européen à l'élargissement (2014-2019), évoqua « *le début d'un long voyage* » pour le pays lorsque la Bosnie remit sa candidature²⁰³.

¹⁹⁸ Ibid.

¹⁹⁹ *Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie | Nations Unies Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie*. (s. d.). <https://www.icty.org/fr>.

²⁰⁰ Ibid.

²⁰¹ Reuters, A. (2011, 30 mai). Mladic, héros de milliers de Serbes en colère. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/monde/europe/324353/mladic-heros-de-milliers-de-serbes-en-colere>.

²⁰² *Srebrenica: Remembrance and Denial*. (s. d.). Institute For War And Peace Reporting. <https://iwpr.net/global-voices/srebrenica-remembrance-and-denial>.

²⁰³ Thouvenot, A. (2021, 12 juillet). Quel avenir pour la Bosnie-Herzégovine ; ? *Le Taurillon*. <https://www.taurillon.org/quel-avenir-pour-la-bosnie-herzegovine>.

L'agression russe en Ukraine a accéléré le processus d'adhésion pour la Bosnie-Herzégovine. En effet, l'Union européenne en décidant d'octroyer le statut de pays candidat à l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie a également décidé de l'octroyer à la Bosnie-Herzégovine²⁰⁴.

Si l'on aborde cela sous le spectre du néoréalisme, on pourrait affirmer que l'Union européenne a davantage agi dans un but géopolitique que méritocratique. En effet, les communications de l'Union sur le processus d'adhésion soulignent régulièrement l'importance du principe méritocratique pour avancer. Dans la communication de la Commission faite en février 2020, nous pouvons lire ceci : « *Cela signifie que l'Union européenne tient son engagement sans faille en faveur d'un processus basé sur le mérite* »²⁰⁵ ou encore à la page 6 : « *L'élément clef du processus d'adhésion basé sur le mérite est sa conditionnalité. Pour y parvenir, toutefois, il importe que les conditions soient claires dès le départ* »²⁰⁶. Or, la Bosnie-Herzégovine avait pourtant des réformes à mettre en place et des critères à remplir, définis par l'UE, sur le plan démocratique, de la corruption et de l'État de droit qui n'avaient pas été atteints lorsque l'Union décida de lui octroyer le statut de pays candidat²⁰⁷. En 2024, selon Freedom House, le score de démocratie de la Bosnie-Herzégovine a baissé de 3,21 à 3,18 sur 7²⁰⁸.

Dès lors, on peut penser que la guerre menée par la Russie en Ukraine a joué dans cette décision. Celle-ci semble aller également à contre-courant de la nouvelle méthodologie. En effet, la prévisibilité et la transparence de l'Union européenne peuvent être remises en question. Alors qu'un État peut être sanctionné en cas de régression ou de stagnation²⁰⁹, la Bosnie-Herzégovine, qui n'avait pas fait de réel bond en avant, s'est tout de même vue octroyer le statut de pays candidat. Cela remet en cause le principe de transparence basé sur « *une plus*

²⁰⁴ Consilium europa. (2024, 4 mai). *Bosnie-Herzégovine*. Conseil Européen - Conseil de L'Union Européenne. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/enlargement/bosnia-herzegovina/>.

²⁰⁵ Commission Européenne. (2020, 5 février). p.3. *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions - Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*. EUR-Lex. COM/2020/57 final.

²⁰⁶ Ibid., p.6.

²⁰⁷ Consilium europa. (2024, 4 mai). *Bosnie-Herzégovine*. Conseil Européen - Conseil de L'Union Européenne. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/enlargement/bosnia-herzegovina/>.

²⁰⁸ Freedom House. (s. d.). Bosnia and Herzegovina. Dans *Freedom House*. <https://freedomhouse.org/country/bosnia-and-herzegovina/nations-transit/2024>. **Régimes de transition ou hybrides (3,01-4,00)** : Les pays recevant ce score sont généralement des démocraties électorales où les institutions démocratiques sont fragiles et où il existe des défis importants en matière de protection des droits politiques et des libertés civiles.

²⁰⁹ Les États membres pourraient décider de mettre les négociations en sommeil, voire les suspendre. Des chapitres clôturés pourraient être rouverts. Le financement européen pourrait être revu à la baisse. L'accès aux marchés de l'UE pourrait être momentanément interrompus ou supprimés.

*grande clarté quant aux attentes de l'Union à l'égard des pays concernés*²¹⁰ » et donc de facto sur sa crédibilité puisque l'UE n'aurait pas agi sur base du principe méritocratique pour la Bosnie-Herzégovine. Le principe géopolitique a été favorisé au détriment du principe de transparence et a une incidence directe sur la crédibilité européenne dans les Balkans. En effet, Liridon Lika souligne que les Balkans ne sont pas contre une potentielle adhésion de l'Ukraine mais souhaitent que le même cadre soit appliqué à tous les États candidats et potentiels candidats²¹¹.

Cette décision d'octroyer ce statut à la Bosnie-Herzégovine peut être basée sur le postulat qui est que l'Union européenne souhaite se replacer comme principale puissance dans les Balkans afin de contrer la Russie et assurer sa place sur la scène internationale et dans la région.

En effet, comme expliqué, la Bosnie-Herzégovine est majoritairement composée de deux entités autonomes qui sont la Republika Srpska et la République de Bosnie-et-Herzégovine. La République de Bosnie-et-Herzégovine se montre largement en faveur d'une adhésion européenne alors que la RS ne se montre pas si décidée. Les autorités serbes, et par conséquent la RS, jouent un jeu d'équilibristes entre l'Union européenne et la Russie²¹².

Il est vrai que la Russie et la Serbie partagent une histoire commune par leur religion, l'orthodoxie ainsi que leur culture slave. Ces deux pays entretiennent d'étroites relations aujourd'hui. La Serbie ne souhaite d'ailleurs pas sanctionner Moscou ni s'aligner sur les recommandations de l'UE concernant l'Ukraine²¹³. La RS prône le concept d'un « monde serbe²¹⁴ » et de facto son indépendance et souhaite la dislocation de la Bosnie-Herzégovine, ce qui est directement en opposition avec les attentes de l'UE dans le cadre du processus d'adhésion. Pourtant, la Serbie est l'un des pays les plus avancés dans le processus d'adhésion. L'Union européenne a également décidé de ne pas sanctionner la Serbie face à ses progrès très modérés (notamment suite aux agissements de la RS) et à sa posture à l'égard de la Russie pour

²¹⁰ Commission Européenne. (2020, 5 février)., p.5. *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions - Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*. EUR-Lex. COM/2020/57 final.

²¹¹ Sur base de l'entretien avec Monsieur Liridon Lika.

²¹² Alice.Taylor (2023, 19 septembre). *Entre l'UE et la Russie, la Serbie doit faire son choix, selon l'eurodéputée Viola von Cramon*. [www.euractiv.fr](https://www.euractiv.fr/section/elargissement/interview/entre-lue-et-la-russie-la-serbie-doit-faire-son-choix-selon-leurodeputee-viola-von-cramon/). <https://www.euractiv.fr/section/elargissement/interview/entre-lue-et-la-russie-la-serbie-doit-faire-son-choix-selon-leurodeputee-viola-von-cramon/>.

²¹³ Perrotte, D. (2023, août 24). Guerre en Ukraine : la Serbie accusée d'un jeu trouble. *Les Echos*. <https://www.lesechos.fr/monde/europe/guerre-en-ukraine-la-serbie-accusee-dun-jeu-trouble-1972253>.

²¹⁴ Sur base de l'entretien avec Monsieur Liridon Lika.

ne pas froisser Belgrade. En effet, l'UE mesure l'importance de la Serbie et des Serbes présents en Bosnie-Herzégovine qui pourraient se tourner vers Poutine.

Dès lors, L'Union européenne glisserait d'une puissance normative à une puissance plutôt géostratégique suite à la guerre menée par la Russie en Ukraine²¹⁵. L'accélération du processus d'adhésion pour la Bosnie-Herzégovine, d'un point de vue néoréaliste, est une façon pour l'Union européenne de se replacer au centre comme seule alternative pour les pays des Balkans face à une Russie qui a de l'influence dans les entités serbes. Elle favorise dès lors une posture plus géopolitique que normative. D'un point de vue constructiviste, cela démontre également l'importance de l'identité au sein du même pays. En effet, la RS et les Bosniaques ne partagent pas les mêmes attentes et ce, de par leurs différentes identités culturelles. L'influence de l'Union européenne est donc un réel enjeu et son changement d'une puissance normative à géopolitique peut créer de nouvelles tensions au sein de l'Union européenne mais aussi dans les Balkans.

Robert Dopchie souligne également que cette accélération démontre que lorsque l'UE décide d'avancer, le processus d'adhésion peut aussi être rapide²¹⁶.

4.b. La République de Macédoine du Nord

La Macédoine du Nord est un État enclavé entre la Bulgarie, l'Albanie, la Grèce, la Serbie et le Kosovo. Elle est d'ailleurs divisée à la suite des guerres balkaniques (1912-1913) entre la Grèce, la Bulgarie et le Royaume de Yougoslavie. C'est un État relativement jeune puisqu'il a obtenu son indépendance en 1991 à l'éclatement de la Yougoslavie²¹⁷. C'est le seul pays issu de l'ex-Yougoslavie qui parvint à son indépendance sans guerre, malgré un paysage interethnique très fort entre ressortissants macédoniens issus de minorités albanaises, bulgares, et autres. Cependant, la Grèce, depuis 1991, refuse de reconnaître la Macédoine en portant ce nom et en utilisant les symboles de l'Antiquité comme le soleil de Vergina ou la personne

²¹⁵ Dopchie, Robert & Lika, Liridon. 'The EU Enlargement Strategy in the Western Balkans: Assessing the Implications Amidst the War in Ukraine'. *European Foreign Affairs Review* 29, no. 2 (2024): 159–176.

© 2024 Kluwer Law International BV, The Netherlands

²¹⁶ Sur base de l'entretien avec Monsieur Robert Dopchie.

²¹⁷ Toute l'Europe. (2024, 13 mai). *Macédoine du Nord : Politique, Relations avec l'UE, Géographie, Economie, Histoire* - *Touteurope.eu*. *Touteurope.eu*. <https://www.touteurope.eu/pays/republique-de-macedoine-du-nord/>.

d'Alexandre le Grand, estimant que la Macédoine veut s'approprier son histoire²¹⁸. Ce conflit d'ordre identitaire et historique puise ses sources à l'ère d'Alexandre le Grand. Un compromis provisoire est trouvé et la Macédoine prend le nom d'Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM)²¹⁹. Ce conflit entre Skopje et Athènes eut de réelles conséquences sur l'ARYM puisque celle-ci déposa sa candidature à l'Union européenne en 2004 et reçut le statut de pays candidat en 2005 mais que le processus fut rapidement bloqué par la Grèce qui menaçait d'opposer son veto tant que la question du nom ne serait pas réglée. C'est en 2018 avec l'Accord de Prespa que le nouveau nom est trouvé et validé par les deux parties, l'ARYM devient officiellement la République de Macédoine du Nord. Dès lors, en mars 2020, l'Union européenne décide d'ouvrir les négociations d'adhésion avec la République de Macédoine du Nord²²⁰.

En novembre 2020, la Bulgarie oppose son veto quant à l'adoption du cadre des négociations. Un autre différend identitaire oppose la Macédoine du Nord avec la Bulgarie remettant notamment en cause la langue macédonienne. La Bulgarie estime que celle-ci ne serait qu'un dialecte bulgare et que leur histoire serait liée²²¹. Finalement, en juin 2022, la Bulgarie lève son veto et la Macédoine du Nord s'engage à modifier sa constitution pour reconnaître les Bulgares parmi les peuples bâtisseurs de la nation²²². En juillet 2022, les négociations d'adhésion sont officiellement ouvertes entre l'UE et la Macédoine du Nord.

Le processus d'adhésion de la Macédoine du Nord est traité conjointement avec celui de l'Albanie, qui est considéré comme l'un des États les plus pro-européens au sein des Balkans²²³. Dès lors, les blocages sous fonds identitaires et culturels ont paralysé le processus de la Macédoine mais également celui de l'Albanie comme un « dommage collatéral » des

²¹⁸ Nédélec, G. (2019, 24 janvier). Macédoine du Nord : un vote pour solder trente ans de conflit. *Les Echos*. <https://www.lesechos.fr/monde/europe/macedoine-du-nord-un-vote-pour-solder-30-ans-de-conflit-939036>.

²¹⁹ De Coppet, C. (2018, 30 juin). Du Royaume d'Alexandre à la République de Macédoine du Nord : la fabrique du mot « Macédonien » . *France Culture*. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/du-royaume-d-alexandre-a-la-republique-de-macedoine-du-nord-la-fabrique-du-mot-macedonien-5409990>.

²²⁰ Bilde, D. (s. d.). *Question parlementaire | Relations entre la Grèce et la Macédoine du Nord et respect de l'accord de Prespa, notamment dans le cadre du championnat d'Europe de football | E-003789/2021 | Parlement européen*. © Union Européenne, 2021 - Source : Parlement Européen. https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2021-003789_FR.html.

²²¹ Gotev, G. (2022, 17 mai). *Le veto de la Bulgarie sur la Macédoine du Nord, « un cadeau pour la Russie » selon Josep Borrell*. www.euractiv.fr. <https://www.euractiv.fr/section/elargissement/news/le-veto-de-la-bulgarie-sur-la-macedoine-du-nord-%E2%80%89un-cadeau-pour-la-russie%E2%80%89selon-josep-borrell/>.

²²² Toute l'Europe. (2024, 13 mai). *Macédoine du Nord : Politique, Relations avec l'UE, Géographie, Economie, Histoire.- Touteurope.eu*. [Touteurope.eu. https://www.touteurope.eu/pays/republique-de-macedoine-du-nord/](https://www.touteurope.eu/pays/republique-de-macedoine-du-nord/).

²²³ Sur base de l'entretien avec Liridon Lika.

différends bilatéraux²²⁴, mettant une nouvelle fois à mal la crédibilité de l'Union européenne qui ne parvient pas à parler d'une seule voix. L'entretien mené avec Gazmend, originaire de Macédoine du Nord confirme l'incompréhension, en tant que citoyen vivant déjà au sein de l'Union, face à ces blocages alors que la Macédoine du Nord a « *fait énormément de concessions*²²⁵ ». Les différends bilatéraux sont un réel enjeu pour l'Union et les Balkans occidentaux. Depuis sa candidature à l'adhésion jusqu'à aujourd'hui, la Macédoine du Nord a été bloquée par le veto de la Grèce²²⁶ et ensuite celui de la Bulgarie pour des questions identitaires, or, le processus d'adhésion est vu comme un réel outil de résolution de conflits²²⁷. Les différends bilatéraux sont un frein au processus d'adhésion mais ont aussi une incidence sur les motivations des États concernés se voyant bloqués à ce niveau.

La Macédoine du Nord est un État jeune parmi les Balkans et la question de l'identité y est donc importante et très récente. Dès lors, l'Union européenne ne pourrait-elle pas traiter le processus d'adhésion de façon progressive ? En effet, la Macédoine du Nord a perdu plus d'une dizaine d'années dans le sas de l'adhésion, et par conséquent, l'Albanie aussi. Pourtant, les objectifs fixés par l'Union européenne étaient remplis et les efforts félicités²²⁸. Le processus d'adhésion se dit basé sur le mérite. La Commission rappelle que cette « *perspective, ferme et fondée sur le mérite, de l'adhésion pleine et entière des Balkans occidentaux est dans l'intérêt même de l'Union*²²⁹ ». Comme mentionné auparavant, il existe également une forme d'instrumentalisation du veto par les États membres pour bloquer ou influencer sur les États candidats comme dans le cas de la Bulgarie et la Macédoine du Nord. La Bulgarie a été accusée d'avoir bloqué le processus pour des questions de politique interne principalement. La question des différends bilatéraux met une sorte de voile sur les efforts réalisés par les États candidats et les réformes entreprises.

L'idée d'un processus d'adhésion graduel en permettant aux pays candidats d'avoir déjà certains accès pourrait permettre une réelle redynamisation du processus mais aussi raviver la

²²⁴ Kelmendi, T. (2024, 10 avril). *Séparer pour intégrer : L'élargissement de l'UE et le problème des différends bilatéraux*. European Council On Foreign Relations. Consulté le 6 juillet 2024, à l'adresse <https://ecfr.eu/paris/article/separer-pour-integrer-lelargissement-de-lue-et-le-probleme-des-differends-bilateraux>.

²²⁵ Sur base de l'entretien avec Gazmend Bajrami.

²²⁶ Pendant plus d'une décennie.

²²⁷ Kelmendi, T. (2024, 10 avril). *Séparer pour intégrer : L'élargissement de l'UE et le problème des différends bilatéraux*. European Council On Foreign Relations. Consulté le 6 juillet 2024, à l'adresse <https://ecfr.eu/paris/article/separer-pour-integrer-lelargissement-de-lue-et-le-probleme-des-differends-bilateraux>.

²²⁸ Conseil Européen. (s. d.). *Albanie*. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/enlargement/albania/>.

²²⁹ Commission Européenne. (2020, 5 février). p1 *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions - Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*. EUR-Lex. COM/2020/57 final.

motivation des candidats. Le concept d'eupéanisation défini précédemment, avance aussi qu'une participation graduelle des États candidats au sein de l'Union leur permettrait d'intégrer plus facilement, voire inconsciemment, les normes et valeurs européennes. Pour Gazmend Bajrami, macédonien d'origine et vivant en Belgique, l'Union européenne représente un idéal de valeurs auxquelles il s'identifie totalement aujourd'hui²³⁰. Il confirme également que l'aide octroyée par l'Union en Macédoine du Nord est vue positivement et permettrait au pays de se stabiliser.

Le processus se diviserait en trois statuts : « Adhésion initiale », « adhésion intermédiaire » et « nouvel État membre »²³¹. Le droit d'accéder à l'étape suivante serait automatique dès lors que la Commission constate un certain niveau de préparation, et qui serait réversible²³². Les évaluations de la Commission pourraient être plus transparentes et plus objectivables en incluant la participation d'évaluateurs externes comme des think tanks, et en se basant sur des « *éléments d'évaluation provenant d'acteurs tiers (ONG)* »²³³. Pour chaque statut, le financement serait revu à la hausse. Par exemple, 50% pour l'adhésion initiale, 75% pour l'adhésion intermédiaire et 100% pour le nouvel État membre. Dans le même temps, l'intégration se ferait aussi graduellement sur le plan institutionnel. L'idée fondamentale est d'offrir aux États candidats un processus d'adhésion plus objectif en terme d'évaluation sur les réformes à mettre en place et les efforts fournis. Cela permettrait de remettre en cause le statut de pays candidat qui est purement symbolique et de rendre le processus plus motivant pour les États candidats. Il ne s'agirait plus de passer de rien à tout.

De plus, les différends entre les États des Balkans sont propres à chacun et plus ou moins complexes. Les traiter de façon « unique » avec le principe de la carotte et du bâton ne serait pas efficace, comme l'indique Robert Dopchie²³⁴. Il serait intéressant de pouvoir les traiter en prenant en compte les réalités de chacun des États et de le faire de façon progressive. Viser une adhésion pleine et entière, en prenant en compte la résolution des conflits bilatéraux, semble irréalisable pour des pays avec un passé historique encore très récent.

Le veto utilisé par les États membres de l'Union peut également être une forme d'instrumentalisation dans le processus d'adhésion et le freiner lorsqu'il est utilisé à des fins

²³⁰ Sur base de l'entretien avec Gazmend Bajrami.

²³¹ Emerson, M., Lazarevic, M., Blockmans, S., & Subotic, S. (2021). A Template for Staged Accession to the EU. Dans *CEP Belgrade, CEPS Bruxelles*. https://institutdelors.eu/wp-content/uploads/2023/05/PP290_Adhesion-graduelle_Macek_FR.pdf

²³² Ibid.

²³³ Ibid.

²³⁴ Sur base de l'entretien avec Robert Dopchie.

d'intérêts nationaux. Cela pourrait être expliqué notamment par la crainte suscitée par des démocraties illibérales déjà présentes au sein de l'UE comme la Hongrie.

En effet, l'Union européenne est vue comme une puissance normative qui étend ses valeurs d'État de droit, de démocratie, ... Adhérer à l'Union revient à adhérer et à appliquer ces valeurs. Mais depuis l'intégration de la Hongrie et de la Pologne, on remarque que l'adhésion d'un État ne signifie pas une « irréversibilité » du processus. La Hongrie est un membre plein et entier de l'Union européenne et enfreint pourtant les valeurs européennes. Les États membres de l'UE craignent dès lors que ce scénario devienne monnaie courante avec les Balkans occidentaux. En effet, l'ancien Premier ministre macédonien Nikola Gruevski, condamné pour corruption en Macédoine du Nord et condamné à la prison ferme dans son pays, a trouvé asile auprès de V. Orban en Hongrie. La Hongrie est même soupçonnée d'avoir aidé N. Gruevski dans sa fuite, ce qui constitue un délit. Cet incident diplomatique nuit à la crédibilité de l'Union européenne aux yeux des Balkans occidentaux et pour la Macédoine du Nord qui demande que N. Gruevski soit emprisonné en Macédoine du Nord.

La Macédoine du Nord et l'Albanie se sont également vu opposer un veto par la France, les Pays-Bas et le Danemark quant à l'ouverture des négociations en octobre 2019, malgré le feu vert des présidents des principales institutions, Conseil, Commission et Parlement²³⁵.

La France a justifié sa position en mentionnant la nécessité de revoir un processus d'adhésion trop bureaucratique et juridique²³⁶. Pour Emmanuel Macron, la mise en place d'une réforme était indispensable avant un possible nouvel élargissement. Cette position nous amène à la capacité d'absorption de l'Union européenne. En effet, il s'agit d'un des seuls critères de Copenhague qui n'est pas dépendants des États candidats et candidats potentiels mais bien de l'Union. Au contraire des autres critères, le critère d'absorption n'est pas un critère mesurable. Il n'existe aujourd'hui aucun rapport sur le degré de préparation de l'UE à l'élargissement²³⁷. La capacité d'absorption de l'UE ne dépend dès lors pas de critères objectifs ou de la mise en œuvre de recommandations formulées par des experts ou des responsables politiques²³⁸. « La

²³⁵ Chatignoux, C. (2019, 15 octobre). Paris bloque l'adhésion de la Macédoine du nord et de l'Albanie. *Les Echos*. <https://www.lesechos.fr/monde/europe/paris-refuse-a-lalbanie-et-a-la-macedoine-du-nord-louverture-de-negociations-dadhesion-1140000>.

²³⁶ Ibid.

²³⁷ Buras, P., & D'Angleterre, M. (2023). Catch-27 : The contradictory thinking about enlargement in the EU : Note d'orientation. Dans *European Council On Foreign Relations*. <https://ecfr.eu/publication/catch-27-the-contradictory-thinking-about-enlargement-in-the-eu/#summary>.

²³⁸ Ibid.

*capacité de l'UE à accueillir de nouveaux membres, tout en maintenant la dynamique de l'intégration européenne, constitue aussi un élément important à prendre en considération*²³⁹ ». Le terme de « *dynamique de l'intégration européenne* » semble manquer de clarté. Par là nous pourrions comprendre la capacité de l'UE à continuer à s'accorder et parvenir à un consensus à un moment donné et sur les conditions de l'élargissement. Dès lors, le processus décisionnel de l'Union ne devrait pas être impacté dans le cas d'une possible nouvelle adhésion. « *Si les États membres ne parviennent pas à conclure un accord global qui tienne compte de leurs positions respectives ainsi que du contexte géopolitique dans lequel se trouve l'Europe, l'UE ne sera pas en mesure d'accepter de nouveaux pays – même s'ils remplissent toutes les cases de l'évaluation annuelle de la Commission*²⁴⁰ ». Cela signifie également que le critère d'absorption va à l'encontre du critère de crédibilité comme défini dans la communication de 2020. En effet, si le processus d'adhésion est basé sur le mérite comme aime le rappeler l'Union, le critère d'absorption nous démontre que malgré les efforts fournis par les États candidats et les réformes mises en place, si l'Union européenne n'est pas capable d'intégrer un nouvel État membre, le mérite n'y changera rien. Cela a également un impact sur le critère de transparence souhaité par l'UE. En effet, d'une part le critère d'absorption n'est pas clairement défini et dépend alors des intérêts nationaux, des relations de pouvoir, d'opinions publiques²⁴¹ sans qu'il y ait aucun rapport pour que les États candidats puissent se positionner. Cela va donc à l'encontre du principe de transparence et les États candidats avancent « dans le noir » sans savoir si leurs efforts pourront être récompensés.

Cet événement renforce l'idée que l'UE n'est pas capable de parler d'une seule voix et que ses problèmes internes ont une incidence directe sur sa crédibilité dans les Balkans occidentaux, mais aussi au-delà²⁴².

La décision d'ouvrir les négociations reste une sorte de statut symbolique qui reconnaît les efforts fournis par les États candidats et les encourage sur la voie de l'adhésion, comme le souligne Gazmend Bajrami²⁴³. Pourtant, l'Albanie et la Macédoine du Nord avaient fourni les

²³⁹ Conseil européen. (2024, mai). *Politique d'élargissement de l'UE*. Conseil Européen. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/enlargement/>.

²⁴⁰ Buras, P., & D'Angleterre, M. (2023). Catch-27 : The contradictory thinking about enlargement in the EU : Note d'orientation. Dans *European Council On Foreign Relations*. <https://ecfr.eu/publication/catch-27-the-contradictory-thinking-about-enlargement-in-the-eu/#summary>.

²⁴¹ Ibid.

²⁴² *Albanie et Macédoine du Nord : déception et colère après « l'erreur historique » de la France et de l'UE*. (2019, 19 octobre). Le Courrier des Balkans. <https://www.courrierdesbalkans.fr/Albanie-et-Macedoine-du-nord-colere-et-deception-UE>.

²⁴³ Sur base de l'entretien avec Gazmend Bajrami.

efforts nécessaires, notamment la Macédoine du Nord qui avait réussi à s'accorder avec la Grèce sur son nom officiel après plus d'une décennie, et le gouvernement albanais qui avait remis de l'ordre suite au scandale de corruption de l'ancien Premier ministre Nikola Gruevski.

Le processus d'adhésion qui doit être basé sur le mérite, s'est vu bloqué notamment par la France qui estime que le fonctionnement de l'Union européenne doit être réformé avant d'accueillir de nouveaux membres. Dans le but de démontrer son réel intérêt pour la région après ce refus, E. Macron lance l'idée d'une nouvelle méthodologie d'adhésion en 2019.

Le 5 février 2020, la nouvelle méthodologie d'élargissement est annoncée et est adoptée en mars 2020. L'une des demandes émises par les États membres était de pouvoir instaurer le principe de réversibilité du processus d'adhésion. En effet, ils veulent pouvoir garder une marge de manœuvre et suspendre voire revenir en arrière dans le processus si un pays candidat stagne ou régresse dans certains domaines. À la page 7 du document officiel de la Commission, nous pouvons lire ceci : *“Les États membres pourraient décider de mettre les négociations en sommeil dans certains domaines ou, dans les cas les plus graves, de les suspendre tout à fait. Des chapitres déjà clôturés pourraient être rouverts ou réinitialisés si des questions devaient être réévaluées”*²⁴⁴. En d'autres termes, le principe de réversibilité a été accepté par les États membres dans le but de se rassurer. En effet, ils auront la possibilité de bloquer le processus d'adhésion pour un État candidat qu'ils considèrent en stagnation ou en régression. Cela semble une nouvelle fois faire référence à la réticence des États membres face à la montée des démocraties illibérales au sein de l'UE et à l'intergouvernementalisation du processus d'intégration.

Pourtant, on peut également lire dans le document officiel de la Commission, une réelle intention de redynamiser le processus d'adhésion, notamment par l'ouverture des chapitres de négociations en groupes thématiques. Alors qu'avant, lorsqu'un chapitre était clos, celui-ci ne pouvait plus être rouvert, on instaure ici la possibilité de rouvrir chaque chapitre préalablement clos. Si le processus d'adhésion se veut aujourd'hui plus dynamique et plus efficace, ce qui a été souvent reproché à l'UE, le principe de réversibilité semble être un frein à cet objectif.

²⁴⁴ Commission Européenne. (2020, 5 février). p7. *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions - Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*. EUR-Lex. COM/2020/57 final.

Comme nous avons pu le voir précédemment, la possibilité de rouvrir des chapitres clos peut être une forme de pression positive sur les États candidats car une pression au changement. Mais nous l'avons vu, les États membres pourraient en effet l'utiliser à mauvais escient et dans un but d'intérêt national. L'Union européenne envoie un message clair aux États membres réticents face à l'élargissement. Ce principe de réversibilité semble être pour l'Union européenne un *“moyen de remédier à certains problèmes potentiels”*²⁴⁵ et donc de mettre en place une sorte de principe du bâton et de la carotte. Si un pays candidat est sur la bonne voie, il se verra octroyer des fonds, alors qu'à l'inverse, si un pays candidat régresse, il verra le processus mis en stand-by mais également une diminution des financements. Cependant, comme Robert Dopchie le fait remarquer, comment les pays candidats qui dévient de l'adhésion aux yeux de l'UE sont-ils censés se remettre sur la bonne voie avec moins de financements et surtout une pause de leur processus d'intégration ?

R. Dopchie soutient que le principe de la carotte et du bâton est inefficace, en se basant sur la comparaison du montant des fonds IPA et des cinq valeurs fondamentales de l'UE, qui sont les droits humains, la liberté, la démocratie, l'égalité et l'État de droit (sur base d'indicateurs donnés par Freedom House) dans le cas de la Bosnie-Herzégovine. Ces fonds octroyés étaient assez variables et ceux-ci avaient chuté parce que la Bosnie n'avait pas respecté un jugement qui avait été émis par la Cour européenne des Droits de l'Homme. Les valeurs européennes restaient cependant, elles, très stables. Les valeurs restaient donc globalement beaucoup plus stables que les fonds, il n'y avait pas de corrélation évidente entre les deux. Pour R. Dopchie, l'impact des fonds qui sont octroyés à la Bosnie en tant que pays candidat, sur la mise en place et le respect des valeurs européennes est faible. Dès lors, l'approche de récompenses et punitions est pour lui totalement inefficace. Cette recherche qu'il a menée reste critiquable d'un point de vue méthodologique mais cela représente pour lui une mise en lumière flagrante qui remet en question ce principe de carotte et de bâton aujourd'hui. Pour compléter son propos, selon un rapport²⁴⁶, l'efficacité des aides de l'Union peut être également remise en cause par la volonté politique des États candidats. Les aides comme l'IPA ou IPA II ont tout de même permis de mettre en place des réformes concernant *« des questions techniques, telles que*

²⁴⁵ Commission Européenne. (2020, 5 février). p7 *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions - Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*. EUR-Lex. COM/2020/57 final.

²⁴⁶ *Rapport spécial – État de droit dans les Balkans occidentaux*. (s. d.). <https://op.europa.eu/webpub/eca/special-reports/eu-support-to-the-rule-of-law-in-Western-Balkans-01-2022/fr/index.html>.

l'efficacité du système judiciaire et l'élaboration de législation pertinente, mais que, dans un contexte de volonté politique insuffisante, elle n'a eu qu'un impact global limité sur la progression des réformes fondamentales en matière d'état de droit dans la région²⁴⁷ ».

Le principe de réversibilité, utilisé à mauvais escient et à des fins nationales, semble donc être la possibilité d'aller-retour pour les Balkans occidentaux lorsque les États membres estimeront un quelconque recul ou une stagnation des objectifs fixés. C'est une nouvelle fois questionnable sur le principe des démocraties illibérales présentes au sein de l'UE mais cela démontre également une réelle crainte des États membres que ces démocraties illibérales se multiplient avec l'arrivée potentielle des Balkans occidentaux au sein de l'UE. Vouloir à tout prix que les pays candidats cochant toutes les cases des objectifs fixés sans réelle remise en question sur le principe technocratique de l'UE ne permettra sans doute pas une redynamisation du processus d'adhésion. Des discussions ont évoqué l'extension du droit de vote à la majorité qualifiée dans certains domaines, dont celui de l'élargissement. Cela a été controversé puisqu'il remet en cause le principe de souveraineté des États. O. Scholz, lors d'un discours en 2022, a défendu l'idée que l'unanimité et le veto empêchaient l'Union d'avancer et qu'un glissement vers le vote à la majorité qualifiée pourrait redynamiser le processus d'adhésion. *« L'alternative au vote majoritaire ne consisterait pas à s'en tenir au statut quo. Il s'agirait plutôt d'avancer au sein de groupes de plus en plus divers, avec une jungle de règles différentes et de modalités d'adhésion et de retrait compliquées²⁴⁸ ».* Bien que cette idée ne fasse pas l'unanimité, elle semble être une réponse intéressante à la dynamisation du processus d'adhésion. Il est clair que passer à un vote à la majorité qualifiée dans le cadre de l'élargissement, permettrait d'avancer plus rapidement et de diminuer drastiquement les querelles bilatérales. Cependant, le principe d'unanimité et de veto reste le moyen pour les États membres de conserver leur souveraineté et de défendre leurs intérêts nationaux. Dès lors, si le veto disparaît, le principe de réversibilité reste un moyen de pression positive dans le cas du processus d'adhésion sans bloquer tout à fait le processus des États candidats.

²⁴⁷ Rapport spécial – État de droit dans les Balkans occidentaux.

(s. d.). <https://op.europa.eu/webpub/eca/special-reports/eu-support-to-the-rule-of-law-in-Western-Balkans-01-2022/fr/index.html>.

²⁴⁸ Discours du chancelier fédéral Olaf Scholz à l'Université Charles de Prague le lundi 29 août 2022. (2022, août 29). <https://www.bundesregierung.de/breg-en/news/scholz-speech-prague-charles-university-2080752>.

4.c. Conclusion

Crédibilité

En 2018, la Commission présentait déjà une communication intitulée : *“Une perspective d’élargissement crédible ainsi qu’un engagement de l’Union européenne renforcé pour les Balkans occidentaux”*²⁴⁹. Aussi basée sur le mérite, la Commission réaffirmait le besoin de l’UE de parler d’une seule voix et de *demeurer crédible, ferme et juste, tout en améliorant ses politiques pour mieux soutenir le processus de transformation dans la région*²⁵⁰. La crédibilité est également la pierre angulaire de la communication de la Commission présentée en février 2020. Après le veto de la France à l’ouverture des négociations pour l’Albanie et la République de Macédoine du Nord, la crédibilité de l’Union européenne a été remise en cause dans les Balkans occidentaux. La déception s’est fait ressentir alors que la Commission et le Parlement étaient en faveur de l’ouverture des négociations après les efforts fournis par ces deux pays. Alors que le processus d’adhésion est basé sur le mérite, les pays des Balkans ont estimé que le veto de la France remettait plutôt en cause les faiblesses structurelles du processus et que l’Union européenne ne respectait donc pas sa promesse²⁵¹. Cet évènement a eu pour effet que l’UE ressente le besoin urgent de réformer son processus d’adhésion afin de remettre sa crédibilité à flot.

L’agression russe en Ukraine remet à l’ordre du jour la question de l’adhésion et son efficacité. D’abord parce que son influence dans la région des Balkans est primordiale pour contrer les autres puissances comme la Russie, la Chine ou la Turquie. L’UE comme puissance normative passe désormais à une puissance géopolitique. On peut lire d’ailleurs : *« Le maintien et la consolidation de cette politique sont par conséquent indispensables à la crédibilité de l’UE, à sa réussite et à son influence dans la région et au-delà, surtout en cette période de concurrence*

²⁴⁹ Commission européenne. (2018). *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : Une perspective d’élargissement crédible ainsi qu’un engagement de l’Union européenne renforcé pour les Balkans occidentaux*. https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:d284b8de-0c15-11e8-966a-01aa75ed71a1.0003.02/DOC_1&format=PDF.

²⁵⁰ Ibid., p.10. En lien avec sa capacité d’absorption.

²⁵¹ Митровска, М. (2019, 21 octobre). *L’erreur historique de Macron avec la Macédoine du Nord et l’Albanie*. Слободен Печат. <https://www.slobodenpecat.mk/fr/istoriskata-greshka-na-makron-so-severna-makedonija-i-albanija/>.

*géopolitique exacerbée*²⁵² ». L'intention de l'UE est aujourd'hui de se rendre attractive dans les Balkans occidentaux et de se replacer comme une véritable puissance sur la scène internationale.

C'est donc en accueillant l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie comme pays candidats à l'UE qu'elle intègre également la Bosnie-Herzégovine, qui attend depuis 2016 ce statut. Comme le mentionnait Liridon Lika, les Balkans occidentaux sont en faveur de l'adhésion et notamment pour ces trois pays, mais ce qui pose réellement problème c'est la manière. La plupart des pays des Balkans occidentaux patientent dans le sas de l'adhésion depuis plus de dix ans. Certains ont été bloqués pour des questions de différends d'ordre identitaires et/ou culturels par des États membres qui utilisent leur veto à mauvais escient pour bloquer le processus. La Géorgie, l'Ukraine et la Moldavie étaient en relation avec l'UE grâce à la politique de voisinage et obtiennent à une vitesse étonnante le statut de pays candidat. Pour rester cohérent, l'Union accorde à la Bosnie-Herzégovine ce même statut. Ce qui est reproché à l'UE, c'est de ne pas utiliser le même cadre que celui qui a été imposé aux pays des Balkans occidentaux.

De plus, la Bosnie- Herzégovine reçu le statut de pays candidat alors même que certains objectifs des quatorze priorités essentielles fixées par l'UE n'avaient pas été remplis. Il reste des mesures à prendre concernant le renforcement de l'État de droit, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, la gestion des migrations et les droits fondamentaux²⁵³.

La crédibilité, comme expliqué dans la communication, « *doit être renforcée en mettant davantage encore l'accent sur les réformes fondamentales, qui sont essentielles pour progresser sur la voie de l'adhésion à l'UE*²⁵⁴ ». Or, pour la Bosnie-Herzégovine, les réformes fondamentales sont encore à mettre en place et l'influence de la RS en Bosnie avait quelque peu ralenti le processus. L'Union européenne a fait le choix de se placer comme une puissance

²⁵² Commission Européenne. (2020, 5 février). p1 *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions - Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*. EUR-Lex. COM/2020/57 final.

²⁵³ Consilium europa. (2024, 4 mai). *Bosnie-Herzégovine*. Conseil Européen - Conseil de L'Union Européenne. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/enlargement/bosnia-herzegovina/>.

²⁵⁴ Commission Européenne. (2020, 5 février). p3 *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions - Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*. EUR-Lex. COM/2020/57 final.

géostratégique et non plus normative sur la scène internationale, et cette situation pourrait dès lors créer des tensions au sein des pays de la région qui patientent depuis longtemps.

Le critère d'absorption de l'UE, comme nous l'avons vu, met lui aussi à mal le principe de crédibilité du processus d'adhésion basé sur le mérite. L'incapacité de l'Union à s'élargir malgré les efforts fournis par les États candidats ne lui permet pas de tenir ses promesses.

Un pilotage politique plus déterminé

La politisation du processus d'adhésion inclut l'augmentation de l'implication des États membres dans le processus. Il est question aussi pour les Balkans de « *faire un choix sociétal actif, consistant à atteindre les normes et les valeurs européennes les plus élevées et à les respecter* »²⁵⁵. L'apparition des démocraties illibérales au sein de l'Union européenne comme la Hongrie semble être une véritable crainte pour les États membres. La politisation du processus serait une réponse à cette crainte et permettrait de rassurer les États membres les plus réticents à un nouvel élargissement. Il est devenu clair aujourd'hui que l'adhésion européenne n'est pas un processus irréversible en termes de valeurs. La situation géopolitique actuelle semble démontrer que l'UE veut se placer aujourd'hui davantage comme une puissance géostratégique que normative. L'octroi du statut de pays candidat à la Bosnie-Herzégovine, l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie en est la preuve. Cela remet en question les réelles intentions de l'Union européenne quant à l'intégration dans la situation géopolitique actuelle. Alors que les États membres doivent avoir « *une vision claire et commune de ce qu'ils attendent précisément des candidats* », le processus d'adhésion de l'Ukraine remet tout en question. En effet, la situation géopolitique a poussé l'Union à intégrer l'Ukraine dans le processus d'adhésion et dès lors à donner le statut de pays candidat à la Bosnie. Bien que les États membres soient réticents à l'élargissement, entre autre par crainte de la montée des démocraties illibérales, il y a un réel intérêt, voire engouement de l'UE quant à une possible intégration ukrainienne. Or, une nouvelle adhésion ne pourra pas se faire sans intégrer les pays des Balkans.

²⁵⁵ Commission Européenne. (2020, 5 février). p3 *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions - Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*. EUR-Lex. COM/2020/57 final.

Dynamisme

L'efficacité du processus ainsi que sa lenteur sont des reproches qui ont été adressés à l'Union européenne. Dans un souci de redynamisation, les chapitres ont été regroupés en thématiques, permettant d'ouvrir plusieurs chapitres en même temps et d'avancer donc plus rapidement. Or, on peut aussi voir l'introduction du principe de réversibilité, et donc la possibilité de rouvrir tout chapitre ayant été clos, ce qui n'était pas le cas avant la réforme.

L'implication grandissante des États membres dans le processus fait craindre également une complexification. Les blocages qui ont existé comme pour la Macédoine du Nord avec la Grèce, la Bulgarie et la France pourraient donc se reproduire. Il est clair que les Balkans occidentaux doivent entreprendre des réformes et ont encore beaucoup de travail, mais l'Union européenne rencontre des faiblesses structurelles qui l'empêchent de parler d'une seule voix et ne permettent pas d'avancer aussi rapidement qu'elle voudrait. À l'heure actuelle, toujours aucun délai n'a été imposé par l'UE concernant le processus d'adhésion.

Le principe d'une adhésion pleine et entière est aussi un principe qui pourrait être remis en question comme nous avons pu le voir antérieurement.

Enfin, une réforme du processus décisionnel pourrait être mis en œuvre dans certains domaines européens, et notamment dans le cas du processus d'adhésion. En effet, le fait que le Conseil puisse voter à la majorité qualifiée et non plus à l'unanimité pourrait redynamiser tout à fait le processus d'adhésion.

Transparence

Le processus d'adhésion se veut dès lors plus prévisible, « *garant d'une grande clarté quant aux attentes de l'Union à l'égard des pays concerné par l'élargissement aux différents stades du processus, et quant aux conséquences positives et négatives des progrès réalisés ou de l'absence de progrès*²⁵⁶ ». La prévisibilité sera possible grâce à la formulation d'attentes

²⁵⁶ Commission Européenne. (2020, 5 février). p5 *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions - Renforcer le processus*

claires de la part des États membres et l'instauration de récompenses et de sanctions à l'égard des pays candidats.

La prévisibilité pourra être renforcée par une plus grande transparence²⁵⁷, par la publication des documents officiels. Or, la question russo-ukrainienne a rendu l'Union européenne plutôt imprévisible en donnant le statut de pays candidat à la Bosnie-Herzégovine. Le processus d'intégration n'a pas été appliqué de la même façon pour l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie et pour les Balkans occidentaux. Pourtant, si l'on prend la Géorgie à qui l'UE accorde le statut de pays candidat en décembre 2022, celle-ci devait encore mener des réformes concernant le système judiciaire et électoral, la liberté de la presse et limiter le pouvoir des oligarques avant que des négociations d'adhésion ne soient officiellement lancées, d'ici la fin de l'année²⁵⁸. La loi sur « l'influence étrangère » vient remettre en cause l'adhésion de la Géorgie. En effet, cette loi, considérée comme inspirée d'une loi russe, exige que les ONG et médias recevant au moins 20% de leur financement de l'étranger s'enregistrent sous 60 jours comme « organisation servant les intérêts d'une puissance étrangères »²⁵⁹. Cette loi, adoptée malgré de grandes manifestations dans la capitale géorgienne, entre directement en opposition avec les valeurs européennes de transparence et de liberté des médias et de la presse.

Ces événements confirment l'urgence pour l'Union européenne d'intégrer au plus vite ces pays afin de contrer l'influence russe dans ces régions. La Géorgie se voit notamment occupée par Moscou dans deux de ses régions que sont l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud.

Cette situation remet donc en cause le principe de la transparence prôné par l'Union quant à ses attentes et conditions. Il est clair que la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie ont des réformes importantes à entamer et que les conditions imposées n'ont pas été mises en place. Alors que l'Union souhaitait aussi être transparente sur les possibles sanctions dans le cas d'un recul ou d'une stagnation, l'octroi du statut de candidat officiel à la Bosnie vient totalement contredire

d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux. EUR-Lex. COM/2020/57 final.

²⁵⁷ Ibid., p.7

²⁵⁸ AFP. (2024, 10 mai). On vous explique la crise politique en Géorgie, déclenchée par le projet de loi sur l'"influence étrangère". *Franceinfo*. https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/union-europeenne/on-vous-explique-la-crise-politique-en-georgie-declenchee-par-le-projet-de-loi-sur-l-influence-etrangere_6536078.html.

²⁵⁹ Powers, C. (2024, 3 juin). Géorgie : la loi sur l' « influence étrangère » promulguée, l'opposition pro-européenne s'unit. *www.euractiv.fr*. <https://www.euractiv.fr/section/elargissement/news/georgie-la-loi-sur-l-influence-etrangere-promulguee-lopposition-pro-europeenne-sunit/>.

cette position. Cela démontre que malgré des attentes claires et définies, l'Union peut accélérer le processus sans même qu'un pays candidat ne les atteigne.

Enfin, le critère d'absorption de l'Union européenne va également à l'encontre de son souhait de transparence à l'égard des États candidats. Comme exposé précédemment, ce critère n'est pas quantifiable et aucun rapport ne permet de savoir où en est réellement l'Union. Ce critère ne dépendant pas des États candidats représente un frein à leur processus d'adhésion puisqu'il dépend de la capacité à trouver un consensus à un moment donné. Même si un État candidat est sur la bonne voie, qu'il remplit et met en œuvre toutes les conditions et réformes imposées, son processus d'adhésion peut se voir bloquer par l'incapacité de l'UE à intégrer un nouvel État membre et ce, de façon imprévisible. Or, « *la prévisibilité et la conditionnalité seront renforcées au moyen d'une plus grande transparence*²⁶⁰ ».

Conclusion générale

Ce mémoire avait pour objectif d'analyser la nouvelle méthodologie d'adhésion mise en place par la Commission en mars 2020 et d'examiner si celle-ci avait permis de renforcer l'adhésion des Balkans occidentaux. Pour ce faire, le document officiel constituait notre grille d'analyse basée sur quatre critères, la crédibilité, une orientation politique plus forte, le dynamisme et la transparence.

Le constructivisme a permis de mieux appréhender les valeurs de l'Union européenne, point fondamental du processus d'adhésion européen et d'intégrer le principe de puissance normative et géopolitique. Cela a également permis de définir le principe d'identité d'un point de vue

²⁶⁰ Commission Européenne. (2020, 5 février). p7 *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions - Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*. EUR-Lex. COM/2020/57 final.

européen mais aussi au niveau des Balkans occidentaux confrontés à des différends bilatéraux et ainsi de mieux appréhender cet enjeu.

Nous avons abordé la méthode intergouvernementale et ses différences avec la méthode communautaire grâce au réalisme, dans le but de cerner le fonctionnement des institutions européennes, particulièrement dans le processus d'adhésion et l'influence grandissante des États membres.

Une fois le cadre théorique posé, l'analyse menée dans ce travail nous a permis de répondre à la question de recherche suivante : « *La révision de la méthodologie du processus d'adhésion européen de mars 2020 a-t-elle renforcé le processus d'adhésion des Balkans occidentaux ?* ». Pour nous aider à répondre à cette question, et comme précité, nous nous sommes basés sur les quatre principaux critères issus de la communication de la Commission.

Trois hypothèses avaient été émises afin de tenter de répondre à notre question de recherche. La première hypothèse avançait l'idée que la réforme de la méthodologie avait pour but de remplacer l'Union européenne comme puissance principale dans la région des Balkans occidentaux et de faire face aux autres grandes puissances comme la Russie notamment. Cette hypothèse s'est vue confirmée grâce à l'analyse de l'école réaliste et du principe de survie et de la puissance géopolitique. En effet, la réforme de la méthodologie a pour but de rétablir la crédibilité européenne au sein des Balkans occidentaux. La situation géopolitique actuelle a poussé l'UE à s'adapter au contexte et à glisser d'une puissance normative à une puissance géopolitique. L'octroi du statut de pays candidat à l'Ukraine, la Géorgie, la Moldavie et la Bosnie-Herzégovine en est la preuve. L'incapacité de l'Union à sanctionner Belgrade qui joue un double-jeu démontre également l'intention claire de l'UE de devenir une puissance de référence face à la Russie.

La seconde hypothèse semble elle aussi s'être confirmée. Le principe de réversibilité amené dans la nouvelle méthodologie semble entrer en opposition avec le souhait européen de redynamiser le processus d'adhésion. Alors que le processus se veut basé sur le mérite, la possibilité pour l'Union de revenir sur des chapitres déjà clos, additionnée à la possibilité de veto et au souhait d'une adhésion pleine et entière paraît compliquer le processus d'adhésion pour les Balkans occidentaux. Comme nous l'avons vu, une réforme du processus décisionnel et processus d'adhésion progressif pourraient être de réelles solutions à la redynamisation du processus d'adhésion.

Enfin, l'apparition de démocraties illibérales au sein même de l'Union européenne nous a notamment permis de confirmer notre dernière hypothèse. La contribution grandissante des États membres dans le processus, instauré par la nouvelle méthodologie, permet aux États membres de mieux contrôler le processus et de garder une mainmise. La crainte de la montée des démocraties illibérales en Europe rend les États membres plus réticents face à un nouvel élargissement, notamment dans les Balkans.

L'Union européenne est à la fois prise entre son envie de se positionner comme seule puissance dans la région des Balkans occidentaux et sa capacité à faire adhérer un nouveau membre dans l'Union.

Finale­ment, il nous semble que la réforme de la méthodologie amenée par la Commission en février 2020 n'a pas renforcé le processus d'adhésion des Balkans occidentaux. Les quatre principaux critères mis en avant dans la communication, la crédibilité, l'orientation politique plus forte, la transparence et le dynamisme ont été remis en question tout au long de ce mémoire. Aucun pays des Balkans occidentaux n'est déjà membre de l'Union européenne aujourd'hui, et malgré l'avancement plus ou moins « symbolique » de certains, comme la Bosnie-Herzégovine, il y a eu peu de réelle évolution suite à cette réforme.

Nous tenons cependant à rappeler que suite aux limites méthodologiques que nous avons rencontrées, ce mémoire relate un seul point de vue, il est clair que les pays des Balkans occidentaux doivent encore faire beaucoup d'efforts de leur côté en termes de réformes fondamentales. L'enjeu des réformes internes à entreprendre et les différends bilatéraux pourraient être l'objet d'un mémoire tout entier.

La Hongrie, qui a pris la présidence du Conseil de l'UE ce 1er juillet 2024, a placé l'intégration européenne des Balkans occidentaux comme l'une des sept priorités de sa présidence. Il sera dès lors intéressant de voir comment évolue le processus d'adhésion des Balkans occidentaux et comment se placera la Hongrie qui est largement critiquée pour ses relations étroites avec la Russie. L'Union européenne devra coopérer avec la présidence hongroise concernant le processus d'adhésion des Balkans, tout en gardant une adhésion basée sur le mérite. Il s'agira pour l'UE d'être crédible et de parler d'une seule voix.

Bibliographie

Page internet

Accession criteria. (s. d.). European Neighbourhood Policy And Enlargement Negotiations (DG NEAR). https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/enlargement-policy/glossary/accession-criteria_en

AFP. (2021, 5 juin). *Pour de nombreux Serbes de Bosnie, l'ex-chef militaire des Serbes de Bosnie Ratko Mladic est un héros innocent.* RTBF. <https://www.rtb.be/article/pour-de-nombreux-serbes-de-bosnie-l-ex-chef-militaire-des-serbes-de-bosnie-ratko-mladic-est-un-heros-innocent-10776615>

Albanie et Macédoine du Nord : déception et colère après « l'erreur historique » de la France et de l'UE | Heinrich Böll Stiftung | Bureau Paris - France. (2019, 19 octobre). Heinrich Böll Stiftung | Bureau Paris - France. <https://fr.boell.org/fr/2019/10/19/albanie-et-macedoine-du-nord-deception-et-colere-apres-l-erreur-historique-de-la-france-0>

Alice.Taylor, & Taylor, A. (2023, 19 septembre). *Entre l'UE et la Russie, la Serbie doit faire son choix, selon l'eurodéputée Viola von Cramon.* [www.euractiv.fr](https://www.euractiv.fr/section/elargissement/interview/entre-lue-et-la-russie-la-serbie-doit-faire-son-choix-selon-leurodeputee-viola-von-cramon/). <https://www.euractiv.fr/section/elargissement/interview/entre-lue-et-la-russie-la-serbie-doit-faire-son-choix-selon-leurodeputee-viola-von-cramon/>

Aussel, J.-F. (2002, février). *Aide au développement des Pays de l'Europe Centrale et Orientale et de la région des Balkans : Quelles options choisir pour une meilleure efficacité des politiques européennes ? on JSTOR.* Nomos Verlagsgesellschaft mbH. <https://www.jstor.org/stable/43291939>

Balkan Barometer |. (s. d.). https://www.rcc.int/balkanbarometer/key_findings/2/

Bilde, D. (s. d.). *Question parlementaire | Relations entre la Grèce et la Macédoine du Nord et respect de l'accord de Prespa, notamment dans le cadre du championnat d'Europe de football | E-003789/2021 | Parlement européen.* © Union Européenne, 2021 - Source : Parlement Européen. https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2021-003789_FR.html

Bouteiller, V. (2014, 9 juin). *Le néoréalisme en Relations Internationales*. Les Yeux du Monde. <https://les-yeux-du-monde.fr/ressources/18805-le-neorealisme-en-relations-internationales>

Candau, M., & Dérens, J. (2018, 15 novembre). *L'ex-leader macédonien condamné pour corruption à l'abri en Hongrie*. www.euractiv.fr. <https://www.euractiv.fr/section/justice/news/lex-leader-macedonien-condamne-pour-corruption-a-labri-en-hongrie/>

Commission Européenne. (2020, 5 février). *COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux*. EUR-Lex. COM/2020/57 final

Conseil Européen.
(s. d.). *Albanie*. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/enlargement/albania/>

Conseil européen. (2024, mai). *Politique d'élargissement de l'UE*. Conseil Européen. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/enlargement/>

CONSEIL EUROPEEN DE VIENNE 11 ET 12 DÉCEMBRE 1998 : CONCLUSIONS DE LA PRESIDENCE. (s. d.). https://www.europarl.europa.eu/summits/wie1_fr.htm

Consilium europa. (2024, 4 mai). *Bosnie-Herzégovine*. Conseil Européen - Conseil de L'Union Européenne. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/enlargement/bosnia-herzegovina/>

Coopération régionale : Open Balkans, la grande coquille vide. (s. d.). Le Courrier des Balkans. <https://www.courrierdesbalkans.fr/Cooperation-regionale-la-grande-coquille-vide-d-Open-Balkans>

Delens, A. (2021, février). *Le renouvellement stratégique de l'Union européenne dans les Balkans occidentaux : une asymétrie d'approches entre les différentes institutions européennes* | Université de Liège. The Journal Of Cross-Regional Dialogues/la Revue de Dialogues Inter-régionaux [En Ligne]. <https://popups.uliege.be/2593-9483/index.php?id=176>

Destani, E. (2024, 6 février). *What is (or was) Open Balkan ? - Kosovo 2.0*. Kosovo 2.0. <https://kosovotwopointzero.com/en/what-is-or-was-open-balkan/>

Du Trésor, D. G. (s. d.). *Balkans occidentaux - Indicateurs économiques - BULGARIE* | Direction générale du Trésor. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/BG/balkans-occidentaux-indicateurs-economiques>

Élargissement de l'UE. (s. d.). European Union. https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/eu-enlargement_fr

Élargissement de l'UE : « La nouvelle méthodologie freinera les Balkans occidentaux ». (s. d.). Le Courrier des Balkans. <https://www.courrierdesbalkans.fr/Elargissement-de-l-UE-La-nouvelle-methodologie-freindra-les-Balkans-occidentaux>

Élargissement : la nouvelle méthodologie en matière d'élargissement sera appliquée au Monténégro et à la Serbie. (2021, 11 mai). European Council. <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2021/05/11/enlargement-new-enlargement-methodology-will-be-applied-to-montenegro-and-serbia/>

Emmott, R. G. B. (2020, 4 février). *L'UE va réformer sa procédure d'adhésion face au veto de la France*. U.S. <https://www.reuters.com/article/union-balkans-france-idFRKBN1ZY1GU>

Enhancing the accession process - A credible EU perspective for the Western Balkans. (2020, 5 février). European Neighbourhood Policy And Enlargement Negotiations. https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/enhancing-accession-process-credible-eu-perspective-western-balkans_en

État de droit en Hongrie et Pologne : la situation s'est détériorée | Actualité | Parlement européen. (s. d.). <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20200109IPR69907/etat-de-droit-en-hongrie-et-pologne-la-situation-s-est-deterioree>

EUR-LEX - Stabilisation_Association_Process - EN - EUR-LEX. (s. d.). <https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/glossary/stabilisation-and-association-process.html>

EUROPEUM.org. (2019, 25 juin). *POLICY PAPER : Reconciliation in the Western Balkans : Overcoming the past together*. <https://www.europeum.org/en/articles/detail/2832/policy-paper-reconciliation-in-the-western-balkans-overcoming-the-past-together>

Gotev, G., & Gotev, G. (2022, 17 mai). *Le veto de la Bulgarie sur la Macédoine du Nord, « un cadeau pour la Russie » selon Josep Borrell*. [www.euractiv.fr. https://www.euractiv.fr/section/elargissement/news/le-veto-de-la-bulgarie-sur-la-macedoine-du-nord-%E2%80%89un-cadeau-pour-la-russie%E2%80%89selon-josep-borrell/](https://www.euractiv.fr/section/elargissement/news/le-veto-de-la-bulgarie-sur-la-macedoine-du-nord-%E2%80%89un-cadeau-pour-la-russie%E2%80%89selon-josep-borrell/)

Kelmendi, T. (2024, 10 avril). *Séparer pour intégrer : L'élargissement de l'UE et le problème des différends bilatéraux*. European Council On Foreign Relations. Consulté le 6 juillet 2024, à l'adresse <https://ecfr.eu/paris/article/separer-pour-integrer-lelargissement-de-lue-et-le-probleme-des-differends-bilateraux/>

Le Kosovo accède enfin comme le reste des Balkans occidentaux au régime sans visa dans l'UE | Socialists & Democrats. (s. d.). Socialists & Democrats. <https://www.socialistsanddemocrats.eu/fr/newsroom/le-kosovo-accede-enfin-comme-le-reste-des-balkans-occidentaux-au-regime-sans-visa-dans-lue>

L'élargissement de l'Union | Fiches thématiques sur l'Union européenne | Parlement européen. (s. d.-a). <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/167/l-elargissement-de-l-union>.

L'élargissement de l'Union | Fiches thématiques sur l'Union européenne | Parlement européen. (s. d.-b). <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/167/l-elargissement-de-l-union>

Les procédures décisionnelles intergouvernementales | Fiches thématiques sur l'Union européenne | Parlement européen. (s. d.). <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/9/les-procedures-decisionnelles-intergouvernementales>

Les traités de Maastricht et d'Amsterdam | Fiches thématiques sur l'Union européenne | Parlement européen. (s. d.). <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/3/les-traites-de-maastricht-et-d-amsterdam>

L'Institut Montaigne explique : La procédure d'adhésion à l'Union Européenne. (s. d.). Institut Montaigne. <https://www.institutmontaigne.org/expressions/linstitut-montaigne-explique-la-procedure-dadhesion-lunion-europeenne>

Madrid European Council (12/95) : Conclusions. (s. d.). https://www.europarl.europa.eu/summits/mad1_en.htm

Maurice, E. (2021, avril). *Protéger les contre-pouvoirs pour sauver l'État de droit*. Fondation Robert Schuman. <https://www.robert-schuman.eu/questions-d-europe/0590-protoger-les-contre-pouvoirs-pour-sauver-l-etat-de-droit>

Méthodes communautaire et intergouvernementale - EUR-Lex. (s. d.). <https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/glossary/the-community-and-intergovernmental-methods.html>

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. (s. d.). *Serbie / Kosovo - Accord à Ohrid (18.03.23)*. France Diplomatie - Ministère de L'Europe et des Affaires Étrangères. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/serbie/evenements/article/serbie-kosovo-accord-a-ohrid-18-03-23>

Nato. (s. d.). *Opérations de soutien de la paix en Macédoine du Nord (2001-2003)*. NATO. https://www.nato.int/cps/fr/natohq/topics_52121.htm

Overview - Instrument for pre-accession assistance. (2021, 8 octobre). European Neighbourhood Policy And Enlargement Negotiations (DG NEAR). https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/enlargement-policy/overview-instrument-pre-accession-assistance_en

Press corner. (s. d.). European Commission - European Commission. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_20_181

Processus de stabilisation et d'association - EUR-Lex. (s. d.). <https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/glossary/stabilisation-and-association-process.html>

Rapport spécial – État de droit dans les Balkans occidentaux. (s. d.). <https://op.europa.eu/webpub/eca/special-reports/eu-support-to-the-rule-of-law-in-Western-Balkans-01-2022/fr/index.html>

Reconciliation in the Western Balkans : The difficulty of emulating the EU model | Think tank | European Parliament. (s. d.). [https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/EPRS_BRI\(2019\)637964](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/EPRS_BRI(2019)637964)

Ristić, D. (2023, 20 février). *Open Balkan Initiative - European Policy Centre.* European Policy Centre. <https://cep.org.rs/en/blog/open-balkan-initiative/>

Saurugger, S. (2012). *Théoriser l'État dans l'Union européenne ou la souveraineté au concret.* Jus Politicum. Revue de Droit Politique. <http://juspolicum.com/article/Theoriser-l-Etat-dans-l-Union-europeenne-ou-la-souverainete-au-concret-538.html>

Sommet sur les Balkans occidentaux | Gouvernement fédéral. (2022, 3 novembre). Die Bundesregierung Informiert | Startseite. <https://www.bundesregierung.de/breg-de/schwerpunkte/europa/sommet-balkans-occidentaux-2140526>

Special Report 01/2022 : EU support for the rule of law in the Western Balkans : despite efforts, fundamental problems persist. (s. d.). *Special Report 01/2022 : EU support for the rule of law in the Western Balkans : Despite efforts, fundamental problems persist.* European Court Of Auditors. https://www.eca.europa.eu/en/publications/SR22_01

Srebrenica : Remembrance and Denial. (s. d.). Institute For War And Peace Reporting. <https://iwpr.net/global-voices/srebrenica-remembrance-and-denial>

Srebrenica : Timeline of Genocide. (s. d.). <https://www.irmct.org/specials/srebrenica/timeline/fr/>

Toute l'Europe. (2023, 19 juin). *Bosnie-Herzégovine : Politique, Relations avec l'UE, Géographie, Economie, Histoire. . . - Touteleurope.eu.* Touteleurope.eu. <https://www.touteleurope.eu/pays/bosnie-herzegovine/>

Toute l'Europe. (2024a, mai 13). *Macédoine du Nord : Politique, Relations avec l'UE, Géographie, Economie, Histoire. . . - Touteleurope.eu.* Touteleurope.eu. <https://www.touteleurope.eu/pays/republique-de-macedoine-du-nord/>

Transparency International. (2023, août 30). *Captured states in the Western Balkans and Turkey - News.* Transparency.org. <https://www.transparency.org/en/news/captured-states-western-balkans-turkey>

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie | Nations Unies Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. (s. d.). <https://www.icty.org/fr>

Unanimity - EUR-Lex. (s. d.). <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=LEGISSUM:unanimity>

Violation des valeurs européennes : comment l'UE peut réagir (infographie) | Thèmes | Parlement européen. (2018, 3 janvier). Thèmes | Parlement Européen. <https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20180222STO98434/violation-des-valeurs-europeennes-comment-l-ue-peut-reagir-infographie>

Митровска, М. (2019, 21 octobre). *L'erreur historique de Macron avec la Macédoine du Nord et l'Albanie*. Слободен Печат. <https://www.slobodenpecat.mk/fr/istoriskata-greshkana-makron-so-severna-makedonija-i-albanija/>

Livre

Atanasova, A., Rasnaca, Z., Vanhercke, B., & Sabato, S. (2023). Bilan social de l'Union européenne 2022 : Elaborer des politiques publiques en temps de crise permanente. Dans *Bilan social de l'Union européenne 2022* (23ème rapport annuel). Brussels, European Trade Union Institute (ETUI) and European Social Observatory (OSE), 198p.

Bieber, F. (2018). EU conditionality in the Western Balkans. Dans *Routledge eBooks*. <https://doi.org/10.4324/9780203722183>

Boussaguet, L., Jacquot, S., & Ravinet, P. (2014). *Dictionnaire des politiques publiques*. Les Presses de Sciences Po.

Dérens, J.-A., & Samary, C. (2000). *Les 100 portes des conflits yougoslaves : Bosnie-Herzégovine*. Editions de l'Atelier.

Dunne, T., Kurki, M., & Smith, S. (2021). *International Relations theories : Discipline and Diversity*. Oxford University Press, USA.

Monnet, J. (2022). *Mémoires : Préfaces d'Emmanuel Macron et Ursula von der Leyen*. Pluriel.

Petiteville, F. (2006). *LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE L UNION EUROPEENNE (REFERENCES)*. SCIENCES PO.

Pond, E. (2007). Endgame in the Balkans : regime change, European style. Dans *Brookings Institution Press eBooks*. <http://ci.nii.ac.jp/ncid/BA78822624>

Todorova, M. N. (1997). *Imagining the Balkans*. <https://www.h-net.org/reviews/showpdf.php?id=1320>

Van Campenhoudt, L., Marquet, J., & Quivy, R. (2014). *Manuel de recherche en sciences sociales* (5ème édition). Dunod.

Wendt, A. (1999). *Social Theory of international politics*. <https://doi.org/10.1017/cbo9780511612183>

Wiener, A. (2019). *European Integration Theory*. Oxford University Press.

Wiener, A., Börzel, T. A., & Risse, T. (2018). *European Integration Theory*. Dans *Oxford University Press eBooks*. <https://doi.org/10.1093/hepl/9780198737315.001.0001>

Rapport

Auel, K., & Tiemann, G. (2018). Européaniser les sphères publiques européennes : Synthèse à la demande de la commission AFCO. Dans *Parlement Européen*. <https://doi.org/10.2861/40818>

Buras, P., & D'Angleterre, M. (2023). Catch-27 : The contradictory thinking about enlargement in the EU : Note d'orientation. Dans *European Council On Foreign Relations*. <https://ecfr.eu/publication/catch-27-the-contradictory-thinking-about-enlargement-in-the-eu/#summary>

Commission européenne. (2018). Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : Une perspective d'élargissement crédible ainsi qu'un engagement de l'Union européenne renforcé pour les Balkans occidentaux. https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:d284b8de-0c15-11e8-966a-01aa75ed71a1.0003.02/DOC_1&format=PDF

Conseil de l'Union Européenne. (2006). Conseil européen de Bruxelles - 15 et 16 juin 2006 - Conclusion de la présidence : C) Balkans occidentaux (10633/1/06 REV 1). https://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/90122.pdf

DEBAISIEUX, L. (2019). L'UE ET SES VALEURS : Mariage de convenance ou divorce en perspective ? <https://www.participation-citoyenne.eu/sites/default/files/publications/files/na-2019-valeurs-ue.pdf>

Directorate-General for Neighbourhood and Enlargement Negotiations. (2020). Enhancing the accession process - a credible EU perspective for the Western Balkans. Dans *European Commission*. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions.

Emerson, M., Lazarevic, M., Blockmans, S., & Subotic, S. (2021). A Template for Staged Accession to the EU. Dans *CEP Belgrade, CEPS Bruxelles*. https://institutdelors.eu/wp-content/uploads/2023/05/PP290_Adhesion-graduelle_Macek_FR.pdf

European Commission. (2003). Sommet UE – Balkans Occidentaux Thessalonique, le 21 juin 2003 (10229/03 (Presse 163)). https://ec.europa.eu/commission/presscorner/api/files/document/print/fr/pres_03_163/PRES_03_163_FR.pdf

European Commission. (2018). A credible enlargement perspective for and enhanced EU engagement with the Western Balkans : Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee of the Regions (COM(2018) 65 final).

Freedom House. (s. d.). Bosnia and Herzegovina. Dans Freedom House. <https://freedomhouse.org/country/bosnia-and-herzegovina/nations-transit/2024>

Traité sur l'Union européenne (Version consolidée). (2012). Dans Journal Officiel de L'Union Européenne (C 326/13). <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX%3A12012M007>

Article de journal en ligne

Avec AFP, F. (2024, 10 mai). On vous explique la crise politique en Géorgie, déclenchée par le projet de loi sur l'"influence étrangère". *Franceinfo*. https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/union-europeenne/on-vous-explique-la-crise-politique-en-georgie-declenchee-par-le-projet-de-loi-sur-l-influence-etrangere_6536078.html

Bruxelles, C. S. À. (2020, 5 février). La Commission européenne repense le processus d'adhésion à l'Union. *La Croix*. <https://www.la-croix.com/Monde/Europe/Commission-europeenne-repense-processus-dadhesion-lUnion-2020-02-05-1201076530>

Chatignoux, C. (2019a, octobre 15). Paris bloque l'adhésion de la Macédoine du nord et de l'Albanie. *Les Echos*. <https://www.lesechos.fr/monde/europe/paris-refuse-a-lalbanie-et-a-la-macedoine-du-nord-louverture-de-negociations-dadhesion-1140000>

De Coppet, C. (2018, 30 juin). Du Royaume d'Alexandre à la République de Macédoine du Nord : la fabrique du mot « Macédonien » . *France Culture*. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/du-royaume-d-alexandre-a-la-republique-de-macedoine-du-nord-la-fabrique-du-mot-macedonien-5409990>

Institut Jacques Delors, & Ponzaro, P. (2020, août 18). Méthode intergouvernementale ou méthode communautaire : une querelle sans intérêt ? - Institut Jacques Delors. *Institut Jacques Delors*. <https://institutdelors.eu/publications/methode-intergouvernementale-ou-methode-communautaire-une-querelle-sans-interet/>

Millette, A. (2010, 29 novembre). Résolution de la Serbie à l'ONU : l'Union européenne applaudit. *Perspective Monde*. <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAAnalyse/1339>

Nédélec, G. (2019, 24 janvier). Macédoine du Nord : un vote pour solder trente ans de conflit. *Les Echos*. <https://www.lesechos.fr/monde/europe/macedoine-du-nord-un-vote-pour-solder-30-ans-de-conflit-939036>

Perrotte, D. (2023, août 24). Guerre en Ukraine : la Serbie accusée d'un jeu trouble. *Les Echos*. <https://www.lesechos.fr/monde/europe/guerre-en-ukraine-la-serbie-accusee-dun-jeu-trouble-1972253>

Ponzano, P. (2011, février). « Méthode intergouvernementale ou méthode communautaire : une querelle sans intérêt » . *Notre Europe, les Brefs*. <https://ael.eui.eu/wp-content/uploads/sites/18/2014/05/Smulders-14-Ponzano.pdf>
n°23

Powers, C. (2024, 3 juin). Géorgie : la loi sur l'« influence étrangère » promulguée, l'opposition pro-européenne s'unit. *www.euractiv.fr*. <https://www.euractiv.fr/section/elargissement/news/georgie-la-loi-sur-l-influence-etrangere-promulguee-lopposition-pro-europeenne-sunit/>

Reuters, A. (2011, 30 mai). Mladic, héros de milliers de Serbes en colère. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/monde/europe/324353/mladic-heros-de-milliers-de-serbes-en-colere>

AFP. (2020, 19 novembre). Pourquoi la Bulgarie ne veut pas que la Macédoine du Nord rejoigne l'Union européenne. *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/international/article/2020/11/18/querelle-linguistique-heros-dispute-pourquoi-la-bulgarie-entrave-la-marche-de-la-macedoine-du-nord-vers-l-europe_6060213_3210.html

Simić, J. (2019, 8 avril). La Serbie dans l'UE en 2025, une mission impossible ? *www.euractiv.fr*. <https://www.euractiv.fr/section/politique/news/serbia-in-the-eu-in-2025-mission-impossible/>

Thouvenot, A. (2021, 12 juillet). Quel avenir pour la Bosnie-Herzégovine ; ? *Le Taurillon*. <https://www.taurillon.org/quel-avenir-pour-la-bosnie-herzegovine>

Toute l'Europe. (2024b, juin 27). La procédure d'adhésion à l'Union européenne. *Touteleurope.eu*. <https://www.touteleurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/la-procedure-d-adhesion-a-l-union-europeenne/>

Колбе, К. (2023, 27 novembre). Еутопија и балканфобија. *dw.com*. <https://www.dw.com/mk/eutopija-i-balkanfobija/a-67560436>

Article de revue universitaire

Barroche, J. (2017). Théories fédéralistes et Union européenne. *Civitas Europa*, 38(1), 337. <https://doi.org/10.3917/civit.038.0337>

Bauer, M. W., & Ege, J. (2012). La politisation au sein de la bureaucratie de la Commission européenne. *Revue Internationale des Sciences Administratives*, Vol. 78(3), 429-451. <https://doi.org/10.3917/risa.783.0429>

Bonomi, M. (2021). From EU enlargement fatigue to ambiguity : EU enlargement to the Western Balkans. *Brussels, Foundation For European Progressive Studies (FEPS) / Rome, Friedrich-Ebert-Stiftung Italy Office (FES Italy) / Paris, Fondation Jean Jaurès (FJJ)*, 11. <https://fepe-europe.eu/wp-content/uploads/2021/02/From-EU-Enlargement-Fatigue-to-Ambiguity.pdf>

Cady, J. C. (2020). La quête du Graal : l'intégration des Balkans occidentaux dans l'Union européenne. *Revue Défense Nationale*, N° 835(10), 107-114. <https://doi.org/10.3917/rdna.835.0107>

Cattaruzza, A. (2008). L'affirmation de l'Union européenne dans les Balkans. Vers une politique d'intégration régionale. . . mais de quelle région ? *Strates*, 15, 171-187. <https://doi.org/10.4000/strates.6688>

Chaveneau, E., & Cattaruzza, A. (2007). Ni voisins, ni membres. La « périphérisation » des Balkans occidentaux via le processus d'adhésion à l'UE. *L'Espace Politique*, 2. <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.619>

De Wilde D'Estmael, T. (2018). L'Union européenne sur la scène internationale, une puissance exemplaire ? *Emulations*, 7, 127-130. <https://doi.org/10.14428/emulations.007.010>

Delas, O. (2014). L'Europe remet-elle en cause son modèle d'intégration ? *Interventions Économiques, Hors-série. Transformations*. <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.6125>

- Déréns, J. A. (2015). Les Balkans occidentaux et la faillite du processus d'élargissement européen. *Politique Étrangère, Printemps*(1), 173. <https://doi.org/10.3917/pe.151.0173>
- Dero-Bugny, D. (2014). La dilution de la méthode communautaire et la diversification des pratiques intergouvernementales. *Revue de L'OFCE/ la Revue de L'OFCE, N° 134*(3), 65-74. <https://doi.org/10.3917/reof.134.0065>
- D'Haussonville, J. (2003). Le processus d'adhésion : cet élargissement est-il le mieux préparé dans l'histoire de l'Union ? *Pouvoirs, 106*(3), 5. <https://doi.org/10.3917/pouv.106.0005>
- Drevet, J. (2018). Le Brexit et la grande Europe. *Futuribles, N° 423*(2), 97-102. <https://doi.org/10.3917/futur.423.0097>
- Finnemore, M. (1996). National interests in international society. *University Press, 34*(08), 34-4739. <https://doi.org/10.5860/choice.34-4739>
- Gaspard, M. (2007). Les élargissements de l'Union dans les Balkans occidentaux : état des lieux et perspectives. *Politique Étrangère, Été*(2), 427-440. <https://doi.org/10.3917/pe.072.0427>
- Huszka, B. (2020). THE POWER OF PERSPECTIVE : WHY EU MEMBERSHIP STILL MATTERS IN THE WESTERN BALKANS. *The European Council On Foreign Relations (ECFR)*, 1-48.
- Klotz, A., & Lynch, C. (1999). Le constructivisme dans la théorie des relations internationales. *Critique Internationale, 2*(1), 51-62. <https://doi.org/10.3406/criti.1999.1540>
- Krasner, S. D. (1993). 9. Westphalia and All That. *Ideas And Foreign Policy*, 235-264. <https://doi.org/10.7591/9781501724992-011>
- Lika, L. (2014). Les enjeux stratégiques de l'Union européenne et de la Turquie dans les Balkans occidentaux. *Interventions Économiques, Hors-série. Transformations*. <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.6167>
- Lika, L. (2020). Les Balkans occidentaux entre l'intégration européenne et la projection d'influence des puissances émergentes. *Politix*. <https://orbi.uliege.be/handle/2268/255237>
- Mrdjen, S., & Penev, G. (2003). Balkans. *Le Courrier des Pays de L'Est, n° 1035*(5), 43-55. <https://doi.org/10.3917/cpe.035.0043>

Nigoul, C. (2008). Les Balkans occidentaux sous la tutelle de la communauté internationale. *L'Europe En Formation*, n° 349-350(3), 15-32. <https://doi.org/10.3917/eufor.349.0015>

Pentland, C., & Hoffmann, S. (1995). The European Sisyphus : Essays on Europe 1964-1994. *International Journal*, 51(1), 176. <https://doi.org/10.2307/40203769>

Samary, C. (2002). Des privatisations forcées à la démocratie imposée : quels critères d'adhésion à l'Union européenne ? *Revue Internationale et Stratégique*, 47(3), 29. <https://doi.org/10.3917/ris.047.0029>

Saurugger, S., & Surel, Y. (2006). L'eupéanisation comme processus de transfert de politique publique. *Revue Internationale de Politique Comparée*, 13(2), 179. <https://doi.org/10.3917/ripc.132.0179>

Toeglhofer, T., & Wunsch, N. (2010a). Stabilisation et association dans les Balkans occidentaux : les défis du double objectif européen. *Balkanologie*, 12(1). <https://doi.org/10.4000/balkanologie.2143>

Toeglhofer, T., & Wunsch, N. (2010b). Stabilisation et association dans les Balkans occidentaux : les défis du double objectif européen. *Balkanologie*, 12(1). <https://doi.org/10.4000/balkanologie.2143>

Wendt, A. (1992). Anarchy is what states make of it : the social construction of power politics. *International Organization*, 46(2), 391-425. <https://doi.org/10.1017/s0020818300027764>

Zarka, J. (2020). Chapitre 1. Le courant réaliste. Dans : , J. Zarka, Relations internationales. *Paris : Ellipses.*, 11-13.

Discours

Discours intégral de Viktor Orbán à la 32ème Université d'été de Bálványos le 22 juillet 2023 | Visegrád Post. Visegrád Post | Comprendre L'Europe Centrale. <https://visegradpost.com/fr/2023/07/25/discours-integral-de-viktor-orban-a-la-32eme-universite-dete-de-balvanyos-le-22-juillet-2023/>

Discours du chancelier fédéral Olaf Scholz à l'Université Charles de Prague le lundi 29 août 2022. (2022, août 29). <https://www.bundesregierung.de/breg-en/news/scholz-speech-prague-charles-university-2080752>

Chapitre de livre

Jacqué, J. (2013). Guerre des méthodes dans l'Union ? Dans *La constitution, l'Europe et le droit* (p. 661-673). Editions de la Sorbonne. <https://doi.org/10.4000/books.psorbonne.93570>

Saurugger, S. (2009). Théories et concepts de l'intégration européenne. Dans *CHAPITRE 3 / INTERGOUVERNEMENTALISME* (p. 93-129). Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

Podcast

Kervran, P., Pollotec, K. L., Na, S., Signoret, A., Abolivier, M., & Morales, A. (2022, 10 janvier). Aux origines de la Yougoslavie. Dans *France Culture*. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/lcd-la-serie-documentaire/aux-origines-de-la-yougoslavie-5503411>

Annexes

Liste des abréviations

ARYM	Ancienne République yougoslave de Macédoine du Nord
ASA	Accord de stabilisation et d'association
CPSA	Commission parlementaire de stabilisation et d'association
IPA	Instrument de pré-adhésion
ONU	Organisation des Nations Unies
PSA	Processus de stabilisation et d'association
UE	Union européenne
RS	Republika Srpska
TPIY	Tribunal Pénal International pour l'ex- Yougoslavie
TUE	Traité sur l'Union européenne
UE	Union européenne

Retranscription de l'entretien de Monsieur Robert Dopchie

Il s'agit de la retranscription de l'entretien de Robert Dopchie effectué en date du 25 juin 2024, réalisé par Noémie Maes dans le cadre d'un mémoire de recherche pour le Master en relations internationales à finalité diplomatie et résolution des conflits de l'UCLouvain. Monsieur Robert Dopchie réalise actuellement un doctorat en Sciences Politiques et participe au développement du CEFIR (Center for International Relations Studies). Sa thèse a pour but d'analyser l'influence du soft power de l'Union européenne et de la Chine dans la région des Balkans occidentaux. Dans le cadre de cette thèse, Robert Dopchie a pu effectuer une trentaine d'entretiens avec la société civile bosnienne.

Question 1 :

NM : L'UE ouvre officiellement les négociations avec l'Ukraine et la Moldavie, pensez-vous que cela aurait un impact négatif sur le processus d'adhésion des Balkans occidentaux ?

RD : L'ouverture en elle-même reflète ce qu'il s'est passé dans les derniers mois pour la Bosnie-Herzégovine qui a eu le statut puis l'ouverture des négociations. Cette décision reflète le document de 2020 et qui aborde le principe géostratégique. Pour moi, cette décision est géostratégique et reflète ce que l'Union Européenne fait en Bosnie-Herzégovine. La plupart des organisations de la société civile que j'ai interrogé en Bosnie-Herzégovine disent qu'elles sont négatives au principe de pays candidat. Pour elles, le problème c'est que l'Union Européenne en donnant ce statut ne privilégie plus du tout le principe de méritocratie.

Question 2 :

NM : Pour faire le lien avec le principe de puissance géostratégique, vous pensez que l'élargissement est une façon pour l'UE de se replacer comme principale puissance dans les Balkans et contrer la Russie ou encore la Chine ?

RD : Je vais être très nuancé surtout du fait de mes entretiens avec la société civile. J'ai l'impression que le problème vient plutôt des gouvernements que des influences extérieures, c'est ce que je pense quand je mets des œillères et que je relate ce que me dit la société civile. Mais je pense qu'au niveau stratégique, elles existent et que l'Union Européenne a un intérêt de se rapprocher des Balkans.

Question 3 :

NM : Les tensions ethniques qui existent, notamment en Bosnie-Herzégovine, pourraient-elles avoir un impact sur le processus d'intégration ?

RD : Oui très clairement, mais de façon indirecte. L'Union Européenne ne va pas faire des politiques séparées en fonction des entités. Mais là où il peut y avoir un impact selon moi, c'est que tout est vu sous le prisme de l'ethnicité et chaque leader implémente les lois si elles sont intéressantes pour leur communauté. On parle beaucoup de la Republika Srpska en Bosnie-Herzégovine parce que c'est nettement plus flagrant qu'avec les bosniaques ou les croates.

Ce qui est difficile en Bosnie-Herzégovine c'est qu'on parle beaucoup de la Republika Srpska mais il y a un nationalisme qui est très fort au niveau des bosniaques et des croates aussi, et peu de lois européennes, quand on parle des fondamentaux, agréés les trois communautés en même temps. Leur implémentation soit n'est pas respectée, soit pas mise en œuvre. Pour faire en sorte que les acquis communautaires soient intégrés par les trois communautés, elle va vraiment avoir du mal.

Question 4 :

NM : La Serbie, quand on voit sa situation actuelle, est-elle encore intéressée de rejoindre l'Union européenne ?

RD : Quand j'ai fait les entretiens en Republika Srpska, on me disait toujours « Milorad Dodik est intelligent, il sait d'où vient l'argent », il va être critique envers l'Union Européenne, mais tant que l'argent rentre, il va toujours défendre un agenda qui est européen. Les mises en garde de la sécession en Bosnie-Herzégovine ne vont pas être mises en œuvre. En Serbie, on est un peu dans un cas similaire. Vucic est intelligent, et est en balance entre l'est et l'ouest mais je pense qu'il ne va jamais s'exprimer frontalement contre l'Union européenne. Mis à part des critiques sur le processus en lui-même, Vucic n'a jamais dit publiquement que l'adhésion ne l'intéressait pas. Fondamentalement, je pense qu'il a des choses à gagner de continuer mais pas rapidement. Et le temps est de son côté.

Question 5 :

NM : Pensez-vous que les États membres ont peur d'intégrer les Balkans quand on voit la Hongrie au sein de l'UE et la montée des démocraties illibérales ?

RB : Oui je pense que le cas de la Hongrie et la Pologne, la Slovaquie aussi envoie un message assez clair. L'adhésion n'empêche pas l'attachement d'un pays aux valeurs irréversibles. De ce point de vue-là, plusieurs États membres craignent un élargissement par rapport à une région qui n'a pas toujours été perçue de façon positive. Je pense aussi que certains États ne sont pas forcément intéressés et qu'ils ne vont pas pousser pour un élargissement plus rapide. Le fait que Vucic et Orban aient des liens si fort, je pense que cela refroidit certains pays d'accélérer l'élargissement.

Finalement, la Serbie cela fait des années qu'elle stagne.

Au niveau de la Bosnie-Herzégovine, avoir un statut de pays candidat potentiel et ensuite pays candidat, cela ne rapporte rien. C'est un statut qui ne change pas grand-chose pour le pays. C'est plutôt symbolique mais ça ne change pas la donne par exemple pour la Bosnie-Herzégovine.

Question 6 :

NM : Vous diriez que le processus a été instrumentalisé par les États membres du fait de la nouvelle méthodologie ?

RD : Je vais répondre en contournant. Qu'est ce qui change fondamentalement dans ce nouveau document de 2020 ? Qu'est ce qui fait que cette réforme va améliorer le processus ? Je ne le perçois pas trop à travers ce qui est écrit. Cependant, on donne un rôle très accru aux États membres, le fait qu'ils décident de mettre en sommeil les négociations, cela leur donne de fameuses garanties. Ces garanties, je ne suis pas sûr qu'elles soient liées aux valeurs ou à la méritocratie du processus. Je pense que ces garde-fous pour les États membres ont été instaurés afin d'entamer les négociations avec les États sans que l'ouverture soit bloquée à chaque fois. Cette décision de donner le pouvoir aux États membres peut poser des problèmes et va potentiellement poser des problèmes si un État comme la Serbie venait à rentrer dans l'UE avant le Kosovo par exemple. Est-ce qu'on va devoir interdire à la Serbie d'empêcher le Kosovo de rentrer ? Sur le long terme, cette possibilité qu'on accorde aux États membres risque de poser problème.

Question 7 :

NM : Le principe de réversibilité peut-il être un frein pour le processus d'adhésion des Balkans occidentaux ?

RD : Je ne connais pas l'Ukraine particulièrement mais je doute que toutes les conditions aux niveaux des valeurs européennes soient plus garanties que dans les Balkans. Or, en voyant la vitesse à laquelle tout s'accélère pour l'Ukraine, elle risque d'entrer dans l'Union européenne plus rapidement que les Balkans. Si les valeurs européennes étaient la priorité numéro un pour l'élargissement, je ne suis pas sûr que l'Ukraine irait si vite.

Si le contexte ukrainien avait été le même dans la région des Balkans, je pense que tout aurait pu s'accélérer.

Est-ce que le principe de réversibilité n'est-il pas lié à la situation en Hongrie ? On s'aperçoit que les valeurs européennes ne sont pas irréversibles. Je pense que les États membres ont une crainte par rapport à ça et que ce principe est une façon de les protéger et les rassurer, cela leur permet de garder une mainmise sur le processus.

Question 8 :

NM : Pensez-vous que les valeurs prônées par l'Union européenne et ses actions comme avec l'Ukraine peuvent nuire à la crédibilité de l'UE ?

RD : Je pense très fort que oui. Plus je fais mes recherches, moins j'y crois. Je ne crois pas que ces valeurs soient au centre des préoccupations de l'Union européenne. Pour la Bosnie-Herzégovine, la plupart des organisations de la société civile critiquaient non pas l'Ukraine mais la situation en Bulgarie et en Roumanie. Pour eux, la situation n'est pas meilleure que dans les pays des Balkans qui sont toujours hors de l'Union européenne. Pour eux, l'Union européenne était intéressée par leur marché. C'est l'écho de la société civile de Bosnie-Herzégovine, ce sont des gens qui suivent activement la politique, les décisions européennes, et c'est quelque chose qui est revenu à plusieurs reprises.

Dans le document, l'UE revient souvent sur le principe de crédibilité et de transparence. Pour moi, si l'Union européenne se sent obligée de revenir sur ces principes malgré la communication de 2018, c'est qu'on sent que les Balkans ne nous considèrent plus comme une puissance crédible et transparente.

Aussi dans la littérature on parle de « carrots and stick approach », la carotte et le bâton. Lors d'une conférence, je défendais l'idée que cette méthode de carotte et bâton n'est pas fructueuse.

Je vais vous partager mon écran pour vous montrer les schémas que je présente.

J'avais comparé toutes les années depuis les fonds IPA et j'avais mis les montants pour chaque année qui avait été octroyé à la Bosnie-Herzégovine. J'avais analysé les cinq valeurs fondamentales de l'Union européenne, à savoir les droits humains, la liberté, la démocratie, l'égalité et l'État de droit sur base d'indicateurs qui étaient donnés via Freedom House, qui sont les indicateurs qui sont les plus répandus. J'avais vu que les fonds étaient très variables, il y avait eu une chute parce que la Bosnie-Herzégovine n'avait pas suivi un jugement qui avait été donné par la Cour européenne. On voyait que les fonds étaient très variables. Et voici les valeurs, qui elles, restent très stables. Elles sont beaucoup plus stables que les fonds, cela montre selon moi que l'impact des fonds octroyés à la Bosnie-Herzégovine impactent très peu la mise en place et le respect des valeurs européennes. Pour moi, cette approche de récompenses-punitions qu'on voit notamment dans le document de la Commission est complètement inefficace. Cette recherche est totalement critiquable sur plusieurs aspects, notamment méthodologique mais c'est tellement flagrant, que cela ne permet plus de croire en cette méthode. Vucic, je pense qu'il est plus intéressé par les fonds que l'adhésion. Il va faire le minimum syndical pour se rapprocher de l'Union européenne tant qu'il a des fonds. Cette carotte, soyons clairs, elle reste un minimum intéressante. Mais là pour moi c'est la crédibilité de l'Union européenne qui est mise à mal dans le cas de la Bosnie-Herzégovine plus particulièrement.

Question 9 :

NM : Que pensez-vous de la réforme de la méthodologie mise en place par l'Union européenne en 2020 ?

RD : Je vais vous répondre par une question. En quoi est-ce qu'elle requestionne le processus mis en place avant et surtout, la publication de 2018 ? On l'a présentée comme une façon d'accélérer le processus. En faisant des clusters, en quoi est-ce que cela va vraiment redynamiser le processus ?

Je doute que cela redynamise le processus d'adhésion particulièrement dans le cas des pays des Balkans. Cela fait des années que ces pays attendent, aucun n'a vraiment évolué de façon drastique. La Macédoine du Nord a été bloquée par la Grèce, la Bulgarie et enfin par les Pays-Bas. Ils sont tellement bloqués, quand je vois que des pays comme la Macédoine du Nord ou l'Albanie, très pro-européennes qui ont été bloqués alors que les critères avaient été remplis, je doute. Je pense que ce qu'il manque ce n'est pas un nouveau document mais un réel intérêt de l'Union européenne et des États membres pour l'élargissement à ces pays.

Certains points m'ont interpellés dans le document. A la page 1, il y a ce terme « investissement géostratégique », je me demande quand on reprend tous les documents depuis le Conseil de Fera, combien de fois le terme géostratégique revient. Je pense que c'est un terme assez neuf et cela montre qu'on diminue l'importance de la méritocratie ou des valeurs européennes. Ce terme n'est pas nouveau mais utilisé par l'Union européenne, c'est assez vague, ce n'est pas défini, comment l'Union européenne comprend-elle cette notion ? Page 2, pour moi, l'Union européenne admet que tous les pays des Balkans ne sont pas si enthousiastes à l'adhésion, notamment Vucic et Dodik. L'UE devrait se remettre en question, est-elle encore si attractive pour ces pays ? Par rapport à la Bosnie-Herzégovine, on sait que

le seul bon objectif c'est l'Union européenne. Mais je n'en suis plus si certain, mais c'est mon avis.

Question 10 :

NM : Vous pensez qu'une adhésion, par exemple celle de l'Ukraine, pourrait avoir une incidence sur l'attractivité de l'Union européenne ?

RD : Je pense que oui. Pour la société civile, les conditions c'est que les valeurs soient au centre du processus. Mais vu le nombre de plaintes liées à la lenteur des négociations, ça ne peut que donner un nouvel engouement par rapport à l'UE.

A la page 3, dans quelle mesure le mérite et la méritocratie ne va pas à l'encontre du principe géostratégique que l'Union européenne développe à la page 1. Ce serait un peu le serpent qui se mord la queue.

Même au sein de l'Union européenne, personne ne se cache, tout le monde est d'accord pour dire qu'il y a une position géopolitique de l'Union européenne qui se développe depuis la guerre en Ukraine.

Je ne pense pas que quelqu'un pourrait encore argumenter que ça se passe que sur le mérite. Je n'y crois plus personnellement.

Une adhésion rapide de l'Ukraine pourrait faire réellement bouger le processus. Les Balkans sont pour l'adhésion de l'Ukraine mais le problème c'est la façon.

Mais en voyant le cas de la Bosnie-Herzégovine qui s'est accélérée soudainement, cela montre que cela peut aussi aller vite, s'il y a un souhait d'aller vite. La clef se situe en Ukraine pour moi.

Fin de la retranscription

Retranscription de l'entretien de Monsieur Liridon Lika

Il s'agit de la retranscription de l'entretien de Liridon Lika effectué en date du 11 juin 2024, réalisé par Noémie Maes dans le cadre d'un mémoire de recherche pour le Master en relations internationales à finalité diplomatie et résolution des conflits de l'UCLouvain. Monsieur Liridon Lika a la double nationalité : kosovare et belge. Il a réalisé une thèse intitulée : « *Les Balkans occidentaux à la croisée de l'intégration européenne et de la projection des puissances émergentes. Analyse du cadre triangulaire entre les Balkans occidentaux, l'Union européenne et la Turquie* ».

Aujourd'hui, Monsieur Lika est maître de conférence au CEFIR du Département de Sciences politique de l'Université de Liège. Ses recherches portent sur les États des Balkans occidentaux, l'action extérieure de l'UE et la politique étrangère des puissances émergentes à l'égard des Balkans occidentaux.

Question 1

NM : Comment expliquez-vous les délais pour les pays des Balkans quant à leur adhésion quand on voit par exemple que certains pays attendent depuis plus d'une décennie ?

LL : Si on va dans les Balkans occidentaux, il y a pas mal de critiques par rapport à l'UE. Les choses traînent. Depuis les années 2000, l'UE essaye de promouvoir la politique d'élargissement, aider le state building, encourager les réformes économiques, dépasser les conflits du passé. La déclaration de Tessalonique invite les Balkans occidentaux à adhérer à l'UE et faire des réformes. Mais aujourd'hui nous sommes en 2024 donc plus 20 ans après, les choses ont durées, et ça je pense qu'il y a une part la responsabilité des pays des Balkans occidentaux qui n'ont pas réussi à mener les réformes demandées, respecter les critères, mais du côté de l'Union aussi. L'UE n'a pas tenu ses promesses non plus. Beaucoup de documents, de déclarations officielles, ... rapports annuels, mais au final concrètement il y a une ambiguïté voire inconsistance du processus d'adhésion et l'UE ne parvient pas à parler d'une seule voix. Les états membres interfèrent. On a vu par exemple les problèmes par rapport à la Macédoine du Nord et la Grèce concernant la question du nom puis ensuite, pour ouvrir les négociations, la France de Macron a retardé le processus pour l'Albanie et la Macédoine du Nord alors que tous les critères étaient remplis. L'UE ajoute entre temps des critères, institutions européennes puis états membres, pas toujours évident d'avoir tout le monde d'accord. Tout le monde dit oui vous allez adhérer, vous êtes européens,... mais concrètement il n'y a rien. Il y a une fatigue au sein de l'UE, même les leaders européens sont à la recherche d'un nouveau narratif par rapport au projet européen. Mais à la fois les six pays des Balkans occidentaux représentent 18 millions d'habitants ce n'est pas énorme. D'autant plus par rapport à la Diaspora déjà en Europe, cela n'aura pas un impact énorme sur l'UE de les intégrer. Pour ce qui est des règles et des votes, il faut du changement mais sinon l'UE investit déjà dans les Balkans occidentaux avec des fonds, ... Une partie de la population des

Balkans occidentaux vit déjà au sein de l'UE et le tourisme est en augmentation en Albanie par exemple, ce qui favorise l'économie.

J'ai publié un article récemment concernant la politique d'élargissement dans le contexte de la guerre en Ukraine. On compare ce qu'il se passe en Ukraine, Géorgie, Moldavie. Ils sont devenus des pays candidats tout d'un coup alors qu'ils n'étaient même pas dans la politique d'élargissement de l'UE mais plutôt dans la politique de voisinage, ce qui est différent. La politique de voisinage a été adoptée par l'Europe car considère que les collaborations sont importantes pour démocratiser et les intérêts communs mais sait que ces pays n'adhéreront pas comme pour les pays du Maghreb par exemple.

Là, ce n'était pas encore ce que l'UE promettait à l'Ukraine. Les questions géopolitiques et sécuritaires de l'UE donne en vitesse le statut. Je ne critique pas parce que je suis pour l'élargissement de l'UE mais il y a deux poids deux mesures. Maintenant, l'UE agit de façon géopolitique et on laisse de côté les normes. Par rapport au lien avec le principe de puissance normative de Manners. L'UE fait ça. Exporter les normes européennes envers les pays qui veulent adhérer, européanisation, démocratisation. On parle d'État de droit etc...

Le fait de devenir candidat est important et à la fois cela peut encore durer longtemps, ce n'est pas la fin du chemin. En plus il existe des suspensions de négociation. Alors que pour les Balkans occidentaux on a demandé des critères bien précis, on a conditionné tout. Et puis d'un coup, le contexte en Ukraine fait que d'autres pays avancent plus vite alors qu'ils n'étaient pas dans le processus et c'est ça que les leaders dans les Balkans occidentaux critiquent.

Le projet européen a permis la paix, démocratisation, une meilleure connaissance et de meilleurs échanges entre les peuples et je pense que c'est très positif et que c'est un succès. Mais au niveau de l'UE, où est la cohérence entre ce qu'elle dit et ce qu'elle fait ? Les ukrainiens méritent de faire partie de l'UE mais pourquoi l'UE bloque dans les Balkans occidentaux ? Pourquoi ne pas faire avancer les choses ? C'est ce qu'elle a fait en Bosnie-Herzégovine alors que l'UE critique les efforts effectués par la Bosnie-Herzégovine, s'il n'y a pas de progrès significatifs, ce n'est pas cohérent. Il y a une ambiguïté. C'est plutôt pour moi une « crisis management » de la part de l'UE qu'une vraie politique claire de la part de l'UE face au Balkans occidentaux. Il y a eu beaucoup d'attente dans les Balkans occidentaux après Thessalonique mais on a vu avec la crise de 2008, puis la montée des rivalités dans les Balkans occidentaux, entre les pays, ... ça fait que ça a trainé. Ça me fait rire quand je lis « relance crédible » dans le document que vous m'avez fait parvenir parce que quid en 2018 ce n'était pas crédible ? Ils jouent sur les mots mais en fait il n'y a rien de nouveau. Il n'y a pas vraiment de volonté de la part de l'UE à adhérer pour moi. Edi Rama qui disait avec beaucoup d'ironie ; il faut qu'il y ait une guerre pour que l'UE bouge en référence à l'Ukraine... Les Balkans occidentaux veulent adhérer mais l'UE doit faire son travail. Attention, les pays doivent aussi faire des réformes évidemment mais il faut aussi l'aide de l'UE parce que l'UE a fait la même chose avec les autres pays membres.

Question 2

NM : Pensez-vous que le fait d'accorder le statut de pays candidat à l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie a eu un impact sur sa crédibilité et est-ce que cela pourrait encourager les Balkans à se tourner vers d'autres puissances comme la Russie, la Chine ou la Turquie ?

LL : Je dirais que cela varie d'un État à l'autre. Ils sont pour que l'UE accorde le pays de statut candidat à l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie, mais ils disent faite la même chose pour nous. Il y a eu beaucoup de travail, beaucoup de conditionnalité pour arriver à ce statut, allons plus vite vers l'adhésion. Où est le mérite ? Pour les Balkans occidentaux il y avait des

critères spécifiques et ici l'UE donne le statut parce qu'il y a des questions sécuritaires. C'est juste cette politique procédurale... Mais pour le Kosovo et l'Albanie, la Russie est une menace claire donc l'UE est la seule solution. Poutine instrumentalise les choses, il a fait beaucoup d'obstruction par rapport au Kosovo. Pour la Turquie, les albanais s'en méfient. Il y a cinq siècles d'occupation ottomane. Les albanais ont une identité européenne, forgée contre l'empire ottoman, ce que Erdogan met beaucoup en avant. Il y a des échanges économiques mais en même temps il y a une méfiance et les sondages montrent que les albanais veulent l'adhésion à l'UE.

Pour le Kosovo et l'Albanie, il n'y a pas d'autres alliances possibles, c'est les États-Unis, l'Union européenne et l'OTAN, le monde occidental. La Chine et la Russie n'ont pas encore reconnu le Kosovo. La Serbie reste un allié de la Chine. Xi Jinping a d'ailleurs fait une visite récemment.

Les seuls qui voient une alternative selon moi c'est la Serbie. Les sondages montrent, leur politique étrangère joue sur plusieurs tableaux. Ça pose aussi problème pour l'UE car la Serbie intervient beaucoup en Bosnie-Herzégovine. L'interférence de la Serbie est flagrante en Bosnie-Herzégovine et cela l'empêche aussi de faire des avancées vers l'adhésion européenne.

La guerre russo-ukrainienne montre que la Serbie et la Russie sont très proches, et l'UE a essayé d'apaiser la Serbie. Au lieu de sanctionner la Serbie pour avoir attaqué le Kosovo, l'UE a essayé d'apaiser sa politique pour arracher la Serbie à la Russie. Il y a une critique, au Kosovo, Bosnie-Herzégovine, ... Ils critiquent l'UE parce qu'ils disent qu'il faut qu'elle soit plus sévère avec l'allié de Poutine dans les Balkans. Vucic interfère dans les Balkans, en Macédoine, en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro. J'aborde d'ailleurs dans mon article la notion de monde russe et le monde serbe. Là il où il y a des russes, c'est la Russie et Poutine souhaite élargir son territoire. La Serbie reprend cette même notion avec le monde serbe. En Serbie avec la Republika Srpska en Bosnie-Herzégovine par ex. L'alliance russo-serbe nuit à l'adhésion européenne des Balkans occidentaux. L'UE ne prend pas vraiment de mesures, elle était par exemple plus critique à l'égard du Kosovo ou de la Bosnie-Herzégovine que par rapport à la politique extentionniste de Vucic dans les Balkans. Même au sein de l'UE, il y a des pays comme la Hongrie qui est un allié de la Serbie.

Question 3 :

NM : Je rebondis sur la Hongrie, la réforme de la méthodologie inclus davantage les pays membres dans le processus d'adhésion, pensez-vous que c'est une façon pour l'UE de rassurer les États membres réticents à l'adhésion suite à la montée des démocraties illibérales au sein de l'UE ? Est-ce une forme d'instrumentalisation du processus par les états membres ?

LL : Oui exactement. Le fait qu'il y ait eu un processus réversible avec la Hongrie, ça fait peur aux états membres de l'UE. L'adhésion c'est normalement rendre le processus irréversible, on ne sait plus revenir en arrière. On fait des réformes, on se démocratise, on devient économiquement stable, ... il est impensable qu'on revienne en arrière. En Hongrie, Orban était le plus pro européen, il a fait en sorte que la Hongrie fasse partie de l'UE mais une fois dedans, le processus va à l'envers pour la Hongrie. C'est une démocratie illibérale. Pour faire le lien avec la Macédoine du Nord, l'ancien premier ministre Nicolas G. a été accusé de corruption et fraude. Où il a trouvé refuge ? Chez Orban, donc en Union européenne, c'est ça qui est paradoxal. Le pays qui est candidat demande à un pays membre de l'UE de le livrer pour corruption, et au final la personne qui doit aller en prison, est au sein de l'UE et a obtenu le droit d'asile.

Il y a une instrumentalisation, par exemple par la Grèce et ensuite la Bulgarie pour la Macédoine du Nord, liée à la question d'identité. Pour les Bulgares, les Macédoniens slaves sont des bulgares. C'est une nation récente qui parle un dialecte bulgare, selon les Bulgares. Et des figures historiques sont aussi revendiquées par la Macédoine du Nord et la Bulgarie. La Bulgarie demande la reconnaissance de la minorité bulgare, la crainte c'est qu'une partie de la population slave de Macédoine du Nord va peut-être se déclarer bulgare. Donc c'est une instrumentalisation. La crainte aussi c'est que si un des six pays des Balkans adhère avant l'autre, il y a des craintes, vu que la Serbie est un pays candidat, si la Serbie adhère, que va-t-il se passer après ? Va-t-elle bloquer le Kosovo ? La Bosnie ?

Donc oui l'instrumentalisation est là, et on a vu aussi une instrumentalisation au niveau de la France ou les Pays-Bas pour l'adhésion de la Macédoine du Nord et l'Albanie. Il y avait des calculs internes pour des élections nationales qui avaient influencés les décisions. Ils ont finalement cédés car les critères étaient déjà remplis. Mais les états membres peuvent instrumentaliser l'adhésion. La Hongrie avait instrumentalisé l'adhésion de la Suède dans le cadre de l'OTAN. Pour la Grèce aussi on a entendu des choses « faites attention parce que vous êtes dans le processus d'adhésion », il peut aussi y avoir une certaine intimidation par les états membres. On parle aussi de les intégrer les six en même temps. Le paradoxe aussi c'est que les pays les plus pro-européens sont les plus éloignés dans le processus comme le Kosovo qui n'a même pas le statut de pays candidat. Alors que la Serbie, la moins européenne, est celle qui a avancé le plus parce que l'UE a voulu jouer la politique de l'apaisement et l'empêcher de se rapprocher de la Russie.

Ce qui est complexe dans les Balkans c'est que ce n'est pas homogène, il y a les États mais il y a aussi les nations. Ce n'est pas comme en Occident où les frontières de l'État se délimitent.

Question 4 :

NM : L'UE a mis en place le principe de réversibilité, pensez-vous que cela permettra de redynamiser le processus ou est-ce un frein ?

LL : Oui c'est ça la complexité. Concrètement, avant quand on ouvrait un chapitre et qu'on le fermait, on n'y revenait plus. Maintenant, avec les clusters, imaginons qu'on remplisse 33 chapitres mais peu avant l'adhésion il y a des tensions, on rouvre. Alors cela rend le processus plus compliqué et permet de faire trainer les choses une nouvelle fois. Les gouvernements changent, les contextes changent, et c'est dangereux de laisser la porte ouverte à la modification des critères, rajout de chapitres... Si c'était sur une courte période, trois ou quatre ans, ok, mais l'UE ne donne pas de délai pour l'élargissement. En 2018, on parlait de 2025, cette année on parle de 2030. Donc rien n'est concret et sans date limite, ça devient risqué.

Pour les pays qui sont dans le processus, ça alourdit le processus. Je pense que c'est pour réagir à ce qu'il se passe en Europe comme la Pologne ou la Hongrie mais je trouve que c'est complexifier encore un peu ce processus.

Fin de la retranscription

Retranscription de l'entretien de Gazmend Bajrami

Il s'agit de la retranscription de l'entretien de Gazmend Bajrami effectué en date du 10 juin 2024, réalisé par Noémie Maes dans le cadre d'un mémoire de recherche pour le Master en relations internationales à finalité diplomatie et résolution des conflits de l'UCLouvain. Gazmend Bajrami est un natif de la Macédoine du Nord. Il est arrivé en Belgique en 2014 dans le but de trouver un emploi. Il est actuellement seul en Belgique, sa famille est restée en Macédoine du Nord où il retourne donc régulièrement. Pour cet entretien, il a été retranscrit le plus fidèlement que possible, cependant la tournure des phrases et le vocabulaire ont été adaptés afin de faciliter la lecture et la compréhension.

Question 1 :

NM : Peux-tu te présenter en quelques mots et nous donner ton lien avec la Macédoine du Nord ?

GB : Je m'appelle Gazmend Bajrami, mais on m'appelle Gazi ici. Je suis né en Macédoine du Nord et toute ma famille est là. Je suis arrivé en Belgique en 2014 pour trouver du travail et une situation plus stable. Je retourne voir ma famille en Macédoine dès que je peux. Mais je me sens bien en Belgique car c'est plus sûr pour moi.

Question 2 :

NM : Que penses-tu de l'adhésion européenne de la Macédoine du Nord ?

GB : Pour moi c'est une bonne chose, je souhaite que mon pays puisse s'intégrer plus rapidement à l'Union européenne. La Macédoine du Nord sera plus stable et plus sûre si elle est dans l'Union européenne. En Macédoine, tout le monde veut adhérer à l'UE. On souhaite que ça aille plus vite par contre.

NM : Si ce n'est pas assez rapide, penses-tu que les citoyens macédoniens pourraient se lasser ?

GB : Non je ne pense pas, nous notre avenir c'est l'Europe. Depuis que l'UE aide la Macédoine du Nord en donnant de l'argent, le pays est mieux, on construit des hôpitaux, des écoles, il y a plus de sécurité.

Question 3 :

NM : Es-tu au courant qu'il y a eu une réforme du processus d'adhésion européen en mars 2020 avec pour but de redynamiser le processus d'adhésion ?

GB : J'ai entendu aux journaux télévisés mais je ne sais pas en quoi elle consiste. Je ne comprends pas très bien tout ça et ce n'est pas expliqué pour les citoyens. Nous on attend juste de pouvoir entrer dans l'UE. Je sais bien que mon pays a fait beaucoup de concessions pour réussir à entrer, on a été bloqué par la Grèce et on a dû revoir le nom de notre propre pays. Même la Bulgarie a bloqué et on a attendu pendant des années que cela bouge alors que la Macédoine faisait beaucoup d'efforts. C'était encourageant quand l'UE a ouvert les négociations avec nous. C'est pourquoi la nouvelle réforme ?

NM : C'est justement pour essayer de faciliter le processus d'adhésion des Balkans, dont la Macédoine du Nord. L'UE a travaillé sur quatre principes qui sont la crédibilité, la transparence, le dynamisme et une orientation plus politique. Qu'est-ce que tu penses de ces valeurs ?

GB : Je ne sais pas parce que j'ai l'impression que c'est orienté pour le gouvernement et pas pour les citoyens. Mais je suis d'accord de dire que depuis 2020 il y a quand même un changement interne en Macédoine du Nord. Il y a beaucoup d'efforts de la part de mon pays pour atteindre les valeurs européennes. Pour moi c'est important car je suis en Belgique depuis 10 ans et en arrivant j'ai remarqué que la Belgique était différente des pays des Balkans. Chez nous il n'y a pas beaucoup de possibilité de travail et l'économie n'est pas facile. C'est beaucoup plus conservateur, mais la Macédoine a quand même une meilleure situation que les autres pays de la région comme la Bosnie, la Serbie ou le Kosovo.

Question 4 :

NM : Concernant la crédibilité de l'Union européenne, penses-tu que le délai d'adhésion dont tu parlais a eu un impact sur la crédibilité de l'UE ?

GB : Pour moi l'Union européenne a quand même joué un rôle positif pour nous sortir de la situation avec la Grèce ou la Bulgarie. Je pense qu'en Macédoine du Nord on croyait que ça allait avancer vite comme avec la Croatie. On ne comprenait pas vraiment pourquoi on était bloqué. L'Union pour moi a débloqué la situation et aujourd'hui je pense qu'on peut vraiment intégrer l'Union européenne.

Question 5 :

NM : Es-tu au courant que l'UE a octroyé le statut de pays candidat à l'Ukraine, entre autre, est-ce que tu penses que ça a une incidence sur la crédibilité de l'UE sachant que pour les Balkans ce n'est pas allé aussi vite ?

GB : Je ne sais pas répondre à cette question. Mais je pense que tout le monde est pour une adhésion de l'Ukraine. L'adhésion à l'UE est quelque chose de positif que nous attendons tous. La Russie a obligé l'Union européenne à agir et on en est là aujourd'hui avec la Bosnie. Je pense que la Macédoine du Nord mérite d'entrer dans l'Union et que ça se fera avant l'Ukraine. Si un pays intègre l'Union européenne avant les Balkans, là oui je pense qu'il y aura des manifestations dans les rues car nous méritons d'intégrer l'UE. Mais au final qu'est-ce que c'est le statut de pays candidat pour l'Ukraine ? C'est pour dire que l'UE considère ta candidature. Je pense que l'Ukraine devra montrer aussi qu'elle peut être un pays membre comme pour la Macédoine. On pensait tous que la Serbie allait être la première à rentrer dans

l'Europe, mais finalement aujourd'hui je pense que la Macédoine et l'Albanie pourraient être les premières.

Question 6 :

NM : Ca ne pourrait pas pousser les Balkans à se tourner vers d'autres puissances comme la Chine ou la Russie ?

GB : Ah ça non, nous on veut aller en Europe. On n'est pas intéressés par la Russie, on veut évoluer et avoir le standard européen. On ne veut plus du standard de l'ex-URSS. Avec l'Union européenne on sait qu'on pourra avoir des pays plus surs et plus stables, c'est mieux pour nous.

Fin de la retranscription.

En février 2020, la Commission européenne présente une nouvelle méthodologie qui a pour but de réformer le processus d'adhésion. Le document est intitulé : « *Renforcer le processus - Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux* » et « *vise à relancer le processus d'adhésion en le rendant plus prévisible, plus crédible et plus dynamique et en le soumettant à un pilotage politique plus déterminé* ».

L'agression russe en Ukraine a également bousculé l'agenda européen et remis en première ligne la question de l'adhésion européenne et la capacité de l'Union à intégrer de nouveaux membres. Alors que plus aucun État n'a intégré l'Union européenne depuis l'adhésion de la Croatie en 2013, la capacité de l'Union européenne à un nouvel élargissement a été remise en question par ses États membres, en particulier la France qui réclame une réforme de la méthodologie. Les États des Balkans occidentaux, eux, patientent dans le sas de l'adhésion depuis plus de dix ans pour certains et remettent en cause l'efficacité du processus.

En se basant sur le document proposé par la Commission européenne, ce mémoire a pour but de définir si la nouvelle méthodologie a permis le renforcement du processus d'adhésion pour les Balkans occidentaux. Pour ce faire, le cadre théorique s'articulera autour de la théorie constructiviste et néoréaliste. Nous analyserons le processus d'adhésion des Balkans occidentaux, en particulier le cas de la République de Macédoine du Nord et de la Bosnie-Herzégovine et l'impact de la réforme sur leur intégration.

Mots clés : Processus d'adhésion, intégration européenne, Union européenne, Balkans occidentaux, Réforme.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

École des sciences politiques et sociales (PSAD)

Place Montesquieu, 1 bte L2.08.05, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/psad

